

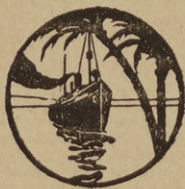


325
PES

MAURICE BESSON

VIEUX PAPIERS DU TEMPS DES ISLES

DEUXIÈME SÉRIE



0012

PARIS
SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS
GÉOGRAPHIQUES, MARITIMES ET COLONIALES
184, BOULEVARD SAINT-GERMAIN (VI^e)

—
1930

LE DEY EN EXIL



La frégate *La Jeanne d'Arc* était mouillée dans la baie de Sidi-Ferruch, alors toute animée par la présence de l'escadre et des transports de l'Armée d'Afrique, lorsqu'à l'aube du 8 juillet 1830, son commandant, le capitaine de corvette Lettré, reçut un pli de l'amiral Duperré. C'était l'ordre de rallier sans délai Alger. Bonne marcheuse, *La Jeanne d'Arc* pénétrait dans le port à l'heure où le clairon appelait de sa voix de cuivre les troupiers vainqueurs des janissaires de l'Odjeac à se partager le rata sur les places d'El Djéjaïr où ils bivouaquaient. Sur les forts de l'Amirauté, sur la Mosquée de la Marine et, plus haut, se détachant de la blancheur des toits descendant vers la mer, sur la Kasbah, flottait le drapeau blanc fleurdelysé. Depuis le cinq juillet Alger était française!

Rapidement reçu par le chef de l'état-major général, Lettré apprit que sa frégate avait été désignée pour emmener en exil le dey Hussein. Celui-ci avait demandé d'être conduit soit à Livourne, soit à Naples. A quatre heures de l'après-midi, le commandant, accompagné du consul Deval, pénétrait non sans une certaine émotion dans la pièce fameuse du Coup de

l'Éventail. L'Histoire, qui ne déteste pas l'ironie, amenait le consul Deval à refuser au dey, son insulteur de jadis, tout délai de grâce pour son embarquement. Les ordres étaient formels : le dix juillet *La Jeanne d'Arc* devait lever l'ancre.

Ce qui inquiétait le plus Hussein, c'était le sort de ses femmes et surtout le contact qu'elles pourraient avoir avec les roumis. A plusieurs reprises, faisant état de ces préoccupations, le dey répéta, au cours de l'entrevue, au capitaine de corvette, que « son honneur était entre ses mains ». Aussi, de retour à bord, Lettré ordonna de prendre les dispositions suivantes : « On abandonna entièrement aux femmes la galerie « de la frégate ainsi que la grande chambre et le « commandant du bâtiment ne s'en réserva qu'une « petite partie pour lui servir de chambre à coucher « et de salle à manger. » On établit une solide séparation consistant en une cloison de toile bien fermée. « De chaque côté, sur l'arrière de la batterie, on tendit de grands postes en toile contre la cloison de la chambre. Celui de tribord pouvait communiquer avec la grande chambre et la galerie par les portes qui sont de ce côté. » C'est là où se tiendraient les « femmes de couleur et les femmes de service. » Ainsi, contrairement à tous les règlements de notre Marine nationale, la frégate *La Jeanne d'Arc* allait pouvoir installer un harem à son bord !

Le soleil dorait à peine les cimes lointaines de la Kabylie qu'une corvée de trente hommes traînait au port les bagages du dey Hussein. Ceux-ci étaient, certes, infiniment moins nombreux que ceux d'une « star américaine » en déplacement cinématographique. Ils se composaient, en effet, de « quatre-vingt-« douze paquets assez volumineux, de soixante-quinze « coffres fort grands, neuf malles et quelques pa-

« niers. » Un chebeck réquisitionné amena ce « barda » à bord de la frégate, mais on n'arrima les caisses qu'après le départ. Il paraît qu'au cours de l'embarquement une pièce d'or s'échappa d'un coffre, fort mal fermé d'ailleurs comme les autres ; « elle fut ramassée par un marin qui s'empressa de la rapporter au frère du dey, celui-ci, dans ce moment, dînait chez le commandant, et voulut à toutes forces laisser la pièce au matelot ». Le mathurin de 1830 était honnête homme et Hussein sans rancune. Le capitaine de corvette crut, néanmoins, prudent de ne pas tenter par trop son équipage, aussi fit-il mettre deux factionnaires dans l'entrepôt où gisaient ballots et malles, et transporter dans la Sainte-Barbe les coffres précieux.

C'est à la tombée de la nuit, à huit heures, qu'Hussein s'embarqua. Sur le môle quelques pêcheurs et quelques soldats français, attendant l'extinction des feux, étaient seuls groupés, le départ du dey ayant été tenu secret. Le canot-major, rapidement enlevé, parvint vite à la coupée ; aucun honneur ne fut rendu au vaincu.

Quelques heures plus tard « toute la suite et les femmes » montaient à bord, amenés par le chebeck réquisitionné, une bâche de fortune avait permis d'empêcher les rayons indiscrets de la lune d'éclairer le groupe. La « suite du dey » n'était guère imposante ; elle se composait du frère du dey, de son neveu et de ses deux gendres, dont l'un était l'agha Ibrahim qui avait conduit l'attaque du camp de Staoueli, et dont l'autre commandait les galères. L'économe, le trésorier et six officiers de janissaires complétaient le nombre des derniers fidèles. « Au nombre des femmes étaient l'épouse légitime du dey et trois concubines, plus trois de ses filles dont deux

étaient mariées à l'agha et au Ministre de la Marine, la troisième était encore fille. » Ce fut, au total, cent dix personnes que reçut *La Jeanne d'Arc*.

On peut penser que l'embarquement du harem suscita une vive émotion dans l'âme des jeunes officiers de marine plus ou moins hantés du souvenir de Shéhérazade. Hélas ! ils furent tous déçus, car selon un témoin oculaire, « lors de leur arrivée, toutes les femmes étaient voilées et elles passèrent très rapidement sur le gaillard d'arrière pour se rendre dans les logements qui leur étaient réservés. Nous pûmes toutefois remarquer, en voyant leurs pieds, qui étaient nus, qu'un assez grand nombre étaient des femmes de couleur. »

Ce ne fut pas sans peine que tout le monde se casa, mais on y arriva grâce aux efforts du dey et de ses deux « ministres-gendres ». Le mobilier était, d'ailleurs, sommaire : quelques nattes et tapis de haute laine. Hussein seul s'installa avec sa femme dans la grande chambre et plaça son eunuque devant la porte. Celui-ci, stoïque sous les sarcasmes de l'équipage, coucha pendant tout le voyage au travers de l'huis.

Le commandant proposa à Hussein de venir à sa table, mais fort modestement le dey, ne connaissant pas nos mœurs, préférait vivre avec les siens. L'ex-souverain avait, du reste, amené avec lui ses provisions et un cuisinier qui réclamait cependant tous les jours « quelques volailles » pour faire cuire avec du riz. M. Lettré ayant fait envoyer à ces dames des pâtisseries, celles-ci s'en montrèrent fort friandes et le maître coq dut, dès lors, faire tous les jours tartes, puits d'amour et éclairs au chocolat pour le harem.

Les instructions données au commandant de *La Jeanne d'Arc* lui prescrivaient de se rendre à Mahon pour la quarantaine, puis d'aller à Naples. Si le Gou-

vernement napolitain refusait ces hôtes de marque, on prendrait la route de Livourne ; si là aussi la porte était fermée, la frégate rallierait Marseille où « on verrait ».

Ce fut le 11 à quatre heures que *La Jeanne d'Arc* tourna le vieux môle de l'Amirauté ; contrairement à la légende qui veut que Hussein pleurât, comme Boabdil, en voyant disparaître les collines du Sahel, le prince, assis sur un tapis, ne manifesta aucun désespoir. Les exilés restaient toute la journée accroupis sur le gaillard d'arrière. « Un Turc qui paraissait jouir « de la considération d'un officier apportait sur un « mouchoir une tabatière en or enrichie de diamants, « l'ouvrait, et offrait très fréquemment du tabac au « dey. Lorsque ce dernier en avait pris et que M. Lettré était auprès de lui, l'officier turc lui en offrait « ainsi qu'aux autres officiers qui étaient sur le pont « et ensuite aux parents et aux ministres du dey ».

L'équipage s'étonnait de la grande quantité de café que prenaient les Algérois et s'émerveillait de le voir servir « sur un plateau d'argent dans de petites tasses sans anses, placées dans des espèces de culs de lampe en filigrane d'argent et seulement d'or pour le pacha. »

Les futurs exilés montraient beaucoup de déférence pour leurs maîtres dont ils baisaient respectueusement la main chaque matin. Hussein déclara à M. Lettré que ces serviteurs étaient des esclaves qu'il venait d'affranchir.

Si les premiers jours de la navigation, le dey préféra s'abstenir de partager le repas du carré de *La Jeanne d'Arc*, on le vit sur la fin venir plusieurs fois dîner « pour s'habituer aux usages européens ».

A Mahon, le populaire chercha à apercevoir les hôtes de la frégate et il fallut fermer sur la demande

du dey hermétiquement la galerie et la grande chambre au point de menacer d'étouffer ces dames. Heureusement la libre pratique fut obtenue assez rapidement et, le 23 juillet, *La Jeanne d'Arc* piquait droit sur Naples.

Ce fut le 31 juillet que la baie de Naples surgit des flots méditerranéens. Si notre ambassadeur auprès du royaume de Naples était absent et si la France n'y était représentée que par le vicomte de Lapasse, chargé d'affaires, par contre, M. de la Ferronnays, ambassadeur à Rome, était de passage à Naples. L'influence de ce haut personnage, qui, d'ailleurs, avait fait la connaissance de M. Lettré à Cronstadt en 1825, facilita les choses. Le roi de Naples accorda sans difficultés l'autorisation de séjour demandée en faveur de Hussein, ex-dey d'Alger. Le dey, averti de la bienveillance de M. de la Ferronnays, voulut lui rendre visite. On partit de la frégate « accompagné d'une foule de barques, où des orchestres improvisés ne cessèrent, à la mode napolitaine, de jouer. » Sur le quai nos officiers, le dey, et son entourage, eurent toutes les peines du monde à se frayer un passage. C'est au cours de cette visite que Hussein loua pour s'y installer deux étages de l'Hôtel Victoria.

La frégate *La Jeanne d'Arc* mouilla donc le 31 juillet 1830 à Naples et M. le vicomte de Lapasse, chargé d'affaires de France auprès de la Cour napolitaine, se hâta de se concerter avec M. de la Ferronnays sur l'événement que produisait dans toute la ville l'arrivée du dey Hussein. Une masse de canots entouraient le bâtiment, remplis de curieux et de toutes les classes de la société. L'Ambassadeur conseilla au chargé d'affaires d'aller rendre visite à la frégate et de demander au vaincu s'il acceptait de le venir en descendant à terre. Le capitaine de vaisseau

Lettré et le dey convinrent de présenter leurs devoirs à l'ambassadeur de France le 3 août.

Madame de la Ferronnays raconte dans une lettre, que le hasard nous a fait retrouver, cette visite et la réception que leur offrit quelques jours après Hussein pacha :

Naples, le 4 août 1830

« Depuis longtemps on n'a pas vu un aussi beau fait d'armes, suivi d'un résultat aussi complet. Alger détruit, la piraterie abolie pour toujours ainsi que les honteux tributs que les puissances européennes se croyaient obligées de payer aux Algériens. Toute l'Italie est ivre de joie et exalte la valeur française d'une manière à rendre bien fiers les Français témoins de cet enthousiasme. Mais, imaginez la drôle de chose, c'est moi qui suis destinée à vous conter le dernier acte de ce drame.

« Lorsque je lisais dans votre lettre la description que vous me faites du dey, je venais à l'instant même de le voir de mes yeux. Vous savez sans doute déjà qu'usant du droit qu'il a obtenu de se retirer où il voudra, il a demandé à venir à Naples. Il y a quelques jours, une frégate portant pavillon blanc parut tout à coup dans la rade. Grand étonnement et grande curiosité de ce que pouvait faire ici un bâtiment français. On le supposa chargé de quelque mission. Au bout de quelques heures, on sut que c'était la frégate *La Jeanne d'Arc*, commandée par M. Lettré, qui amenait le dey d'Alger et toute sa suite, composée, entre autres personnes, de cinquante-huit femmes. Ce dey venait demander asile au roi de Naples. Le lendemain nous primes un bateau ; nous allâmes dans la rade, nous approchâmes de la frégate à portée de la voix, mais nous eûmes bien soin de ne toucher à

aucun cordage de peur d'être mis en quarantaine avec les nouveaux venus. Nous demandâmes le commandant qui parut à l'instant. Après avoir causé quelques instants il nous demanda si nous voulions voir le dey. Nous en mourions d'envie comme vous le pensez bien ; il l'alla chercher et nous le présenta en nous le nommant Hussein pacha. Il nous parut assez petit comme vous nous le disiez, mais d'une assez belle figure ayant une belle barbe grise. Il nous salua de la main et nous examina avec curiosité tandis que nous en faisons autant pour lui. On voyait de tout côté, aux sabords et sur le pont, des groupes d'Algériens les plus pittoresques, et parmi eux quelques figures superbes ; c'étaient celles de ses deux gendres dont l'un était aga, commandant l'armée, et l'autre ministre de la marine, son frère aussi, qui avait une dignité à Alger et quelques autres. Le dey pria M. de Lapasse de lui obtenir un prompt débarquement : il avait, disait-il, un enfant malade et une femme près d'accoucher et toutes les autres femmes étaient bien mal à bord. Du reste, il disait être fort content de sa position et ne point regretter la souveraineté dont les embarras lui faisaient mener une vie fatigante. Deux jours après, le roi de Naples ayant consenti à le recevoir, la quarantaine fut levée et le dey vint à terre avec sa suite.

« Il débuta par aller à l'ambassade de France remercier le chargé d'affaires des soins qu'il avait pris pour accélérer le moment où il pourrait débarquer. Nous avions été prévenues et nous nous étions rendues, de notre côté, à l'ambassade. On nous fit placer dans un cabinet dont la porte resta ouverte et nous vîmes l'entrée. Le dey se plaça sur un canapé ; tous les autres restèrent debout, mais ils allaient et venaient dans la pièce, s'asseyant souvent, car il paraît

qu'ils n'aiment pas rester longtemps debout. Le dey, qui s'était sur-le-champ établi les jambes croisées causa longtemps de ses arrangements aidé de son truchement : il nous regardait de temps en temps du coin de l'œil, mais avait l'air d'être embarrassé de voir des femmes qui n'étaient pas les siennes ou de craindre de nous embarrasser en paraissant nous remarquer. Il aperçut « Sachinka » et l'appela ; elle s'avança sans hésiter et du plus grand sang-froid il passa sa grosse main sur ses épaules, ce qui ne l'effraya pas trop. Au bout d'une demi-heure, il partit, alla faire une visite au Consul puis alla voir des appartements. »

Voilà donc le dey d'Alger dans les rues de Naples à la recherche d'un appartement à louer tout comme le plus banal calicot parisien. Mais plus heureux que ce dernier l'ex-souverain des janissaires algérois trouva sans délai à louer deux étages de l'hôtel Victoria pour la seule raison que ses femmes pouvaient y arriver du bateau sans être vues de la foule grâce au parc de l'hôtel. C'est, au surplus, à cinq heures du matin que le commandant de *La Jeanne d'Arc* fit opérer le débarquement. Hélas ! c'était un mauvais calcul, car « c'était justement l'heure et l'endroit où l'on baignait les chevaux de tous les régiments ! » Heureusement que ces dames et les Algériens ne comprenaient pas la langue de Dante Alighieri ! On eut beau avoir tendu une bâche sur la barque, il fallut bien défiler devant la foule, mais celle-ci en fut pour sa peine, ne voyant que de « grands paquets blancs ». Quant au dey, il ne débarqua qu'à neuf heures.

Le marquis de la Ferronnays ayant « en voisin » rendu visite au dey, celui-ci, qui l'avait déjà vu, lui témoigna beaucoup d'amitié. « J'ai pour vous le

cœur blanc », Hussein autorisa « son voisin » à faire voir ses femmes aux « dames de sa famille ».

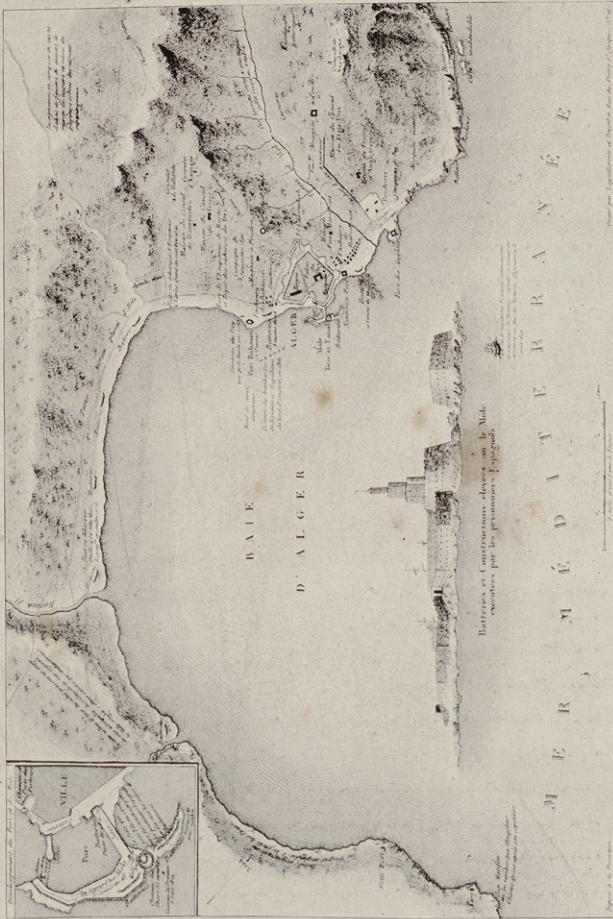
« A l'heure dite l'interprète vint nous chercher et nous fit d'abord entrer chez Hussein pacha ; il était seul assis sur le canapé, les jambes croisées, sa suite rangée autour de la chambre. Des fauteuils avaient été préparés pour nous. Jusqu'à présent, lui et sa suite avaient tous été fort salement vêtus ; mais aujourd'hui ils étaient superbes : des vestes de velours rouge brodées en or, de grands pantalons blancs, de larges ceintures de shals et des shals tournés autour de leur tête en turban. Le dey avait un poignard magnifique avec une poignée couverte de diamants. M. D... entra le premier ; nous nous suivions toutes, mes deux filles, ma belle-fille, madame de Marcellus, une jeune fille russe de nos amies qui est ici et moi. Le dey commença à avoir comme la première fois l'air embarrassé en nous regardant, puis il s'approcha. On nous fit asseoir et la conversation commença. Il nous présenta ses gendres et son frère. Ce sont des têtes superbes ; leurs attitudes et leurs gestes sont toujours pleins d'expression et de noblesse. A mon tour je nommai mes compagnes, toujours à l'aide de l'interprète. Il aperçut le bracelet de Pauline, fait à Pétersbourg, mais de la forme de ceux de Cazan ; il demanda à le voir de près. Il examina très longuement les caractères et les expliqua : c'étaient le nom de sept personnes qui sont endormies à Constantinople dans l'église de Sainte-Sophie et doivent se réveiller peu de temps avant la chute de l'empire ottoman. Il fit là-dessus une très longue histoire que l'interprète, j'imagine, n'a pas très bien comprise, car il l'a expliquée d'une manière si peu claire que nous n'y avons pas compris grand'chose. Le dey dit à Pau-

PLAN D'ALGER

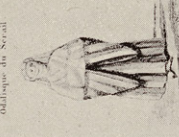
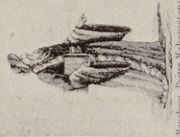
(AL. DIÉSAR)

Dressé d'après les meilleures notices récemment arrivées en France, avec les costumes les plus remarquables.

Plan dressé par M. DIÉSAR, Architecte de la Ville de Paris.



Alger Capitale du Royaume de ce nom, située sur le bord de la mer en amphithéâtre, est le chef de la ville de ce nom, l'une des plus belles de l'Afrique. Elle est un des ports de France, et a été prise en 1682 par le Roi Louis XIV. Elle est une des plus belles de l'Afrique, et a été prise en 1682 par le Roi Louis XIV. Elle est une des plus belles de l'Afrique, et a été prise en 1682 par le Roi Louis XIV.





line qu'un pareil bracelet était fort précieux et portait bonheur à celle qui le possédait. Eugénie en avait un venant de Cazan, elle voulut en faire expliquer les caractères ; mais ils se trouvaient indéchiffrables. Hussein pacha ne put jamais venir à bout de les comprendre. On nous servit des glaces, puis du café moka dans de petites tasses de porcelaine contenues dans des espèces de coquetiers en bronze faits à Paris. Hussein nous parla de ses femmes, du regret qu'elles avaient de ne pouvoir s'entendre avec nous, parce que l'interprète ne pouvait pénétrer. Nous étions fort impatientes de voir arriver le moment de notre introduction, mais leur toilette n'était pas achevée. Enfin l'eunuque noir (figure atroce) vint avertir que les dames étaient prêtes. Les deux gendres nous accompagnèrent et l'aga, pour me conduire, me saisit le bras avec tant de vigueur que cela me causa une espèce de frisson. On ouvrit une porte et nous nous trouvâmes en présence des femmes du dey et de ses deux filles, femmes de l'aga et du ministre de la marine qui tous deux entrèrent avec nous. L'eunuque terminait la marche. La femme du dey était assise dans un fauteuil et avait ses filles à côté d'elle ; il y en avait une petite non mariée. Elles nous saluèrent sans se lever. Nous nous assîmes. La conversation se fit par gestes, et à la fin, nous nous comprenions assez bien. Elles ne sont pas jolies, mais passeraient pour assez agréables à Paris. Elles avaient beaucoup de diamants sur la tête, des colliers de perles assez laids, au cou, les jambes nues, des pantoufles de velours rouge brodées d'or, des bracelets d'or au-dessus de la cheville du pied. Leur costume est assez simple ; une chemise de mousseline rayée claire, qui laisse apercevoir à travers tout ce qu'une chemise cache ordinairement ; elle est serrée au col comme les chemises

des paysannes dans quelques pays ; elles ont ensuite une très belle étoffe de soie attachée au bas de la taille et nouée par devant par un gros nœud ; cela bride par derrière et s'ouvre par devant. En marchant elles sont sans cesse occupées à la refermer. Les esclaves sont mises comme leurs maîtresses mais en étoffes moins belles. La femme du dey avait un grand bonnet en forme de pain de sucre d'une hauteur énorme, il m'a paru en filigranes d'or, sur le front de larges bandelettes sur lesquelles étaient des diamants et des perles. Les deux deux jeunes femmes n'avaient que des toquets mais aussi couverts de perles et de diamants. La femme du dey présenta ses filles, je nommai les miennes, elle me demanda par signes fort expressifs si les deux jeunes dames avaient des enfants ; je leur fis signe que non ; et celles-ci me montrant les jeunes personnes, je fis comprendre qu'elles n'étaient pas encore mariées, ce qui parut leur inspirer une grande compassion. Nous demandâmes ce que c'était qu'une foule de femmes blanches et noires qui se groupaient dans la chambre à côté, ce qui formait un tableau très curieux. L'aga fit un signe que ce n'était rien et ne méritait pas qu'on y prît garde ; toute cette malheureuse troupe n'était donc que des esclaves. Nous demandâmes la permission de nous promener dans toutes les chambres ; toutes étaient pleines de femmes couchées sur des tapis ou groupées dans les coins pour nous voir passer. Des caisses de toute taille et de toute espèce obstruaient le passage mais ajoutaient à la singularité du tableau. Un peintre aurait payé cher une pareille visite, j'en suis sûre. »

Pendant que madame de la Ferronnays parcourait le harem, Hussein fixait avec M. de Lapasse les conditions de son exil. Au cours de cette conversation il ne

« cache pas » qu'il avait fait aux Français tout le mal qu'il avait pu, qu'ils le lui avaient bien rendu. » Il ajouta : « Tout cela est dans l'ordre ; les plus petits n'en savent pas autant que les grands. Vous avez été les plus forts, cela devait être ; mais on a bien vu la générosité des Français dans la douceur qu'ils ont mise dans la victoire. »

Le gouvernement napolitain accorda à l'ex-dey d'Alger une large hospitalité, lui facilitant l'acquisition d'une villa où le groupe des exilés put être mieux logé que dans les deux étages de l'Hôtel Victoria. Mais Hussein se déplut au bout de quelques mois et obtint d'aller s'installer à Livourne, après une très courte apparition à Paris. C'est au cours de ce séjour dans la capitale qu'il sollicitait son envoi à Alexandrie d'Italie où il devait mourir en 1828.

LA PRISE DU FORT DE FAUTAHUA

(Décembre 1846)

Ce ne furent que les derniers jours de décembre 1846 que le Gouverneur des Établissements français de l'Océanie, commissaire du Roi près de la Reine des îles de la Société, Bruat, parvenait à mater la révolte tahitienne. La prise du Fort Fautahua, enlevé le 17 décembre, entraîna la reddition des chefs de la vallée de ce nom et permit la pacification de celle de Punaroo. En effet, le 22 décembre, le contre-amiral Bruat obtenait de tenir dans le village de Punaavia une assemblée au cours de laquelle les chefs Utomi et Maro et mille guerriers jurèrent fidélité au gouvernement du protectorat. Les gens de la vallée sollicitèrent l'autorisation de transporter leurs cases sur le bord de la mer et de vivre sous l'autorité des nouveaux chefs reconnus par le commissaire du Roi.

L'insurrection fut certainement rompue en quelque sorte par la prise du Fort Fautahua et ce fait d'armes fut dû à l'allant du capitaine de corvette Bonard et à la vaillance de la petite colonne expéditionnaire dont il avait reçu le commandement. Les forces se composaient d'une compagnie du 1^{er} régiment d'infanterie de marine, d'une compagnie de voltigeurs,

de la troisième compagnie de débarquement de l'*Uranie* et un groupe d'artillerie. Un corps franc de « volontaires tahitiens », placés sous les ordres du chef Taiiri, battait l'estrade et s'établissait au pied d'un piton à pic, puis escaladait ce dernier pour permettre à la colonne de s'avancer sans crainte d'être découverte.

L'affaire était difficile. Qu'on en juge : il s'agissait de prendre d'assaut un fortin huché sur une crête dominant des à-pics terribles. « Il n'y a pas d'autre moyen d'y parvenir que par des trous pratiqués dans le roc vif, dans lesquels on peut à peine poser le pied ; au-dessous, un précipice de plus de deux cents mètres ; au-dessus une muraille droite, élevée aussi de deux ou trois cents mètres. Ce sentier, si je puis lui appliquer ce mot, est pris en flanc et en tête pendant toute sa longueur qui est de deux ou trois cents pas par une redoute crénelée qui se trouvait occupée par l'ennemi. Le sommet de la muraille de roche, au-dessus du sentier, était aussi occupé par l'ennemi et des masses de pierres et de rochers¹. »

Un court conseil de guerre était tenu entre le capitaine de corvette Bonard et le commandant Masset alors que la compagnie des marsouins interceptait les passages et que les autres troupes se massaient au pied du fort. Le « plan de campagne » élaboré était simple mais audacieux. Une colonne légère devait suivre le chemin des chèvres et prendre ainsi l'ennemi à revers ; pendant ce temps, marins, marsouins et voltigeurs devaient simuler une attaque de front.

Pour former la colonne légère, Bonard demande des volontaires. Il lui fallut refuser maintes candidatures ! Un gaillard, le quartier-maître Bernaudet, reçut le commandement ; ces braves étaient au nom-

1. Rapport adressé de Fautahua le 21 déc. 1846 au Contre-Amiral Bruat par le Capitaine de corvette Bonard.

bre de trente-sept plus un volontaire civil, le charpentier Henriot, natif du faubourg Saint-Antoine et qui assurait se connaître en barricades à enlever. A eux étaient joints le chef Taiiri et ses vingt-sept guerriers. Bonard ne cacha pas aux « amateurs » les dangers auxquels ils s'exposaient pour monter sur le piton et y tenir en attendant... le reste de l'armée française ! Mais ce tableau bien que poussé au noir ne fit qu'augmenter leur désir et Henriot le charpentier, qui avait dû aller à la Comédie-Française, au parterre s'entend, affirma qu'à vaincre sans péril on triomphe sans gloire ! Et chacun d'aller rejoindre les feux de bivouacs.

Ce fut, à l'aube, que la colonne légère s'ébranla légère en effet puisque « nos braves ont tout laissé au pied de la montagne, sacs et habits. Ils sont montés tout nus, n'ayant que des cartouches et leurs fusils. » Cette montée apprit à nos alpinistes océaniques par l'expérience pratique l'art de « faire du rocher », mais si elle fut instructive, elle fut dure et ce fut à onze heures que le sommet fut atteint.

De l'autre côté, le commandant Masset en tête, la compagnie du 1^{er} de marine et les voltigeurs faisaient un feu sévère et s'avançaient de rocs en rocs, peu à peu. Le feu des insurgés n'était pas très efficace, mais ce qui l'était beaucoup plus c'étaient les avalanches de pierres que l'ennemi déclenchait du haut de son piton. Quant aux mathurins de la compagnie de débarquement de l'*Uranie* ils escaladent le « chemin de chèvres » et préparent les voies à la seconde colonne d'attaque par tout un jeu de « cordes et d'échelles de cordes amarrées aux plantes sortant des fissures des rochers. Le pic avait à peu près six cents mètres d'élévation et cent cinquante mètres devaient être faits en se hissant à force de bras, n'ayant pour appuyer les

pieds que les roches nues ou quelques touffes de joncs ».

L'attaque, menée par le commandant Masset, progressa bientôt de façon à dominer les hauteurs voisines. Les « volontaires nus », à cheval sur le parapet comme sur un toit, le fusil en bandoulière, parvenaient à la position des rebelles et sautaient comme des diables dans la redoute. Le pavillon tahitien était renversé et « chose admirable, les nôtres se contentaient de coucher en joue l'ennemi déconcerté en lui disant de mettre bas les armes, qu'il aurait la vie sauve ».

Le commandant Masset, voyant le drapeau tahitien abattu, fait sonner alors la breloque pour savoir si nos volontaires sont bien dans le fort. Campé sur le remblai de terre de l'ouvrage, le clairon de la « colonne légère » lance, nu et fier, en réponse, la claire sonnerie « Au drapeau ! » En bas, à ces appels, les mathurins et les voltigeurs escaladent avec ardeur les roches, agrippés aux cordes, accrochés aux échelles et ne cessent de crier : « Vive le Roi ! Vive la France ! » Tout fuit, plusieurs maroïis font des chutes de montagnes. Rapidement, le capitaine de corvette Bonard pousse son avant-garde sur le piton du Diadème pour empêcher toute contre-attaque. A deux heures de l'après-midi l'affaire était finie et nos troupiers, couverts de poussière, éreintés et joyeux, partageaient leurs boules de son avec les insurgés prisonniers qui, depuis plusieurs mois, connaissaient les affres de la famine. Pas un mort, pas un blessé, sauf un soldat contusionné par une pierre et « aucun acte d'inhumanité ». Le capitaine de corvette Bonard, commandant de *L'Uranie*, pouvait être fier de sa belle et noble victoire.

Les insurgés réfugiés dans la vallée de Punaroo se

trouvaient, à la suite de la prise du Fort de Fautahua et du piton du Diadème, encerclés, car nous occupions l'autre bout de la gorge Punaavia. Ils se rendirent donc, le 22 décembre, au contre-amiral Bruat. Mais pour que la pacification fût complète il fallait obtenir la soumission des derniers rebelles réfugiés dans la vallée de Papenoo. Du reste, la reddition des chefs Utomi et Maro entraîna vite les hésitations des guerriers de Papenoo dont les familles souffraient de la famine et le 24 décembre des messagers parvinrent à Papeete, porteurs d'offres de paix.

Le 1^{er} janvier 1847, le gouverneur Bruat recevait les principaux chefs, Farehau, Fanahme, Pisomaï et le mari de la grande cheffesse Be-arua-tua. Cette réception eut lieu à Punaavia où les autorités françaises avaient abordé venant de Papeete sur l'avis *Le Phaéton*. La cérémonie se déroula dans le temple ; un orateur indigène, Taiora, fit le discours suivant : « Louis-Philippe ! Bruat ! et vous tous, officiers et chefs, qui vivez sous le gouvernement du protectorat ! nous voici, nous les chefs, les Huiraatiras jeunes et vieux, forts et faibles, femmes et enfants, nous voici tous en votre présence. Nous entrons tous aujourd'hui dans le gouvernement du protectorat dont nous ne nous séparerons jamais. Donnez-nous la paix. » Ce fut « l'orateur du gouvernement à Moorea », Arahua, qui répondit, au nom du commissaire du Roi en ces termes : « Que le Seigneur répande sur vous tous sa bénédiction ! Salut à vous, chefs et peuple de Te Fana, Ahurai dans le Nuu. Voici les paroles de S. M. Louis-Philippe, du gouverneur Bruat, du régent et de tous les chefs dans le gouvernement du protectorat ! Nous sommes très satisfaits que vous désiriez la paix et que vous vous remettiez entièrement entre les mains du gouverneur pour n'en plus sortir ! Voici la paix, pre-

nez-la ! Voici l'Évangile et les missionnaires, recevez-les ! Voici les lois de cette terre, observez-les ! Voici encore les pirogues, les filets de pêche, les plantations et les fruits, prenez tous ces biens, allez sur vos terres, refaites vos maisons, vos entourages et observez les lois. »

Avec une mimique curieuse, Taïora, l'orateur des rebelles, tendit à Arahua une étoffe « où il semblait recevoir tous les biens dont l'énumération a été faite ». « Louis-Philippe ! Bruat ! s'écria-t-il alors, cette paix que je tiens là dans une étoffe nous ne la laisserons pas échapper, nous ne nous séparerons jamais d'elle. » Le grand chef Maro, drapé et majestueux, affirma ensuite qu'il voulait la paix. « La joie est en moi depuis le sommet de mon crâne jusqu'à la plante de mes pieds ! Avant ce jour, tourmenté par le souvenir de mes crimes je ne pouvais fermer les yeux, je voulais fuir dans les montagnes pour y vivre seul ou partir secrètement sur un navire en abandonnant cette terre où je suis né, et maintenant vous me dites que vous oubliez le passé et que vous n'examinerez que l'avenir. Cette parole nous remplit de reconnaissance et de joie. Aujourd'hui, nous faisons partie du protectorat et nous ne l'abandonnerons jamais. »

Se tournant vers ses compagnons, Maro les interpelle : « Chefs et guerriers, n'est-ce point votre désir de vivre à jamais sous le protectorat ? S'il en est ainsi, levez la main en témoignage de votre irrévocable engagement. » Toute l'assemblée leva le bras.

Pendant ce temps, les marins du *Phaéon* embarquaient les fusils et les munitions des insurgés.

Quelques jours après, tous les districts de Tahiti et de Moorea envoyèrent à Papeete des « messagers de paix ». Discours et serments se succédèrent, où les paroles de concorde et d'amitié ne firent guère défaut ;

la paix était scellée et un banquet termina ce « Congrès de Papeete ». Le contre-amiral Bruat pouvait donc mander au Ministre de la Marine : « Je m'estime donc heureux de pouvoir annoncer à Votre Excellence, avant de remettre à mon successeur la mission que je tenais de la confiance du Gouvernement, que les îles Tahiti et Moorea sont complètement pacifiées et que je ne prévois pas de nouveaux troubles pour l'avenir. »

L'œuvre « diplomatique » du commissaire du Roi près la Reine des îles de la Société, n'était pas cependant complètement terminée, il lui fallait rétablir Pomaré dans sa bonne ville de Papeete. Pomaré s'était enfuie à Moorea où elle vivait à Papetoai ; le contre-amiral Bruat s'y rendait le 6 février « pour régler franchement la position de la Reine et du commissaire du Roi ». Le gouverneur, accompagné de l'interprète Darling, montra à la reine la nécessité de respecter le protectorat et de travailler en commun à l'essor des îles de la Société. Il n'eut pas de peine à la convaincre que son intérêt était de revenir à Papeete et d'accepter à nouveau de collaborer comme reine au protectorat.

Une grande assemblée était tenue à l'issue de cette entrevue. Darling lut au peuple la proclamation suivante : « Vous tous qui êtes ici réunis dans la même enceinte, je vous annonce avec satisfaction que la paix est désormais rétablie d'une manière solide et que le pays va de nouveau rentrer dans la prospérité. La reine Pomaré est arrivée ; elle s'est tout à fait soumise au gouvernement du protectorat, tel qu'il est établi aujourd'hui. Je vous fais donc connaître qu'au nom du roi Louis-Philippe, je la rétablis dans ses droits et dans son autorité qu'elle exercera dorénavant sur toutes les terres de ce royaume comme reine reconnue dans le gouvernement du protectorat. »

Rentrée à Papeete, réinstallée dans le Palais Royal, Pomaré allait signer quelques mois après, le 4 août 1847, en présence du nouveau commissaire du Roi, le capitaine de vaisseau Lavaud, un traité de protectorat. C'est grâce, du reste, à l'autorité française que, chassée du trône en 1852 par ses sujets, elle pouvait reprendre le pouvoir. La reine Pomaré IV s'éteignit en 1877, chargée d'ans et de souvenirs du temps de la marine à voile, des heures radieuses de sa jeunesse et des derniers feux de l'histoire maorie.

LE BARON CHARLES THIERRY DE VILLE-D'AVRAY,
ROI DE NOUKA-HIVA

Thierry, le fidèle valet de chambre de Louis XVI, avait un neveu dont le comte d'Artois accepta d'être le parrain. Ce jeune homme eût été sans nul doute pourvu de quelque office auprès du roi, si la Révolution ne l'eût transformé, lors de sa vingtième année, en émigré ; ce dernier, connu dans le milieu des réfugiés français de Londres sous le titre de baron Charles de Thierry de Ville d'Avray, menait une vie assez obscure, luttant contre la commune impécuniosité dont souffraient ses compatriotes. Nous trouvons, toutefois, sa trace au Congrès de Vienne, où notre baron errait dans les couloirs en qualité de secrétaire du marquis de Marialva ; un an après, Charles de Thierry est porté sur les registres de l'effectif du 23^e régiment de dragons du roi George. Le retour des Bourbons ayant donné au jeune dragon et neveu du fidèle Thierry quelques crédits à la cour de France, une place de commis à l'ambassade française à Londres lui fut octroyée en 1816.

Les voies de la Providence étant insondables, il ne nous a pas été permis de découvrir pourquoi, en 1819, le baron Charles de Thierry de Ville-d'Avray était assis sur les bancs du collège de théologie d'Ox-

ford et, un an après, sur ceux du collège de droit de l'Université de Cambridge. On peut supposer que la Providence avait revêtu la forme d'une jeune miss britannique, fille d'un ministre presbytérien et que la foi était entrée dans l'âme de l'émigré français par la porte de l'Amour. Bref, ce fut en sortant de ces collèges que Thierry se mariait, en 1822, avec cette aimable personne et vécut dans un milieu, à la fois respectable et commerçant, où l'art du trafic va de pair avec la lecture de la Bible.

Ce fut ainsi — Dieu ou le Diable voulant, l'histoire n'en souffle mot — que le baron Charles de Thierry fit la connaissance d'un missionnaire presbytérien de retour de la Nouvelle-Zélande, M. Kendall. Cet homme de bien amenait avec lui deux grands escogriffes de Maoris du nord de l'archipel, les chefs Shon Ghi et Waïkoto. Ces deux sauvages s'éprirent d'amitié pour le Français et leur cornac, en l'espèce, l'honorable M. Kendall, qui était loin de négliger le temporel, ce que voyant, flaira la bonne affaire : il proposa au baron l'achat du vaste territoire néo-zélandais, fief des chefs Shon-Ghi et Waïkoto. L'affaire fut conclue moyennant la somme de 20.000 francs que le digne missionnaire mit en poche pour éviter que ces grands enfants ne les dissipassent en folles dépenses et partit en Nouvelle-Zélande pour préparer la venue de Charles de Thierry.

De retour dans les terres australes, l'excellent M. Kendall fit savoir à Londres qu'il venait d'arrondir le domaine acheté par l'adjonction de 40.000 acres de terre moyennant le don de trente-six haches !

Voici donc le baron de Thierry maître « en toute souveraineté » d'un territoire immense, et il ne craint pas d'écrire en décembre 1823, à lord Bathurst, pour lui demander son appui en vue d'un établissement et

une sorte d'investissement de pouvoirs. Le cabinet de Saint-James lui fit savoir que la Nouvelle-Zélande n'était point terre anglaise.

Thierry se retourna alors vers Paris, demandant l'envoi d'une frégate, l'expédition d'un transport en vue de créer « sur ses terres » un établissement ; en retour, le baron réclamait le titre de gouverneur et une forte rémunération. L'affaire fut examinée d'assez près par M. de la Reinty, directeur des colonies au ministère de la marine, mais aucun engagement ne fut pris. Paris chercha à se renseigner sur le personnage et sur l'étendue de ses droits. Dumont d'Urville eut des ordres à ce sujet, puisque, passant en 1827 à la Baie des Iles, il interrogea les missionnaires anglais qui ne donnèrent pas de très bons renseignements.

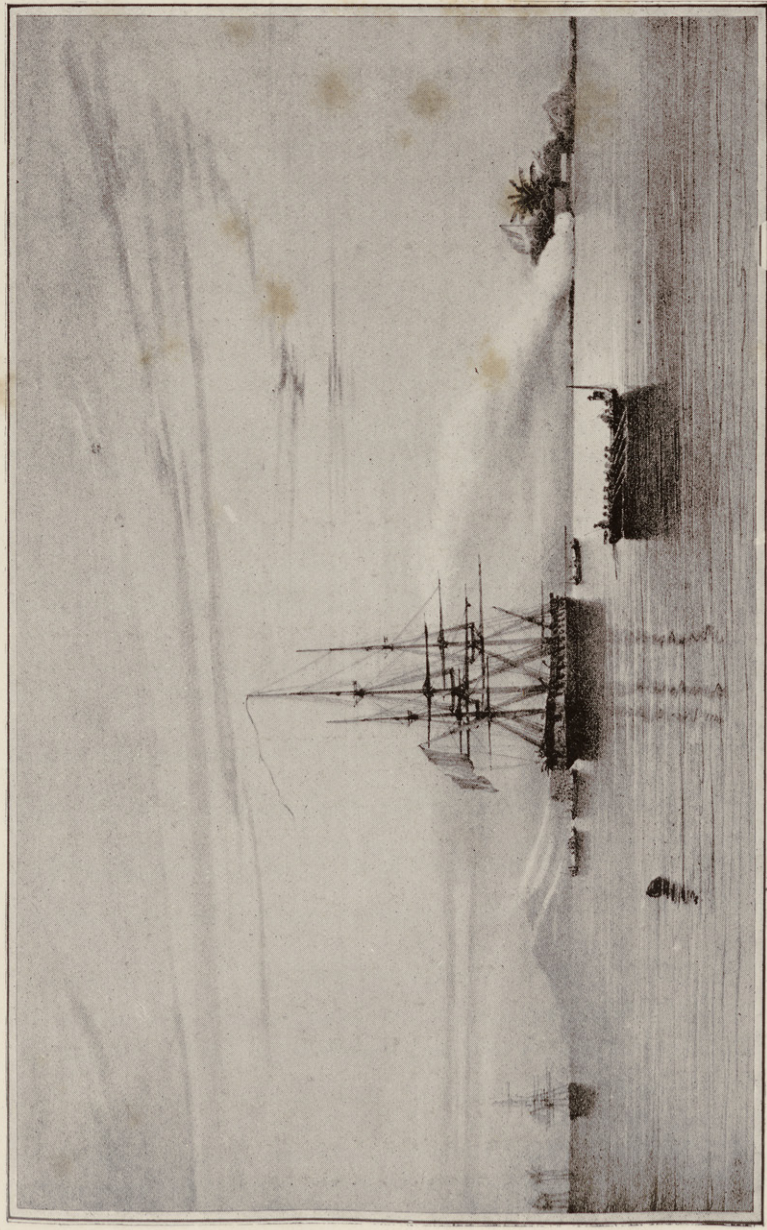
*
*
*

Pendant ce temps, Charles de Thierry ne cessa d'intriguer et sut — sa sœur, la vicomtesse de Frotte Caradoze, ayant pu approcher le ministre — « qu'on le reconnaîtrait et entrerait en traité avec lui dès qu'il serait en Nouvelle-Zélande ». Il fallait donc partir et pour cela se procurer des fonds. Ceux-ci pouvaient être obtenus par la vente d'un « bazar » sis au n° 269 rue Saint-Honoré et qui appartenait au baron, qui l'exploitait avec un associé anglais. On réunit des denrées et des instruments, des contrats d'armements sont passés, des engagés sont recrutés. Mais l'associé file avec le prix de la vente et notre baron de Ville d'Avray doit tout revendre, indemniser les uns et les autres. Homme énergique, il décide de mettre la main au collet de son associé disparu en Angleterre ; il traverse donc la Manche, mais l'autre avait mis l'Atlantique entre lui et son poursuivant.

Lâchant cette proie d'ailleurs insaisissable, Charles de Thierry se décide d'aller seul avec sa famille en ses États de Nouvelle-Zélande. Pour ce, il reprend, étrange prédestination ou atavisme d'aventuriers, le chemin des Frères de la Côte, allant « en les mers du Sud », c'est-à-dire voguant vers la Martinique, où il arrive sans le sou. Pour vivre, il se fait accordeur de pianos et clavecins. Ayant donné le *la* à toutes les caisses de la colonie, le baron alla exercer son art à la Guadeloupe, accompagné de sa famille, composée de l'ex-jeune miss devenue une matrone entourée de cinq arrière-neveux du valet de chambre de Louis XVI. Un concert de harpe donné par notre héros « en l'hôtel du gouverneur » lui rapporte trois cents francs, somme, hélas insuffisante pour lui permettre d'atteindre la Nouvelle-Zélande, mais qui lui procure, par contre, une utile relation : celle d'un sieur Salomon qui s'intéresse à ses projets et avance douze mille francs. Et le baron accordeur de pianos coloniaux et souverain néo-zélandais voit alors reluire son étoile ; il s'embarque pour Panama et fait escale à Chagras, passant par Saint-Thomas.

Mais là encore, les moyens financiers font défaut à Thierry, qui, fertile en expédients, se révèle ingénieur, mettant sur pied une société pour percer un canal entre le Rio Grande et la rivière de Chagras ; les capitaux répondent à son appel, et qui résisterait d'ailleurs aux appels mirifiques lancés par « le Senor Baron de Thierry, chef suprême de la Nouvelle-Zélande ». Avec ces fonds, il arme à la Jamaïque un voilier qui prend la mer le 29 mai 1833, « sous pavillon néo-zélandais, avec les honneurs du salut ».

Ce ne fut qu'en octobre 1833 que Thierry débarqua à Tahiti, après un séjour aux Marquises, au cours duquel il s'était fait proclamer « roi de l'île de Nouka-



LA *Vénus* AU MOUILLAGE D'O'-TAÏTI.

Le fort de Moutou-Ouia salue le pavillon français



Hiva ». Papeete le garda deux ans, le consul anglais s'opposant à son départ. A la Guadeloupe, on le croyait mort, et à Bogota, on le recherchait comme escroc. Enfin, un voilier américain embarque ce monarque, dont la suite ne se composait plus que du sieur Fergus, son aide de camp, ex « officier supérieur polonais », et l'amène à Sydney.

Le baron dut alors batailler pour que les autorités australiennes voulussent bien reconnaître ses titres de propriétés ; l'ayant à grand'peine obtenu, il créa « une Société d'exploitation » qui attira une soixantaine de déclassés errant en Autriche, et, frétant un navire, parvint enfin dans la baie de Hokionga. Mais adieu veau, vache, couvée ! Les Maoris refusèrent de reconnaître leur souverain et ne cachèrent point que l'honorable M. Kendall avait gardé par devers lui les 20.000 francs représentant l'achat des terres ! Charles de Thierry ne put qu'acheter pour 200 livres sterling, payées en tabac du reste, une petite propriété de 4.000 acres. Ainsi finit en fumée le rêve de toute sa vie.



Le baron végéta sur son lopin de terre et chercha à s'appuyer sur nos missionnaires qui débarquèrent avec l'évêque Pompallier dans ces parages en 1837. Thierry ne cesse d'écrire à Paris, si bien que le ministre de la marine, M. de Rosamel, en saisit M. Guizot en 1838. « Ce que mon département, écrit le ministre, connaît du caractère et de la capacité de M. de Thierry, me semble de nature à inspirer beaucoup de confiance en lui ». Telle n'était pas l'opinion du Quai d'Orsay. D'ailleurs, il était trop tard, car le célèbre Wakefield avait fondé à Londres une puissante compagnie de colonisation et en mai 1840, le

gouvernement anglais annexait la Nouvelle-Zélande.

Il est assez difficile de démêler les intrigues ourdies par le baron pour obtenir du gouvernement français 400.000 francs, en vue d'assurer l'essor d'un vaste établissement et les rapports de celui-ci avec la fameuse société nanto-bordelaise de Langlois, qui amena, trop tard, l'arrivée de la corvette *L'Aube*, commandée par Lavaud, en Nouvelle-Zélande.

C'est à cette époque que Dupetit-Thouars prit possession des Marquises, ce qui motiva une vigoureuse protestation du « roi de Nouka Hiva », se terminant par ces mots savoureux : « Laissez sans protection en Nouvelle-Zélande, le gouvernement anglais ne me laissera presque rien de mes terres, et, après m'être ruiné pour la Nouvelle-Zélande, je ne vois d'autre espoir qu'en tâchant de m'ouvrir quelques relations commerciales. Je vous prie, Monsieur le gouverneur, dans cette vue, de m'accorder la grâce de me donner la fourniture de bois de tout genre dont vous pouvez avoir besoin dans vos établissements. Votre Excellence peut être assurée que si cette grâce m'est accordée, tous les bois seront des meilleurs et coupés d'après les ordres que je pourrai recevoir ».

Si nous savons que l'ex-officier supérieur polonais Fergus, aide de camp de Charles de Nouka Hiva, finit dans la peau d'un colon tahitien, nous ignorons la fin de l'ex-émigré Thierry de Ville d'Avray, tour à tour : dragon, séminariste, diplomate, commerçant, accordeur de pianos, ingénieur. Cet étrange personnage, « de taille moyenne, de formes aristocratiques et qui eut eu la figure fort belle s'il ne lui eut manqué deux incisives supérieures », nous déclare une Guadeloupéenne, était né un siècle trop tard pour être filibustier et mettre plume au chapeau et rapière au côté.

L'AFFAIRE DES ILES SAINT-PAUL ET AMSTERDAM

Cinquante ans avant que nous ayons fait acte de possession sur les îles Saint-Paul et Amsterdam, exactement en 1843, l'initiative d'un commerçant français de Saint-Denis de Bourbon amenait la France à hisser le drapeau tricolore sur ces rochers perdus en plein océan Indien. Ce commerçant s'appelait M. Camin, homme actif, qui pensait qu'il serait très intéressant d'établir des pêcheries dans l'archipel en question grâce auxquelles on pourrait alimenter en morues l'île Bourbon, l'île Maurice et les Seychelles. Il avait étudié la question ; on n'avait guère alors de renseignements sur ces îles, on savait simplement qu'au xviii^e siècle un bâtiment hollandais cinglant vers la Nouvelle-Hollande les avait découvertes et leur avait donné le nom de Saint-Paul et d'Amsterdam. Depuis lors quelques baleiniers y avaient fait relâche. Ces îles étaient d'ailleurs complètement inhabitées.

M. Camin avait donc saisi au cours de l'année 1843 le gouverneur de Bourbon, l'amiral Bazoches, de son intention d'établir un centre de pêche de morues dans l'archipel Saint-Paul et Amsterdam dans le but d'approvisionner la colonie en poissons séchés et d'organiser un port de relâche pour les navires « qui se livrent, écrit-il, à la pêche à la baleine ou qui font

les voyages de l'Australie ou du grand archipel d'Asie ». Le gouverneur s'intéressa à tel point à cette proposition qu'il jugea utile de prendre sur lui sans consulter Paris de faire officiellement occuper ces îles. En hâtant cette prise de possession, l'amiral voulait « couper l'herbe sous le pied d'Albion » car il venait d'être avisé par son directeur de l'intérieur, M. Royoux, que le gouvernement de Maurice songeait à hisser le drapeau anglais sur l'archipel en question.

Lorsque l'amiral Bazoche prit la décision d'incorporer au domaine colonial de la France les îles Saint-Paul et Amsterdam, il y avait, perdue dans ces lointains îlots, une petite colonie de pêcheurs, vingt-trois en tout, qui y avaient été envoyés en 1842 par le négociant Camin et quelques-uns de ses amis. Ce fut une considération de plus qui pesa sur la volonté du gouverneur de Bourbon pour autoriser le capitaine Dupeyrat, commandant l'*Olympe*, à aller opérer cette prise de possession. Il en informait en ces termes, par une lettre du 2 juin 1843, M. Camin :

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre de ce jour par laquelle, insistant dans votre projet de former un établissement de pêcherie sur les îles Saint-Paul et Amsterdam, vous me demandez à en faire prendre immédiatement possession par le navire *Olympe* que vous avez affecté à cet effet et que vous mettez à ma disposition.

« Je reconnais avec vous les avantages qui peuvent résulter de l'occupation de ces îles, mais je vous fais remarquer que nous nous trouvons dans la plus mauvaise saison pour effectuer cette opération, que votre navire peut rencontrer des circonstances qui ne lui permettraient pas d'aborder et de se tenir sur les côtes de ces îles, que les frais que vous faites seraient dès lors tout à fait perdus, que, d'un autre côté, le

gouvernement peut ne pas approuver cette prise de possession, soit parce qu'il n'y verrait pas les mêmes avantages que nous, soit parce qu'il reconnaîtrait un droit préexistant en faveur d'une autre nation, que dans ce cas vous perdrez la protection de notre pavillon.

« Puisque vous vous décidez à courir ces diverses chances à vos risques et périls et sans aucune garantie ni promesse de la part du gouvernement, je consens à faire prendre, sauf approbation du roi, possession des îles Saint-Paul et Amsterdam. Je donnerai un mandat et des instructions à cet effet à M. le capitaine Dupeyrat.

« Il sera embarqué sur l'*Olympe* quatre soldats et un caporal du 3^e régiment d'infanterie de Marine avec les vivres et les effets nécessaires pendant quatre mois. Ils formeront un poste à Saint-Paul et logeront dans le bâtiment que vous vous êtes engagé à construire.

« Ils seront placés sous les ordres de M. le capitaine Adam Miroslawski auquel vous confiez la direction de votre établissement. »

*
**

Le capitaine Dupeyrat remplit sa mission, malgré le mauvais temps, ainsi qu'en témoignent les termes d'un procès-verbal signé le 1^{er} juillet 1843 « à bord de l'*Olympe*, en panne, à vue et sous le vent d'Amsterdam » : « Attestons ce jour prendre possession au nom de la France de l'île d'Amsterdam et y avoir arboré le pavillon national sur la partie la plus orientale de l'île en présence de la garnison ». La garnison, nous l'avons vu, c'était les quatre hommes et le caporal du 3^e marsouin !

L'*Olympe* revint à Bourbon laissant Adam Miroslawski

lawski, qui avait déjà séjourné là-bas, organiser un centre de pêches dans les mers Australes et le gouverneur de prévenir Son Excellence le ministre de la marine, alors M. de Mackau. La nouvelle de la prise de possession des îles Saint-Paul et Amsterdam ne fut pas sans déterminer un certain émoi dans les bureaux de la direction des colonies. On se précipita sur la géographie de M. Malte Brun afin de fournir à M. de Mackau quelques détails circonstanciés sur l'archipel et le conseil de l'amirauté fut appelé à délibérer sur cette affaire. Ministre, conseil, bureaux furent d'accord pour « s'étonner » de la hâte avec laquelle on avait patronné officiellement l'entreprise du commerçant Camin. L'amiral Bazoches reçut donc une lettre de Paris l'informant que le pavillon tricolore français ne pouvait pas être maintenu sur l'île d'Amsterdam et qu'il devait être remplacé par un « pavillon tricolore mais entouré d'une lèze blanche ». Il devait faire rapatrier sur Bourbon « la garnison », mais devait toutefois prendre toutes mesures utiles pour faciliter la vie de l'établissement Camin.

Malheureusement la tentative de la création d'une pêcherie à Saint-Paul ne réussissait guère ; on trouve trace d'une recommandation en sa faveur adressée par M. Grou, député de la Charente, et où l'on sent que l'affaire périclité ; la pêche ne donne pas. Paris faisait demander des renseignements à ce sujet en 1846 à la suite d'un véritable appel lancé par le capitaine Miroslawski. Ce dernier, après quatre ans d'efforts, paralysé par le manque de moyens financiers et, en somme, délaissé par le gouvernement de Bourbon qui, après la semonce qu'il avait reçue du ministère, se tenait coi, revint à Saint-Denis demander aide et assistance. Miroslawski avait transmis à Paris un rapport où il montrait quelles étaient les ressources et les possibi-

lités d'avenir de l'établissement de Saint-Paul et Amsterdam au point de vue de la grande pêche. Ces informations émurent le gouvernement du roi qui chargeait la *Zélée*, frégate de la marine de l'État, d'aller à Saint-Paul se rendre compte sur place de la question. M. Guizot lui-même, qui était alors ministre, fut d'ailleurs, saisi d'un rapport très favorable à une nouvelle et définitive prise d'occupation des îles Saint-Paul et Amsterdam rédigé par le capitaine de la *Zélée*, il invita en mai 1847 le gouverneur de Bourbon à aider financièrement l'entreprise de M. Adam Miroslawski et « à lui donner toutes les marques de la sollicitude qu'elle paraît méditer et de tenir mon département au courant de ses progrès ». Les intentions de Paris étaient, on le voit, très favorables.

*
**

Le capitaine Miroslawski, de caractère brutal, commit certains abus de pouvoir qui entraînèrent le retrait de l'autorité qu'il possédait par délégation du gouverneur de Bourbon. Par ailleurs, les journaux de Maurice et d'Angleterre publièrent des statistiques qui faisaient état des îles Saint-Paul et Amsterdam comme dépendances de l'île Maurice ; un britannique, M. Fath, avisait le cabinet de Saint-James de son intention de fonder dans l'archipel en question un dépôt de charbon. C'est pourquoi le commandant de la corvette *La Bayonnaise*, qui visita ces îles en septembre 1847, crut utile d'appeler l'attention du ministre sur l'intérêt d'une prise définitive de possession.

Le « commissaire général de la République » à Saint-Denis, Sarva Garriza, écrivait alors, le 14 mars 1848, au « citoyen ministre » qu'il fallait ré-

tablir le poste militaire d'Amsterdam et qu'en raison du climat tempéré de ces îles on pourrait espérer une émigration de colons réunionnais. Tout cela militait en faveur d'une prise de possession officielle, et, en attendant, le sieur Heurtemont était désigné par les autorités locales pour remplacer le capitaine polonais Adam Miroslawski.

Paris n'osait cependant faire procéder à une occupation définitive, craignant qu'un État ne puisse émettre une prétention quelconque sur ces îles. M. de Tocqueville, ministre des affaires étrangères, fit sonder le gouvernement de La Haye qui prétendit ignorer un traité en vertu duquel la Hollande aurait cédé les îles en question à la France, mais ne fit pas d'objection absolue à nos projets.

On peut se demander pourquoi le ministère de la marine prenait alors tant d'intérêt à la question de l'occupation des îles Saint-Paul et Amsterdam ? La raison en est que ces messieurs de la direction des colonies songèrent, après avoir lu les divers rapports sur la situation géographique dudit archipel, sur son climat, sur son isolement, que ce serait là un lieu parfait pour... la déportation ! Nous étions en 1849, les événements de 1848 avaient mis, et pour cause, la question à l'ordre du jour. C'est pourquoi, dans une note adressée à M. le ministre, en date du 7 septembre 1850, le bureau politique de la direction des colonies au ministère de la marine concluait à « réaliser l'occupation au nom de la République Française des îles Saint-Paul et Amsterdam ». M. de Tracy, le ministre du moment, faisait alors aviser le gouverneur de la Réunion qu'il y avait lieu de prendre les mesures nécessaires pour faire hisser le drapeau national sur l'archipel, qui resta simplement un petit centre de pêche.



ATTAQUE D'UN ÉTABLISSEMENT COLONIAL AU XVI^e SIÈCLE.

En 1874, une mission scientifique, dirigée par l'amiral Mouchez, alla s'installer dans l'île d'Amsterdam pour observer le passage de Vénus. On sait qu'en 1892 la Grande-Bretagne ayant fait occuper l'île d'Assomption et ses voisines, le cabinet de Paris protesta et, à titre de compensation, fit reconnaître nos droits sur les Glorieuses et sur les îles Saint-Paul et Amsterdam.

LA PRISE DU « SAINT-MICHEL » DE NANTES

(20 octobre 1717)

En août 1717, quelques-uns de ces Messieurs les Armateurs du quai de la Fosse avaient fait charger en rade de Nantes un de leurs bons voiliers, le *Saint-Michel*, de 120 tonneaux de jauge, de ballots de toiles de Bretagne, de caisses de vaisselle, de plusieurs lots de pioches, pelles, houes, tous instruments propres à la culture, et toute une « pacotille », destinés aux revendeurs de la ville du Cap Français en Saint-Domingue. Le fret embarqué, le capitaine du *Saint-Michel*, le sieur Joudusy-Dubois, fit annoncer par le tambour de ville aux vingt-huit passagers, propriétaires allant regagner leur « habitation », officiers rejoignant le régiment de Port-au-Prince ou celui du Cap, fonctionnaires royaux, que son vaisseau lèverait l'ancre le 18 du mois à la marée haute. Dès la veille du départ, les voyageurs s'étaient installés à bord, et ceux qui avaient l'habitude de telles traversées n'avaient eu garde d'oublier d'emporter quelques jambons de Bayonne, quelques toupins de beurre breton bien salé, des confits d'oie et des confitures pour améliorer l'ordinaire du maître-coq du *Saint-Michel*.

On ne tarda pas à voir, dans la journée du 18, disparaître l'île Feydeau, les clochers nantais et à at-

teindre, laissant à gauche les grèves désertes du Pouliguen, les rochers du bourg de Batz et les fortins du Croisic. La houle secoua bientôt le navire, dont les quarante mathurins de l'équipage carguaient huniers, ris et cacatois, petits et grands. Les passagers furent favorisés par les vents, l'époque étant, à ce moment de l'année, la meilleure pour une bonne traversée ; on jouait sur le pont aux jeux de société et on y devisait en faisant les cent pas. D'aucuns narraient des récits de voyages dont les corsaires et leurs abordages fournissaient un aliment toujours nouveau, mais la vue des douze bonnes pièces, arrimées solidement et la gueule sombre dépassant les plats-bords, rassuraient les craintifs.

On navigua ainsi jusqu'au 20 octobre. On avait alors laissé, il y avait plusieurs semaines, les Canaries en arrière et vogué déjà à travers les longues herbes marines de la mer des Sargasses. Au matin, la vigie avait lancé du haut de son tonneau, haut perché sur le grand mât, le classique « Terre ! Terre ! à bâbord ». Et tous de se précipiter sur le pont, se passant les longues-vues pour voir surgir de l'Océan bleu les cimes des mornes qui entourent de leurs masses la ville du Cap. Sur la dunette, le capitaine Joudusy-Dubois se félicitait avec son second de l'heureuse traversée, lorsque la vigie héla dans son porte-voix : « Ohé ! Navires en vue sur tribord ! »

Les mers antillaises n'étaient guère sûres en ces temps et, à la nouvelle descendue du grand mât, Joudusy-Dubois fronça le sourcil. Deux voiles se détachaient sur l'horizon. A la lunette, le capitaine reconnut vite deux flibots couverts de toute leur voilure qui marchaient, rapides, à la rencontre du *Saint-Michel*. Il eût préféré, certes, une belle frégate du roi, un galion espagnol ou une flûte hollandaise.

Aussi les coups de sifflet de retentir et le *Saint-Michel* de se pencher sous le poids des voiles hissées en toute hâte. Les deux flibots gagnaient, cependant, marchant beaucoup plus vite. Le capitaine fait sonner le branle-bas, le pont est débarrassé des caisses qui l'encombrent et que les matelots jettent par-dessus bord. Les passagers sont priés de disparaître par l'écouille et, à midi, le plus important des deux flibots était à portée de canon du bâtiment nantais.

C'est à ce moment que montait à la drisse du flibot le large pavillon du roi d'Angleterre. « C'est un goddam ! » crièrent les mathurins du *Saint-Michel*, et l'on sait que les Bretons d'alors n'avaient qu'une affection des plus relatives pour les Anglais. « Vive le Roi et envoie les couleurs ! » hurla le capitaine Joudusy-Dubois. Le drapeau blanc fleurdelisé claqua à l'arrière, ponctué d'un coup de canon indiquant aux « goddams » que les gars du *Saint-Michel* acceptaient le combat. Mais le flibot laissait alors tomber son pavillon et le remplaçait par le fameux étendard des flibustiers « noir, ayant un squelette au milieu, tenant d'un main un dard et de l'autre une horloge ». Une volée de mitraille accompagnait cette sinistre apparition. L'affaire était grave, car c'était là le signe de « sans quartier » annonçant que les « forbans » étaient prêts, en cas de résistance, à tout massacrer, à pendre par les pouces, aux vergues, les plus braves défenseurs, et à transformer les passagères en flibustières, c'est-à-dire à les « amateloter » à deux ou trois « Frères de la Côte » en toute propriété.

Les marins du *Saint-Michel* étaient résolus à la lutte ; ils avaient des armes, douze pièces, et n'en étaient pas à leur première affaire ; mais les vingt-huit passagers, sauf quelques officiers, n'avaient nulle humeur belliqueuse et, dame, l'étendard des forbans,

avec son squelette et son sablier, n'était pas encourageant. Ils supplièrent le capitaine Joudusy-Dubois d'amener son pavillon, s'engageant à faire une déclaration au greffe de l'Amirauté relatant la pression faite par eux en faveur d'une reddition.

Les forbans arrimèrent leur prise, la fouillèrent depuis la pomme de l'artimon jusqu'à la « soute aux barrils » et ne cachèrent pas qu'ils avaient des intelligences à la côte avec les habitants ; en effet, on amena le *Saint-Michel* dans une anse de Saint-Domingue, où le contenu de ses cales fut vidé à l'aide de l'équipage prisonnier et de quelques colons accourus et complices. On était en pleine opération de déchargement lorsque les « forbans » furent rappelés à bord de leur flibot, deux voiles ayant été signalées au large de la baie. Le temps de larguer et de se mettre sous le vent des bateaux en vue, de hisser le sinistre pavillon, de faire tonner les batteries hautes et basses, et voilà, capturés en un tour de main, le *Saint-Jacques*, capitaine Bergême, de Bordeaux, et le *Charles*, capitaine Hautebert, du port de La Rochelle. Sur les deux heures, un nouveau navire passait au vent à eux, ils l'amarinèrent à huit heures du soir ; c'était la *Gracieuse* de Nantes, capitaine François le Barbier. Nos flibustiers revinrent au rivage fort joyeux, on peut le penser, de cette fructueuse journée.

On se partagea, selon les règles fort rigides de la coutume de la Côte, les prises faites et, défonçant quelques tonneaux de bon vin d'Anjou ou de Bordeaux, les forbans « menèrent grand tapage » toute la nuit. Plusieurs perdirent au « pharaon » ou au « biribi » leur part, tant est vrai le proverbe qui veut que ce qui vient par le tambour s'en aille par la flûte. Ces exploits parurent si beaux aux matelots du *Saint-Michel* que quatre d'entre eux, ainsi qu'en

témoigne la déposition du capitaine Joudusy-Dubois à l'Amirauté de Nantes, au moment de son rapatriement dans cette ville, les sieurs : Charles Andresy, contremaître, Michel Perlan du Croisic, Noël Le Riche de Nantes, Blanchard d'Angers, armurier, marins du *Saint-Michel* et le sieur Julien Rondeau, matelot de *La Gracieuse*, entrèrent incontinent dans la Confrérie des Frères de la Côte !

Il y eut également un nouveau confrère, mais malgré lui : le sieur Damien, chirurgien à bord du *Saint-Jacques*, natif de Lesparre en Gironde ; la déposition du capitaine Joudusy-Dubois nous apprend, en effet, que les forbans le « retinrent de force, arguant de la nécessité où ils étaient d'avoir parfois sous la main un homme de l'art ». Qu'est devenu ce corsaire involontaire ? Finit-il ses jours en se balançant au haut de la vergue d'une frégate du Roi, ou parvint-il à échapper aux flibustiers pour finir ses jours à Bordeaux ou à Lesparre, saignant et purgeant une honnête clientèle bourgeoise ? Ceci reste une de ces énigmes de l'Histoire, du moins de la Petite Histoire coloniale¹.

1. Les documents relatifs à ce récit se trouvent dans la liasse 22, dossier 1, Extraits des registres du Greffe du Siège de l'amirauté du Cap Français, Cote de Saint-Domingue Chambre de Commerce de Nantes.

LE PREMIER GOUVERNEUR DE LA GUYANE HOLLANDAISE :

CORNELIS VAN AERSSSEN VAN SOMMELSDIJK

(1683-1688)

Les divers essais d'établissements coloniaux faits par les Hollandais en Guyane depuis la paix de Bréda, en 1667, qui octroya Surinam aux États de Zélande moyennant l'abandon de la Nouvelle-Hollande (l'Australie actuelle) aux Anglais, végétaient. Cependant les Hollandais, ayant vu par la paix de Westminster la colonie de Surinam rester définitivement entre leurs mains, s'efforcèrent d'en tirer profit. On fit appel à la méthode de colonisation de l'époque : la compagnie concessionnaire ; les « États » vendaient leurs droits sur Surinam, par acte daté du 6 juin 1682, à la Compagnie des Indes Occidentales moyennant 260.000 florins et cela pour une période de dix années.

La Compagnie des Indes Occidentales géra mal ses intérêts, et son « conseil » se rendit rapidement compte que l'affaire ne donnerait pas les bénéfices espérés ; aussi, un an après, le 25 mai 1683, la compagnie vendait un tiers de ses droits à la ville d'Amsterdam, alors fort riche, et un tiers à un citoyen hollandais, Cornelis van Aerssen van Sommelsdijck. Celui-ci, décidé à jouer un rôle actif dans cette association, qui prit nom de Société concessionnaire de Surinam, partit pour gouverner la colonie.

La charte de mai 1683 est curieuse, car elle permet

de se rendre compte des rapports entre les États de Hollande, puissance souveraine, et la compagnie : c'était cette dernière qui levait les impôts, se chargeait de la défense militaire et entretenait les bâtiments de l'État ; en somme la Société gérait entièrement la colonie.

Le « gouverneur-associé » Cornelis van Sommelsdijck, avait hâte d'aller mettre sur pied le pays de Surinam ; s'étant embarqué sur un voilier bon marcheur, le *Petit-Pierre*, il débarquait à Paramaribo fin novembre 1683. Cornelis était familier de la Cour et compagnon du stathouder Guillaume III ; il avait des ancêtres qui, comme chefs militaires ou ambassadeurs, rendirent à la Hollande de réels services ; lui-même avait servi et participé en qualité de colonel à la défense de sa patrie contre les armées de Louis XIV. C'était un protestant sévère pour lui comme pour les autres, mais imbu de cet esprit de tolérance qui avait fait d'Amsterdam un refuge pour les confessions religieuses les plus diverses. C'était aussi un grand travailleur, doué d'une forte volonté. La Guyane hollandaise avait besoin d'un chef et d'un organisateur ; elle le trouva en Cornelis van Sommelsdijck.

Le gouverneur commença par reprendre en main les troupes cantonnées et qui semblaient avoir perdu toute notion de discipline militaire ; l'oisiveté étant la mère de tous les vices, le nouveau gouverneur s'efforça de donner aux troupiers des habitudes de travail, faisant édifier des forts et des ouvrages tant sur la rivière du Cottica qu'à Paramaribo et qu'à Zeelanda. Puis, pour maintenir ses contingents en bonne forme, van Sommelsdijck engagea dans l'arrière-pays toute une série d'opérations contre les tribus indiennes, obligeant celles-ci à faire la paix, c'est-à-dire à ne plus effectuer de raids contre les plantations. Par es-

prit d'équité le gouverneur décréta que les indiens ne pourraient pas être réduits en esclavage. En ce qui concerne les noirs importés d'Afrique, Cornelis en réglementa le sort aussi humainement que possible, ce qui n'empêcha point qu'il pourchassa activement les nègres marrons.

Sous l'impulsion du gouverneur, la rade de Paramaribo fut organisée en mouillage sûr et la ville bâtie avec une réelle élégance. La justice fut réorganisée et c'est van Sommelsdijck qui créa une Chambre des successions et des tutelles qui administrait les successions vacantes, organisme qui ne fut modifié que deux siècles plus tard, en 1867.

Les historiens ont signalé combien la révocation de l'Édit de Nantes fut profitable pour la Hollande qui vit affluer dans les « États » des milliers de huguenots français, artisans, commerçants, ingénieurs. Le gouverneur Cornelis van Sommelsdijck était fort connu dans les milieux protestants français ; il s'était, du reste, marié à une huguenote de la noblesse charentaise, Marie de Chatillon. C'est ce qui explique le mouvement de l'immigration française qui se produisit, en 1686, sur la Guyane hollandaise. Chaque émigré était certain de trouver une concession, un métier, une place, et bientôt Paramaribo prit, grâce à cet apport, un réel développement. Toute l'histoire de la Guyane hollandaise, depuis lors, est comme liée aux efforts et aux succès obtenus par ces Français dont on relève les noms dans les annales de la colonie.

*
**

Parallèlement au rôle utile joué à cette époque par la colonisation protestante des émigrés de l'Édit de Nantes, une place doit être faite à la colonisation

juive. C'est un des rares exemples des facultés colonisatrices d'éléments israélites. Fort intelligemment, van Sommelsdijck s'était efforcé d'attirer plusieurs centaines de familles juives et leur avait concédé un véritable territoire avec un centre situé à l'embouchure du Cassepoer ; le gouverneur donna à cette « Sion » nouvelle de grandes libertés, et même un tribunal rabbinique ; la communauté élisait un chef et lorsque, cent ans plus tard, ses descendants célébraient l'anniversaire de la fondation de la colonie qui était connue sous le nom de Savane des Juifs, 1.700 « citoyens israélites » étaient présents à la cérémonie ! Le centre ne périclita que vers 1810.

L'activité de van Sommelsdijck porta donc dans des domaines variés. En assurant l'ordre dans une maison qui en manquait, en appelant avec libéralisme des éléments laborieux à l'œuvre de mise en valeur, le gouverneur était parvenu en peu d'années à rendre la Guyane hollandaise fort prospère et à assurer à ses associés d'intéressants bénéfices.

Mais le succès appelle toujours l'envie, et des ennemis ne tardèrent pas à surgir contre le gouverneur. Que pouvait-on reprocher à van Sommelsdijck ? Ni sa gestion, ni son travail, ni les résultats obtenus ! La cabale trouva mieux, et les tartufes étant de tous temps et de tous lieux, on fit grief à Cornelis de son... libéralisme. Des gens « bien pensants » signalèrent que le gouverneur avait toléré la présence à Paramaribo de plusieurs catholiques et même de trois « prêtres papistes » ! C'était là un crime d'autant plus grand que les dites « gens bien pensants » rappelèrent à Amsterdam que c'était là un fait contraire à l'acte de concession de la Société concessionnaire de Surinam. On s'émut dans la Métropole ; des explications furent demandées par ces « messieurs des États » qui

exigèrent le renvoi immédiat de la colonie des « trois prêtres papistes ».

Cornelis van Sommelsdijck ne craignait point, à l'instar de Guillaume le Taciturne, la plaisanterie macabre. Au reçu de l'ordre de ces « Messieurs d'Amsterdam » il fit expédier en Hollande les trois papistes ; mais comme ces trois derniers avaient succombé depuis quelques mois aux rigueurs du climat, ce fut trois cercueils que les directeurs virent arriver ! Le geste du gouverneur fut compris et on se contenta de renvoyer les ossements à Surinam sans demander d'autres explications.

Mais Cornelis voulut crever l'abcès de la cabale. Un beau matin, les tambours parcoururent les rues de Paramaribo annonçant que le gouverneur recevrait devant le tribunal toutes les réclamations que l'on pouvait faire contre son administration ; que, pour quelques heures, le gouverneur se démettrait de ses fonctions, attendant en simple citoyen d'être cité en justice. Trois fois les tambours battirent aux carrefours, personne n'osa relever le défi. La cabale était vaincue.

Les travaux de fortifications entrepris par van Sommelsdijck étaient très pénibles, et les troupes régulières murmuraient sans cesse à ce sujet. Innovateur, le gouverneur pensa à faire appel à la main-d'œuvre pénale. Il obtint de la Hollande l'envoi de condamnés, mais commit la faute de verser ceux-ci, à leur arrivée dans la colonie, dans les contingents militaires. L'armée fut rapidement corrompue et entra en lutte ouverte avec le gouverneur.

*
**

Un matin de juillet 1688, alors que Cornelis van

Aerssen van Sommelsdijck faisait avec un officier, le sieur Laurent Verboom, une promenade dans l'allée des Tamariniers, alors nommée l'allée d'Orange, un groupe de soldats mutins, plus ou moins ivres, s'approcha de lui et formula des réclamations. Cornelis, qui avait le sang vif, tira son épée pour en frapper ses subordonnés ; ceux-ci armant leurs pistolets firent feu ; le gouverneur, frappé à la tête, s'écroula, tandis que Laurent Verboom tombait blessé mortellement au ventre.

L'heure de la révolte avait sonné ; les mutins laissant sur les Tamariniers les cadavres de leurs chefs, se répandirent dans la ville, volant, pillant les magasins, l'hôtel du gouverneur, arrêtant les capitaines présents à Zelandia. Puis, la nuit venue, par l'effet d'un scrupule surprenant, les mutins allèrent ramasser le corps de Cornelis van Sommelsdijck et l'enterrèrent, lui rendant les honneurs militaires, dans la citadelle qui, depuis lors, porte son nom. Toute la colonie se demanda ce qui allait advenir et le « conseil » réuni en hâte jugea que le mieux était de pactiser avec la rébellion. Mais les mutins s'étaient déjà sauvés à bord d'un bâtiment, *La Salamandre*, avec lequel ils espéraient gagner le large et... Saint Domingue où ils se joindraient aux filibustiers et aux « Frères de la côte ». Un officier, le sieur Meunix, parvint à arrêter le bâtiment au moment où il levait l'ancre et à faire prisonniers les mutins que l'on envoya en Hollande pour y être pendus haut et court.

La dame de Chatillon, veuve du gouverneur van Sommelsdijck, chercha alors à vendre la part de son mari dans l'association qu'il avait signée six ans auparavant avec la Compagnie des Indes et les syndics de la ville d'Amsterdam, mais elle ne trouva point d'acquéreur ; même le stathouder Guillaume III re-

fusa l'affaire. Ce ne fut qu'en 1770 que le fils du gouverneur François van Aerssen de Chatillon, parvint à passer un acte de vente, moyennant 700.000 florins, avec la ville d'Amsterdam.

Or, par une curieuse coïncidence de l'histoire, ce François de Chatillon qui était, selon la chronique du temps, beaucoup plus français de cœur que néerlandais, dut lutter contre un Français qui n'avait pas cru devoir émigrer lors de la Révocation de l'Édit de Nantes pour rester au service du roi, Jean-Baptiste du Casse. La défense du huguenot de Chatillon contre le « renégat » Du Casse fut telle que ce dernier, après trois jours de bombardement, dut reprendre la mer sans avoir pu emporter d'assaut Paramaribo. Mais ce dont les Hollandais ont le plus remercié François van Aerssen de Chatillon c'est d'avoir introduit le cacao à la Guyane. La mémoire de l'estomac est toujours infailible.

L'ASSASSINAT DU CHEVALIER DE MAUDUIT

COLONEL DU RÉGIMENT DE PORT-AU-PRINCE

L'histoire, dit-on souvent, se renouvelle ; si toutefois, cet axiome semble ne comporter qu'une part de vérité, il n'en demeure pas moins que, pour une même époque, les faits historiques présentent un synchronisme indiscutable. Je n'en donnerai comme preuve que le récit suivant de l'assassinat du chevalier de Mauduit, colonel du Régiment de Port-au-Prince, commis dans les rues de la capitale de Saint-Domingue le 4 mars 1791. Les circonstances qui ont entouré la mort de ce vaillant officier rappellent d'une façon singulière les scènes du meurtre à Port-Louis du comte Mac Nemara, massacré le 4 novembre 1790 par les « factieux », grenadiers et chasseurs du Régiment de l'Ile-de-France¹.

Les événements de la Métropole troublèrent profondément les esprits dans toute l'étendue de Saint-Domingue dès août 1789. M. Albert Depréaux a relaté dans son étude sur *Le commandant Baudry des Lozières et la Phalange de Crête-Dragons*, parue en 1924, ce que furent la genèse et la portée des premiers troubles. Il a indiqué notamment comment « les trois assemblées provinciales élues *proprio motu* donnèrent

1. Maurice BESSON, *Vieux Papiers du Temps des Isles*, 1^{re} série.

naissance à une Assemblée générale » qui voulut imposer sa loi aux Pouvoirs Publics et comment, pour ne pas être débordé et éviter surtout une révolte des noirs, le Gouverneur comte de Peynier, chef d'escadre, dut, malgré son caractère indécis, recourir à la manière forte en étayant le régiment de Port-au-Prince de contingents de volontaires levés par Baudry.

C'est le colonel de Mauduit qui, récemment arrivé dans la colonie, en juin 1790, fut chargé de ramener le calme dans l'île grâce à son autorité et à son ascendant. Thomas-Antoine Duplessis, chevalier de Mauduit, était alors un homme de quarante-neuf ans qui apportait à Saint-Domingue un brillant passé militaire, dont nombre d'actions d'éclat accomplies durant la guerre d'Indépendance. Dur à lui-même et d'une volonté toute bretonne — il était né à Hennebont, — c'était un véritable chef, inflexible sur la discipline ; par ailleurs « un de ces hommes qui ont l'horreur du désordre et chez qui la nécessité de le comprimer devient une passion »¹. L'Assemblée Générale, constituée à Saint-Marc le 14 avril 1790, chercha vainement à intimider le colonel ; celui-ci répondit en prenant bien en main les compagnies de son régiment et en opérant, dans la nuit du 29 au 30 juillet, la dissolution *manu militari* du Comité de l'Ouest ; à ce geste l'Assemblée Générale opposa son fameux décret de licenciement des troupes régulières. M. de Peynier dut agir et chargea le colonel de Mauduit de se débarrasser des factieux ; celui-ci, par une série de rapides opérations, jeta le trouble parmi les membres de l'Assemblée qui, bien qu'ayant appelé aux armes les gardes nationales qui leur étaient fidèles, perdirent la tête et allèrent s'embarquer le 7 août 1790

1. D^r MAGNAC, *La Révolution à Saint-Domingue*.

sur le vaisseau de guerre le *Léopard* dont ils avaient débauché l'équipage.

Un mois plus tard, en septembre 1790, éclatait le drame rapide mais sanglant de la révolte des mulâtres obéissant aux suggestions d'Ogé, qui, après un séjour en France, était revenu dans la Colonie avec le dessein bien arrêté de proclamer la « libération des Noirs ». Ici encore la vigilance du colonel de Mauduit, les mesures sévères prises par lui annihilèrent en quelques instants les rêves du mulâtre Ogé qui fut capturé par les Espagnols et, nous ayant été rendu, fut tué le 5 avril 1791.

A la suite de ces événements, le colonel de Mauduit jouissait à Port-au-Prince et dans tout Saint-Domingue d'un incontestable ascendant. Le général de Blanchelande, successeur de M. de Peynier, avait signalé sa conduite à Paris et c'est beaucoup plus le colonel que l'ex-gouverneur que visaient les termes du décret voté le 12 Octobre par la Constituante : « Déclare que M. de Peynier, gouverneur général des Iles sous le Vent, les régiments du Cap et de Port-au-Prince, les corps royal de l'artillerie et autres militaires de tout grade qui ont servi fidèlement sous ses ordres, ont rempli glorieusement les devoirs attachés à leurs fonctions. »

C'est bien le sens qu'une notable partie de la population de Saint-Domingue attachait à ce décret puisqu'au cours d'une représentation donnée au théâtre du Port-au-Prince, une actrice, rougissante et émue, s'avança vers la loge où se tenait le colonel de Mauduit et lui remit une couronne de laurier, puis, après une révérence de cour, lui déclama l'adresse suivante :

« MONSIEUR LE CHEVALIER,

« Pour célébrer les grands hommes et leurs actions

éclatantes, l'ancienne Rome a fait tailler le marbre et frapper les métaux, et pour honorer les vertus publiques, le génie a créé les Dieux de la fable. Que ces emblèmes seraient imparfaits, Monsieur, pour consacrer les hauts faits dont votre carrière est remplie et le dévouement que vous avez si glorieusement manifesté pour votre patrie et votre roi.

« On n'oubliera jamais que c'est à votre conduite courageuse, franche et loyale, que l'on doit le retour du calme dont nous apercevons les premières lueurs.

« On n'oubliera jamais que c'est à votre étonnante énergie que l'on doit le maintien de la discipline parmi les braves soldats que vous avez le bonheur de commander et que vous avez ranimé dans leurs cœurs ce feu pur, cet enthousiasme heureux pour la gloire et pour l'honneur.

« On n'oubliera jamais que vous avez renversé le colosse orgueilleux qui s'était élevé dans cette ville sous le titre pompeux de comité provincial ; que vous avez essentiellement contribué avec les braves citoyens de la partie nord à abattre l'hydre de Saint-Marc et à purger l'île de ce monstre à la pâture duquel nous étions tous réservés.

« On n'oubliera jamais que vous avez montré en ces temps difficiles tout ce que le patriotisme le plus pur, uni aux plus précieuses qualités de l'âme, peut inspirer de grand, de noble et de généreux.

« Qu'il nous soit permis d'offrir le tribut de notre gratitude, de notre amitié et de notre inaltérable estime aux officiers qui vous entourent. Nous sommes comme eux, Monsieur le Chevalier, vos amis et vos admirateurs ; le sentiment profond qui nous attache à vous est un lien éternel que rien ne peut rompre. »

Toute la salle debout applaudit et l'actrice et le

colonel. Mais, si Port-au-Prince avait voué une amitié « éternelle » au commandant du régiment de la colonie, ailleurs, le long des mornes et des ravines, la haine et la calomnie couraient d'habitation en habitation ; les membres de la fameuse assemblée de Saint-Marc qui avaient mis l'Océan entre eux et leurs compatriotes de Saint-Domingue ne cessaient de correspondre de Paris avec les fidèles restés sur place et cherchaient à « travailler » l'élément militaire. Le décret du 12 octobre 1790 par lequel l'Assemblée nationale avait décrété que M. de Mauduit avait « glorieusement rempli le devoir attaché à son état » fut déclaré faux. Quelques marins du *Serin* remirent à ce sujet à diverses notabilités créoles des lettres de Paris contenant un décret apocryphe daté du 17 décembre 1790 et fabriqué sans nul doute par les pros crits de l'Assemblée de Saint-Marc. Ce document portait que « les remerciements donnés à la compagnie des volontaires de Port-au-Prince, au régiment dudit lieu, à M. de Mauduit sont et demeurent expressément révoqués comme ayant été surpris par de faux renseignements. » Cette nouvelle, le libelle qui l'accompagnait causèrent une émotion profonde dans la colonie. Mais le colonel de Mauduit n'eut pas de peine à démontrer le caractère fallacieux de ce document ; comme, d'autre part, on annonçait l'arrivée toute prochaine de troupes envoyées de France, le colonel affirma que ces contingents lui étaient expédiés pour faciliter sa tâche de pacificateur.

★ ★

Le 2 mars 1791, l'escadre annoncée était en vue de Saint-Domingue ; composée d'une frégate, l'*Uranie*, et de deux transports, elle mouillait, à quatre heures du soir dans la rade de Port-au-Prince. A bord se

trouvaient deux bataillons de ligne, provenant l'un du régiment d'Artois, l'autre de celui de Normandie.

Dès le premier contact, on s'aperçut que les soldats avaient « fort mauvais esprit » et qu'ils « fraternisaient » du bord avec les noirs dont les canots entouraient les vaisseaux. Le général de Blanchelande, gouverneur général des Iles sous le Vent, décida, en présence de ces manifestations, qu'il était préférable d'éloigner de la capitale ces deux bataillons et de leur faire « tenir garnison au Môle Saint-Nicolas ». Les soldats du bataillon de Normandie commençaient sans murmurer à faire leur paquetage pour se rendre dans ce bourg, quand ceux d'Artois, apprenant leur destination, déclarèrent qu'ils n'en feraient rien. Monté à bord pour faire entendre raison aux mutins, M. de Blanchelande dut se retirer devant les menaces dont il fut l'objet. Quelques instants après et malgré les ordres formels, les troupes descendirent à terre et se répandirent dans les rues de Port-au-Prince.

Il était onze heures du soir lorsque la cour de la maison où résidait le gouverneur général fut envahie par deux cents soldats et matelots. Cette troupe dépêcha une députation auprès de M. de Blanchelande. Les délégués déclarèrent « qu'ils étaient envoyés par leurs camarades pour connaître les raisons qui engageoient à les envoyer au Môle tandis que leur présence était nécessaire au Port-de-Prince et y donner des secours aux bons citoyens opprimés par les volontaires et par le régiment. » Le « régiment » était celui du colonel de Mauduit, le Régiment du Port-au-Prince. Le général leur démontra qu'ils avaient été abusés et que l'on allait notamment convoquer une nouvelle assemblée coloniale. Ils répondirent « que c'étaient là propos d'aristocrate et le contraignirent à leur livrer les dépêches du ministre pour y connaître leur véri-

table destination. » Ils durent admettre à cette lecture qu'ils étaient bien sous les ordres du général et consentirent à se rendre au Môle, demandant simplement « trois jours pour se rafraîchir. » Cette entrevue pénible dura jusqu'à deux heures du matin ; le colonel de Mauduit était présent, étant accouru défendre son chef. Le chevalier fut l'objet de maintes menaces de la part des troupiers d'Artois et de Normandie.

Dès le lendemain matin, 3 mars, les soldats des bataillons d'Artois et de Normandie commencèrent à se rafraîchir et ils le firent d'autant mieux que, sur les instructions des partis révolutionnaires de la Ville, « les cabarets, les cafés eurent l'ordre de leur fournir abondamment tout ce qu'ils demanderaient et sans exiger aucun paiement. » On peut juger de l'effet du rhum local sur des hommes arrivant de France ! Un mémoire du temps signale à ce sujet que « la femme Paumier, tenant café au coin de la Comédie, vint présenter à la municipalité un compte de dix mille livres pour le montant de la boisson fournie aux troupes » dans la journée du 3 mars. Au cours de ces beuveries, les habits blancs et les jeunes recrues d'Artois et de Normandie ne cessaient de proférer des menaces de mort contre le colonel de Mauduit et cherchaient à « fraterniser » avec les hommes du Régiment du Port-au-Prince. Ce que voyant les « Grenadiers de ce régiment allèrent trouver M. de Mauduit et lui déclarèrent qu'ils le défendraient jusqu'à la mort. » Quelques-uns d'entre eux détachant un pompon de la compagnie le remettaient à leur colonel « comme garant de leur serment » et de Mauduit de s'écrier : « Qu'on est heureux de commander à de tels hommes ! »

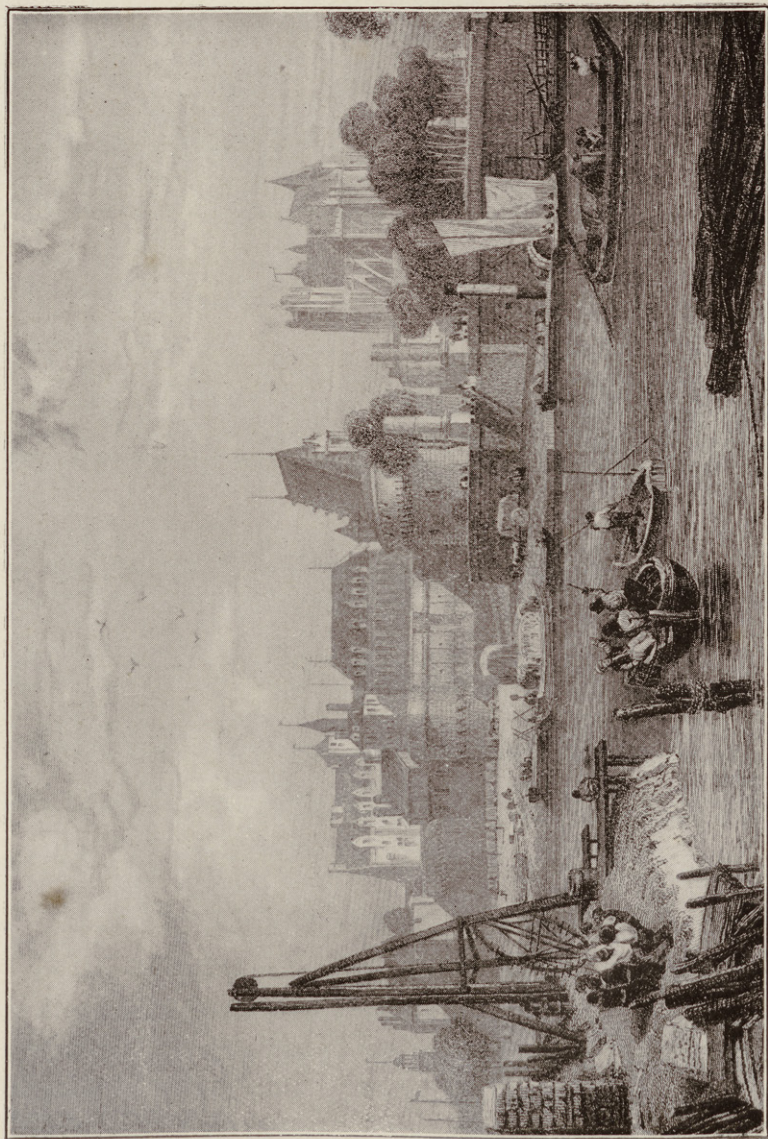
Pendant ce temps, les autres compagnies du régiment sont circonvenues et leurs camarades de France

ne leur cachent pas qu'ils sont venus « pour les mettre à la raison » et cela sur l'ordre de l'Assemblée Nationale et que, s'ils veulent se « justifier », il leur faut abandonner leur colonel.

Le 4 au matin, le bataillon d'Artois décide de lui-même de descendre en ville en armes avec quatorze cartouches par homme et, une fois dans les rues, les soldats insultent les « aristocrates », courent les cabarets et les filles, criant qu'il fallait fusiller M. de Mauduit, coupable d'avoir opprimé honteusement les « républicains. »

On conseilla au colonel de fuir mais, tristement, il répondait à ses amis : « Ma place est icy et j'y mourrai s'il le faut. » Bientôt, deux cents à trois cents soldats du Régiment du Port-au-Prince vinrent trouver leur colonel lui reprochant de les avoir trompés et le sommant de venir rendre compte de sa conduite devant les bataillons arrivés de France. M. de Mauduit se refusa à une « telle indécence. » Il accepta seulement de les accompagner chez le général « qui leur assura qu'il n'existait pas d'autre décret que celui du 12 octobre. » Rien n'y fit, l'exaltation ne cessait pas, aussi de Mauduit, passant dans le cabinet du général, pressa ce dernier de fuir. « Quant à lui il n'avait, déclara-t-il, qu'à s'efforcer d'éviter de plus grands malheurs. » Rentré chez lui, maintes fois insulté en cours de route, il fut finalement fait prisonnier par ses propres grenadiers avec ses deux amis, MM. Germain et Gallezot, capitaine et lieutenant au corps.

Arrêté dans sa propre maison, le colonel de Mauduit voit en quelques instants sa demeure pillée par la soldatesque. Le capitaine Germain obtint que douze grenadiers l'accompagnassent au greffe pour lire et examiner le fameux décret du 12 octobre ; les troupiers lirent et comparèrent les signatures et les sceaux. Ils



LE PORT, LE CHATEAU ET LA CATHÉDRALE DE NANTES.

remirent le document à un adjudant pour que celui-ci en donne lecture à ses camarades. Mais les soldats rassemblés dans la cour se refusèrent à l'entendre, criant : « Tout cela est faux ! il faut pendre cet aristocrate ! » L'adjudant demanda alors à un officier présent à la scène de jurer si le décret était ou non faux ; pris de peur l'officier ne répondit rien ; les grenadiers entraînèrent alors le colonel à la prison militaire.

Quelques grenadiers cherchaient à arrêter ce « vent de folie » ; l'un d'eux, de garde à la prison, pleurait : « Pourquoi pleures-tu, lui demanda le colonel ? — « Je pleure, mon colonel, sur le sort qui vous attend en récompense des services rendus. » — « Mon ami, des jours que de longues années de guerre ont respectés ne seront pas à l'abri du couteau des assassins, mais les larmes d'un brave homme comme toi me consolent d'avance. » Des soldats d'Artois, courant à la prison de la Ville, libèrent deux prisonniers qui s'y trouvaient, deux assassins, et, forçant des prêtres à célébrer un *Te Deum*, placent l'un des deux criminels assis sur l'autel même. A grands cris, le populaire convoquait une assemblée de paroisse. Celle-ci eut lieu dans le plus grand désordre.

Des soldats obtiennent que l'on fasse comparaître le colonel de Mauduit devant cette assemblée paroissiale ; quelques-uns des plus exaltés courent à la prison et en arrachent le chevalier ; des mains hardies jettent à terre les épauettes et la croix de Saint-Louis portées par le colonel. Des grenadiers d'Artois le menacent de leur sabre et un sergent du Régiment du Port-au-Prince, nommé l'Huillier, en cherchant à parer les coups, est frappé durement à la tête. Dans la rue, quelques citoyens veulent dégager le prisonnier et parviennent à l'entraîner vers une porte entr'ouverte. Malheureusement le propriétaire de la demeure ferme

brutalement l'huis. Quatre officiers, les vêtements en lambeaux, s'évertuent de protéger leur chef mais ne peuvent empêcher un soldat de Normandie de l'atteindre d'un coup de sabre sur sa tête ; au même instant un caporal le frappe au flanc. Appuyé le long d'une muraille, de Mauduit ne fait aucun geste, les bras croisés, il attend la mort ; bientôt abattu, lardé de coups, il est décapité, son corps traîné dans sa maison est jeté dans un coin et la tête promenée dans les rues. Ce fut, paraît-il, une femme qui tint les pieds du malheureux pendant qu'un grenadier lui tranchait la gorge.

Les quelques défenseurs du colonel ne durent la vie qu'à une fuite rapide. Pendant ce temps, l'Assemblée paroissiale votait la constitution d'une nouvelle municipalité composée de membres de l'ex-assemblée de Saint-Marc. Le lieutenant-colonel du régiment d'Artois qui avait convoyé les deux bataillons venus de la métropole dut se sauver de Port-au-Prince et passer « en terre espagnole. » M. Du Village, commandant le convoi qui avait amené les troupes à Saint-Domingue, arrêté dans sa chambre, à bord de l'*Uranie*, menacé à tous instants d'être pendu à la vergue de « sa frégate », mourut en deux jours de honte et de chagrin. Quant au lieutenant-général, M. de Blanchelande, il parvint à s'enfuir et à débarquer ensuite à Lorient ; deux ans après il montait sur l'échafaud, place de la Révolution.

Le capitaine Germain, qui resta aux côtés du colonel de Mauduit jusqu'à sa mort, réussit à rentrer en France et à déposer devant la Convention un récit circonstancié du drame, qui amena les autorités militaires à dissoudre le Régiment du Port-au-Prince et à en verser les unités dans diverses demi-brigades alors en formation.

LA GUADELOUPE PENDANT LES CENT JOURS

La Guadeloupe avait dû capituler devant les forces anglaises le 5 février 1810. La garnison put sortir de ses positions avec les honneurs de la guerre mais dut s'embarquer prisonnière à destination de l'Angleterre ; l'administration passa aux mains des Britanniques mais Berkwith, gouverneur général des Iles du Vent et commandant de toutes les forces de terre et de mer du roi Georges, s'en déchargea sur les épaules de l'administrateur Dubuc. On nomma peu après un gouverneur anglais de la Guadeloupe, l'amiral Cochrane, qui fit peser lourdement sur la population le poids de la domination étrangère. Son successeur, le major-général John Skinner, chercha à rester neutre, d'autant plus qu'il n'ignorait pas que la Grande-Bretagne avait offert à Bernadotte, devenu roi de Suède, la Guadeloupe comme prix de sa trahison envers l'Empereur.

La cession de la Guadeloupe à la Suède fut signée le 3 mars 1813, mais les Suédois n'eurent pas à prendre la peine d'aller occuper leur acquisition coloniale par suite de l'abdication de Napoléon. Les Guadeloupéens subissaient avec douleur ces étranges marchés, aussi on peut comprendre avec quelle joie

ils apprirent par la *Gazette officielle*, seul journal autorisé par les Anglais, que le 23 avril 1814 les hostilités étaient arrêtées, que la paix avait été signée le 30 mai et surtout que la Guadeloupe allait redevenir française. Les citoyens fêtèrent ces bonnes nouvelles et dépêchèrent en France deux patriotes, le colonel Druault et le chevalier de Maillan, pour porter à Louis XVIII l'adresse suivante :

« Sire,

« Nés sujets de Votre Majesté, les habitants de la Guadeloupe s'empressent de mettre à ses pieds l'hommage de leurs vœux et chargent de cette mission honorable MM. le colonel Druault et le chevalier de Maillan qui se sont toujours distingués par leur dévouement au trône.

« La tyrannie qui, sous des formes diverses, a si cruellement pesé sur cette colonie durant une longue suite d'années a compromis nos vœux sans altérer les sentiments que nous devons à Votre Majesté.

« Nous osons aujourd'hui donner l'essor à nos sentiments et féliciter Votre Majesté de son retour au trône de ses pères et offrir à l'héritier des vertus d'Henri le Grand et de Louis XIV l'hommage de notre vénération et de notre profond respect. »

Le colonel et le chevalier furent reçus aux Tuileries par Louis XVIII qui ne cacha pas son contentement des vœux manifestés par les habitants de la Guadeloupe. Dans la colonie, à Basse-Terre, un service funèbre somptueux se déroula dans l'église de Saint-François le 24 août, veille de la Saint-Louis, en mémoire de Louis XVI. Un catafalque avait été dressé face à l'autel et, épée nue, se tenaient aussi droits que leur permettaient les ans, quatre anciens chevaliers

de Saint-Louis ; c'étaient MM. Le Pelletier de Liancourt, Des Innocents, de Cordelier et Radeling de Ravaine. Le gouverneur anglais, sanglé dans son uniforme rouge de major-général, assistait à cette cérémonie expiatoire.

Le jour de la Saint-Louis il y eut réjouissances générales. L'administrateur Dubuc, étalant avec tout l'opportunisme voulu par les circonstances, ses sentiments légitimistes, offrit aux autorités anglaises un banquet où on trinqua aux victoires alliées et à la chute de l'Ogre.

Du point de vue diplomatique, le Traité de Paris avait décidé que la Suède rétrocéderait ses droits sur la Guadeloupe à la Grande-Bretagne. Celle-ci devait, trois mois après la ratification, rendre à son tour la colonie à la France, soit à la date du 17 septembre 1814.

Le Ministère royal de la Marine prenait donc ses dispositions pour réoccuper la Guadeloupe ; Louis XVIII acceptait de nouveau le contre-amiral Durand de Linois comme gouverneur, le chevalier de Guillermy comme intendant. On réunit à Brest, en août 1814, 300 hommes d'infanterie, 60 canonniers et 74 soldats du génie. On se décidait à faire accompagner ce maigre contingent par le « commandant en second » Boyer-Peyrebeau et par l'ordonnateur de Vaucresson, qualifiés l'un et l'autre pour la circonstance du titre ronflant de commissaires du roi. Ce fut le vaisseau le *Lys* qui transporta ces agents ainsi que M. de la Barthe et M. de Painelle, chargés eux aussi, en tant que commissaires, d'une mission analogue à la Martinique.

Le *Lys* toucha Basse-Terre, venant de Fort-de-France, le 15 octobre 1814. La vue des « commissaires » détermina comme un vent de folie collective :

c'était la France qui arrivait ! Le soir, toute la ville fut illuminée et le populaire força Dubuc, « l'administrateur des Anglais », à illuminer aussi.

Mais ce n'était pas tout d'être accueilli avec le plus vif enthousiasme et pour MM. Boyer-Peyrebeau et de Vaucresson commencèrent des heures pénibles. Ces Messieurs d'Angleterre faisaient la sourde oreille pour vider les lieux. Le gouverneur Skinner répétait sans cesse : « Je n'ai pas d'ordres de mon gouvernement. » Nos commissaires durent aller à Antigua voir le général Leith, gouverneur anglais qui, lui aussi, « n'avait pas reçu d'ordres », se rendre auprès de l'amiral Cochrane, venu à Basse-Terre sur le *Tonnant* qui, également, « souffrait » d'être sans nouvelles de Londres ! Et pendant un mois nos troupiers attendirent ballottés sur le *Lys*, à la cape, dans la rade, l'autorisation de mettre pied à terre ! Il ne faudrait pas croire que les « goddams » restaient les bras croisés, point du tout, ils déménageaient avec méthode, emportant tout ce qui était dans les forts et les arsenaux, canons, munitions, armes, y compris les marmites.

Tout cela échauffait les cervelles et les fausses nouvelles de circuler. On ne parlait rien de moins que de sauter sur l'Anglais et de le flanquer à la mer. Boyer-Peyrebeau s'attendait, d'un moment à l'autre, à ce qu'un incident vienne mettre le feu aux poudres ; c'est pour parer à ce danger qu'il créait « le camp de Boulogne », où il confinait les soldats qui ne cachaient pas que leurs sabres les démangeaient furieusement et réorganisait en deux jours une garde nationale. Heureusement que le 5 décembre 1814, le général Leith débarquait et commençait les opérations de restitution. Le 7 décembre, le drapeau blanc flottait sur les forts, salué par les salves réglementaires. Quelques

heures après, un *Te Deum* était chanté à l'église Saint-François.

Ce fut Boyer-Peyrebeau qui opéra la transmission des pouvoirs et réinstalla en quelque sorte la France à la Guadeloupe ; il avait assez peiné pour cela. Mais après avoir eu à surmonter tant de difficultés, cet excellent Boyer-Peyrebeau ne jouit que cinq jours de son poste de gouverneur intérimaire. En effet, le 12 décembre, le contre-amiral Durand de Linnois arrivait sur le *Marengo*, accompagné d'un bataillon du 62^e de ligne. Boyer-Peyrebeau n'avait plus qu'à rentrer dans l'ombre !

Majestueusement la Restauration prenait pied dans la colonie et Linnois fit afficher une proclamation du plus pur style de l'heure.

« La rentrée en France du Monarque désiré est confirmée à vos yeux par la couleur de nos bannières. Ses intentions bienfaisantes et son cœur paternel vous sont garantis par la charte constitutionnelle qui pré-sage le bonheur de ses sujets et par les traités qui établissent avec les peuples étrangers les rapports d'amitié...

« Sa Majesté a daigné agréer l'expression de vos sentiments par l'organe de vos députés. Elle leur a répondu qu'Elle vous avait toujours comptés au nombre de ses enfants ». Ces mots touchants retentiront au fond de vos cœurs avec l'émotion d'une tendre reconnaissance.

« Habitants de la Guadeloupe, que les sentiments du monarque soient l'objet des entretiens de vos familles ; inspirez à vos enfants cet amour qui lie le peuple au souverain ; que vos vœux confondent dans leur pureté et le bonheur du monarque et celui des contrées qui vous ont vu naître, et que des actions

de grâce soient adressées à Celui qui, disposant de la destinée des empires, nous rend à cette dynastie à laquelle se rattachent les temps prospères de la France.

« Vive le Roi ! Vivent les Bourbons ! »

Le populaire manifesta bruyamment sa joie de revoir le drapeau français et tirant deux vieux mortiers d'un coin de l'arsenal les fit donner de la voix en l'honneur de la Patrie retrouvée. Ces cris, ces chants et ces salves ne furent point du goût des militaires anglais qui, s'emparant des deux mortiers, les jetèrent à la mer. Des rixes éclatèrent, et Durand de Linnois eut beaucoup de peine à éviter qu'elles ne se transformassent en émeute.

Mais, malgré les appels à l'union entre Français et malgré la présence britannique, les esprits étaient troublés. Linnois avait cru prudent d'expédier Boyer-Peyrebeau à la Pointe-à-Pitre, en raison des tendances impérialistes que le « commandant en second » cachait mal. N'avait-il pas essayé de jeter un certain discrédit sur la décoration du *Lys* qu'il déclarait n'être « qu'un signe de ralliement » de tout bon Français. Par ailleurs, venait de débarquer à la Guadeloupe l'intendant M. de Guillermy, fougueux légitimiste sous les dehors les plus courtois et dont le premier soin fut de « rallier au drapeau blanc » tous les mécontents par une large distribution de places diverses. Guillermy était faible et n'osait prendre aucune initiative ; il chercha à s'abriter derrière une « chambre d'agriculture » qui ne tarda pas à crier au scandale devant la multiplicité des emplois nouveaux, créés sans le moindre souci des intérêts budgétaires. Bientôt la colonie fut une sorte de champ de bataille ; ceux des villes frondaient la royauté, encouragés par Boyer-Peyrebeau, le commandant de l'artillerie et le major

Prost ; la campagne « marchait » pour les Bourbons derrière l'intendant M. de Guillermy et l'ordonnateur M. de Vaucresson. Le gouverneur Durand de Linnois flottait comme il pouvait entre ces deux courants contraires.

Un voilier apporta de la Martinique le 29 avril 1815 la nouvelle du retour de l'Empereur et peu après Durand de Linnois recevait des instructions en double : les unes venant de Gand annonçait que Louis XVIII avait chargé le comte de Vaugiraud de « conserver les îles de la Guadeloupe et de la Martinique » aux Bourbons et de ne rien faire sans un ordre écrit du Roi. Les autres venaient de Bordeaux et émanaient de la duchesse d'Angoulême et portaient information « de la déclaration des puissances réunies en congrès à Vienne de se liguier pour maintenir le traité de Paris du 30 mai 1814 avec toutes ses conséquences ». Que faire en l'occurrence ? Le gouverneur commença par le procédé classique de « l'appel au calme ». « Nous comptons que les habitants de la colonie, les gardes nationales et la garnison se réuniront à nous pour maintenir l'ordre et la tranquillité, en surveillant les gens sans aveu, les malveillants qui sont toujours intéressés au désordre. »

Le gouverneur Linnois connut peu après les mêmes difficultés dont pâtirent ses prédécesseurs de l'Ancien Régime : le manque de vivres et de numéraire, par suite de l'absence de relations avec la métropole. On essaya de lever un emprunt, l'affaire échoua et on se tira d'affaires tant bien que mal en émettant des « effets de fournitures payables à terme », presque la monnaie de carte des intendants du Canada ! Pendant ce temps une escadre anglaise croisait au large.

Sur ces entrefaites, le comte de Vaugiraud, venu à la Martinique comme gouverneur général des Îles

Sous le Vent, quelque peu aveuglé par ses sentiments royalistes, avait conclu le honteux accord du 20 mai qui autorisait les Anglais à réoccuper la colonie. Des bruits couraient à la Guadeloupe que le gouverneur Durand de Linnois allait faire de même. C'est alors que Boyer-Peyrebeau ne cacha plus ses convictions impériales et groupa autour de lui « les patriotes ». Ceux-ci s'exaltèrent davantage encore lorsqu'on apprit qu'un brick, l'*Agile*, battant pavillon tricolore, venait d'être capturé par la croisière anglaise devant les Saintes et que Linnois venait de recevoir de l'amiral anglais Leith un paquet de lettres venant de Paris. Le gouverneur eut-il tort ou crut-il être d'un geste heureux de laisser descendre à terre le commandant de l'*Agile*, le lieutenant de vaisseau Forsan ? Quoi qu'il en soit, le débarquement de cet officier mit le feu aux poudres, lesquelles étaient fort sèches : on peut le comprendre car Forsan arrivait, la croix de la Légion d'honneur à l'habit et la cocarde tricolore au bicorne. Le poste de garde, à cette vue, acclame l'Empereur et jette bas ses cocardes blanches, la foule accourt et escorte Forsan jusqu'au Palais du Gouvernement en manifestant et veut savoir ce que renferment les dépêches de France portées par notre officier à Linnois.

Au gouvernement un conseil siégea en toute hâte ; le gouverneur, indécis, ne savait que faire ; ouvrirait-il ou pas les fameuses dépêches ? De Guillermy et les royalistes estimaient qu'il « n'y avait qu'à les renvoyer à Louis XVIII sans les ouvrir puisque venant d'une autorité non reconnue officiellement ». Linnois céda ; en quoi il eut tort car, dès le lendemain, le choc se produisit. En effet, à la Pointe-à-Pitre les « patriotes » réclament le drapeau tricolore et déclarent que le gouverneur pactise avec l'ennemi ! Boyer-Peyrebeau est acclamé, on l'adjure d'expulser le gouver-

neur, M. de Guillermy et de Vaucresson. L'agitation de Pointe-à-Pitre se communique à la Basse-Terre.

Le lendemain, 17 juin 1815, le général Boyer-Peyrebeau est à cheval au camp de Beausoleil où se renouvelle le geste du maréchal Ney, les compagnies du 62^e de ligne crient : « Vive l'Empereur ! » et foulent aux pieds les cocardes blanches. Grenadiers en tête, la troupe marche sur le gouvernement qui est encadré ; l'artillerie, entraînée par le capitaine Caussade, fait défection à son tour et la garde nationale, rassemblée à la hâte sur le cours Nolvos, laisse éclater ses sentiments impérialistes ; un capitaine, M. Aubin, casse son sabre et refuse, suivi d'un sergent-major, le sieur Botrel d'enlever la cocarde blanche.

Le gouverneur de Linnois est dans son cabinet, gardé à vue, lorsque le général Boyer-Peyrebeau lui annonce que le « coup d'État est fait ». Le gouverneur accepte d'ouvrir les dépêches et autorise qu'à midi le fort Richepanse fasse flotter le drapeau tricolore. A la Pointe-à-Pitre une parade militaire se déroula sur la place de la Victoire, au cours de laquelle se produisit un incident émouvant : deux gardes nationaux, fanatiques de l'Empereur, apportèrent l'aigle de l'ancien quatrième bataillon de la garde nationale qu'ils cachaient depuis 1810. On embrassa cet emblème et la troupe jura de le défendre jusqu'à la mort. La foule se porta jusqu'au domicile du général Boyer où flotait un vaste drapeau tricolore et où un portrait de Napoléon était exposé. Toute la soirée on dansa et on chanta aux cris de : « Vive l'Empereur ! Vive le roi de Rome ! » C'était le 18 juin, aux mêmes heures mais sous d'autres cieux, la nuit étendait son voile sombre sur un champ de bataille, la ferme de la Belle-Alliance finissait de se consumer, les plaintes des mourants s'éteignaient ; en carré les derniers grognards croi-

saient leurs baïonnettes autour de Cambronne. Le drame de Waterloo s'achevait.

Malgré les réjouissances des habitants, un malaise régnait au gouvernement. Le général Boyer-Peyrebeau n'osait agir contre son chef, Durand de Linnois, d'autant plus que l'ouverture des fameuses dépêches n'avait rien appris de net. Decrès avisait, en effet, qu'il fallait attendre, ne pas anticiper et laisser, par exemple, flotter le pavillon blanc sur les vaisseaux. Linnois se réfugiait dans une attitude d'indifférence ! Des esclaves, à la vue de l'emblème levé de la révolution, s'agitèrent, criant : « Vive la liberté ! » Il fallut faire des patrouilles.

Le général Boyer-Peyrebeau prend alors sur lui de prier le gouverneur de quitter son poste. Celui-ci résista sur les conseils du commissaire civil Claudric et des officiers adjurèrent Durand de Linnois de se rallier à l'Empereur. Et une nouvelle proclamation d'être affichée, en style plus épique que celle louant les Bourbons.

« Militaires, gardes nationales, habitants
de la Guadeloupe !

« La renommée avait déjà porté jusqu'à nous la nouvelle du retour en France de Napoléon. Dans sa marche triomphale du golfe de Juan jusqu'aux Tuileries, pas une goutte de sang n'a été répandue, pas un seul acte de rigueur exercé. L'amour du peuple et l'enthousiasme de l'armée ont tout fait. Il n'est pas aujourd'hui un seul point sur la France où le pavillon tricolore ne flotte et où l'amour de la nation ne soit unanime pour le souverain qui lui est rendu avec tant d'éclat.

« Les dépêches ministérielles que nous recevons par l'avis *l'Agile*, ne mettent pas en doute que vous

et les colons se rallieront dans cette circonstance à la volonté du gouvernement pour le rétablissement de la dynastie impériale. Proclamons ce vœu, colons et militaires, en arborant tous la cocarde tricolore que vingt-cinq années de gloire ont illustrée. »

Cette mâle proclamation était justement lue dans le salon du gouverneur quand le canon tonna en rade, c'était une petite flotte anglaise qui pénétrait en rade ! Agitation, mouvements divers sur la place comme dans le palais gubernatorial. Des officiers anglais vinrent annoncer que leur chef, l'amiral Duhram, était envoyé par le comte de Vaugiraud. Mais Linnois s'était ressaisi : « Vous voyez cette cocarde, messieurs, nous la défendrons jusqu'à la mort ! » Le sort en était jeté !

De Linnois ne cesse dès lors de mettre la garde nationale en bonne forme ; des manifestations où le portrait du « Petit Caporal » apparaissait acclamé et où les refrains de la *Marseillaise* et du *Chant du Départ* alternés se succédaient. A la Martinique, le comte de Vaugiraud déclarait déchu de leurs prérogatives de Linnois et le général Boyer-Peyrebeau alors que les Anglais préparaient une fois de plus l'attaque de la Guadeloupe.

Le 27 juillet, l'escadre anglaise croisait près de terre et enlevait quelques caboteurs ; dans la rade de Saint-François, les Anglais tentèrent de se saisir de deux bateaux ancrés, la garde nationale arrêta cette tentative par des salves bien ajustées. Devant Sainte-Anne, une corvette bombarda le bourg, mais fut reçue par une violente canonnade et dut gagner le large.

Le 3 août, une goélette apporta des Saintes au gouverneur la nouvelle de Waterloo et un avis du général anglais Leith annonçant sa venue prochaine et l'obli-

gation pour les troupes de se constituer prisonnières de guerre. De Linnois était un brave et bon dit sous l'injure ; on n'a qu'une issue : se battre en désespérés. Le 5, on apprenait que l'ennemi allait tenter de débarquer dans la colonie sur trois points : à la Capesterre, aux Trois-Rivières et au Baillif. La défense ne pouvait mettre en ligne que près de 1.500 hommes du 62° de ligne et le 3° et 4° bataillons de la garde nationale, animés les uns et les autres d'un réel sentiment du devoir et de la haine de l'Anglais. Un élan patriotique, d'autre part, souleva toute la population, les citoyens relevèrent les batteries, des volontaires affluèrent, mais la poudre et les armes manquaient. Colons et citoyens apportèrent leurs fusils de chasse, leurs pétoires ; le gouverneur décréta la levée en masse de 16 à 59 ans. Partout on construit des épaulements, des batteries.

Ce ne fut que le 8 août que le canon d'alarme retentit : au loin, en effet, se profilaient sur l'horizon marin les voiles nombreuses de l'escadre anglaise. Les vaisseaux ennemis cinglaient sur le Capesterre ; arrêtées devant le petit môle plusieurs goélettes battant pavillon anglais, mettaient leurs canots à flot et permettaient ainsi à un fort détachement du régiment des York-Rangers de prendre pied sur le rivage. Les Anglais parvinrent aussi à jeter des troupes aux Trois-Rivières et à la Grande Anse. Nos batteries, en ces lieux, étaient quasi désarmées et lorsque la garde nationale, malgré une marche forcée, arrivait à l'habitation Lauriol, à Pautrizel, déjà le général Leith et une grande partie du corps expéditionnaire étaient installés dans la caféière de Pautrizel.

Les troupes de Pointe-à-Pitre se hâtèrent d'atteindre la Capesterre, mais leur commandant crut habile d'opérer un mouvement tournant qui eut pour ré-

sultat de l'égarer dans les bois. Quant aux forces réunies à Basse-Terre, elles s'assemblèrent au Champ d'Arbaud ; miliciens et soldats étaient pleins d'ardeur, mais les officiers venaient d'apprendre l'abdication de Napoléon et plus d'un se demandait s'il fallait faire tuer de braves gens pour une cause perdue. Le général Boyer-Peyrebeau n'hésitait pas cependant à préconiser une charge à la baïonnette dès que l'on serait « tombé » sur l'ennemi. De Linnois, une fois de plus indécis, préféra ne donner aucun ordre et se retira de la position du Dolé où « l'armée française » s'était tant bien que mal installée.

Boyer-Peyrebeau acceptait alors de retraiter sur Basse-Terre. Les Anglais suivaient, échangeant des coups de fusil avec l'arrière-garde. Durand de Linnois et Boyer reculèrent jusqu'au morne Houel avec la ligne, la garde nationale fut dirigée sur Basse-Terre.

Il devait échoir au 3^e bataillon de la garde nationale de la Guadeloupe de sauver l'honneur du drapeau tricolore. Ces compagnies étaient formées de citoyens du Baillif, des habitants de Bouillante et de Pointe-Noire ; elles avaient défilé le 27 juillet à Basse-Terre, commandées par le sieur Lavanier ; les hommes étaient sans tenue, beaucoup pieds nus, sans chapeaux mais leurs armes en parfait état et pleins d'allant. Ces braves allaient soutenir un dur choc : soixante-douze navires ennemis se tenaient devant le Baillif et pendant deux heures firent feu sur le rivage dont les paillottes flambaient les unes après les autres. Il faut malheureusement rappeler que c'étaient trois unités provenant de la Martinique et arborant le pavillon fleurdelisé, l'*Action*, le *Diligent* et le *Messenger* « qui se signalaient par la vivacité de leur tir ».

Lavanier n'avait en tout et pour tout que 350 miliciens ; c'était peu pour faire reculer une escadre !

Le général Boyer-Peyrebeau faisait alors envoyer deux compagnies de ligne (capitaines Casy et Caillau). Ce renfort ne dépassa pas la rivière des Pères, seuls le lieutenant Artaud et une cinquantaine d'hommes allèrent rejoindre Lavanier. Celui-ci avait placé son monde dans la sucrerie Butel. Les Anglais, ayant bordé leurs embarcations, nagent vers la terre ; l'épée haute, le capitaine Sainte-Luce Billery enlève alors ses miliciens et rejette l'ennemi du petit morne où il avait pris pied ; l'arrivée de la compagnie Saint-Félix Billery permet d'empêcher, par des feux nourris, d'autres contingents de débarquer sur la droite. Mais les chaloupes se succèdent et de nouvelles unités ne cessent d'entrer en ligne ; Billery est blessé mais recule pas à pas. Lavanier charge alors en vain à la baïonnette au centre, la mousqueterie arrête l'élan de ses miliciens. Tournés sur leur droite par un nouveau corps de débarquement, nos miliciens, noirs de poudre, doivent céder à la pression. Lavanier fait écouler ses soldats par la vallée de la rivière des Pères, tenant l'arrière-garde et faisant le coup de feu comme un voltigeur. Les opérations de « décrochage » effectuées, Lavanier fait rompre les rangs et libère ses braves miliciens ; les Anglais avaient eu 600 hommes mis hors de combat par la défense du Baillif !

Lavanier alla ensuite rejoindre Linnois et Boyer au Morne Houel. « Là, brisant son épée, il fit au général Boyer de violents reproches de ce qu'ayant renoncé à défendre le pays, il l'avait laissé, en négligeant de lui en donner avis, engager une lutte dans laquelle il y avait de tués et blessés des pères de famille¹. »

En fait, on avait bien envoyé à Lavanier l'ordre de ne pas combattre, mais les estafettes qui lui furent

1. LACOUR, *Histoire de la Guadeloupe*.

expédiées n'osèrent pas approcher le champ de tir, ou parvinrent trop tard.

Pendant ce temps, le général anglais Leith achevait ses opérations de débarquement et le 9 au soir tous les mornes dominant la Basse-Terre et le fort Richepanse étaient occupés par les Britanniques. Le comte de Linnois et le baron Boyer de Peyrebeau ne purent qu'envoyer au général vainqueur un parlementaire qui revint porteur des conditions de la capitulation : officiers et soldats de ligne étaient prisonniers de guerre et devaient rendre leurs aigles et leurs armes, puis être dirigés sur la France. C'était le 11 août 1815, depuis, Napoléon avait abdiqué pour la seconde fois ; les « Cent jours guadeloupéens » étaient terminés.

Le lendemain, le général Leith faisait son entrée à Basse-Terre. Une nouvelle occupation anglaise pesait sur la Guadeloupe ; ce ne fut qu'après l'arrivée du gouverneur envoyé par Louis XVIII, le lieutenant-général comte de Lardenoy, le 24 juillet 1816, que le général Leith rembarqua ses troupes et remit la colonie à ses chefs légitimes et légitimistes.

Quant au comte Durand de Linnois et au général Boyer de Peyrebeau, ils furent déferés à la justice militaire. Le conseil de guerre discuta pendant cinq jours et le 6 mars 1816 il acquittait de Linnois et condamnait à mort Boyer. C'était vraiment inéquitable et trop sévère. Aux Tuileries on s'en convainquit vite, aussi la peine de mort prononcée par le Conseil de guerre de Paris fut-elle commuée en vingt années de détention. En 1819, le roi signa en faveur du général Boyer-Peyrebeau une mise en liberté.

On avait oublié d'arrêter à la Guadeloupe cinq officiers de ligne, dont le lieutenant-colonel Saint-Juéry et le capitaine Fromentin. Ils se cachèrent dans les bois et malgré les primes offertes ne furent pas dé-

noncés ; aussi purent-ils peu après rentrer en France sur des navires marchands. Il y eut quelques beaux gestes d'entr'aide patriotique dont le trait suivant : Les autorités royales avaient offert la liberté à tout esclave qui arrêterait un de ces fugitifs et cependant le capitaine Fromentin, resté caché quarante jours dans une habitation au vu et au su de tous les esclaves de la sucrerie, put aller, en plein midi, s'embarquer sur un voilier complice sans que pas un noir ne l'ait dénoncé.

UN VOYAGE PRINCIER AUX ANTILLES EN 1838

Le *Moniteur* du 2 juin 1838 contient les lignes suivantes : « L'espoir que nos colonies de l'Ouest avaient conçu d'être visitées par S. A. R. Mgr le prince de Joinville vient de se réaliser : le vaisseau l'*Hercule* sur lequel le prince est embarqué et qu'avait précédé la corvette la *Favorite*, a mouillé en rade de Cayenne le 1^{er} avril. S. A. R. est bientôt descendue à terre. Le lendemain, le prince a passé la revue des troupes et des milices et a visité les Établissements publics. Le 3, S. A. R. s'est embarquée sur un bateau à vapeur pour se rendre à l'embouchure de la rivière d'Approuage qu'il a remontée en canot jusqu'aux premiers établissements des Indiens. A la Martinique et à la Guadeloupe, S. A. R. a aussi passé la revue de la garnison et des milices et a visité les fortifications.

« Des banquets et des bals ont été offerts au prince, qui a bien voulu accorder aux trois colonies tout le temps dont il pouvait disposer. Partout, la présence du prince a fait éclater le plus vif enthousiasme et S. A. R. a pu se convaincre que les Français des colonies sont sincèrement dévoués au roi et à son auguste famille. »

Dès le début de l'année 1838, le prince de Joinville, le « marin », si l'on peut s'exprimer ainsi, de la

famille royale, avait décidé de faire une longue croisière vers le Brésil et les ports des États-Unis et de passer aux Antilles françaises. C'était la première fois qu'un prince royal allait visiter ces terres lointaines et l'on peut juger de l'impatience des populations créoles à l'annonce de cette visite princière. L'attente parut d'autant plus longue que le voyage fut différé de quelques mois ; en effet, à peine apprenait-on l'arrivée de l'*Hercule* à Ténériffe qu'on annonçait le brusque départ du prince vers la côte algérienne pour y seconder les opérations terrestres qui aboutirent à la prise de Constantine. Contre-temps de peu de durée puisqu'en mars l'*Hercule* touchait à Rio-de-Janeiro, accompagné du reste de l'escadre.

Le 1^{er} avril, comme l'indique le « communiqué » du *Moniteur*, l'*Hercule* mouillait à Cayenne, le 11 à Fort-de-France et le 13 à Basse-Terre. Nous avons cherché dans les archives du temps quelques détails sur ces trois réceptions, celles-ci ne pouvaient être que trois glorieuses journées puisque organisées en faveur de l'un des enfants chéris des Trois Glorieuses.

L'amiral de Rosamel, ministre de la marine et des colonies, avait de longue date prévenu ses « amiraux-gouverneurs » — car c'était en pleine « période des amiraux » — qu'ils allaient recevoir le prince de Joinville et que rien ne devait être négligé pour donner un grand éclat à cette visite.

A Cayenne, comme par hasard, le gouverneur titulaire était absent et ce fut « l'intérimaire », M. du Campier, qui eut la mission d'organiser au mieux la séjour du prince. Le 31 mars au matin, la corvette la *Favorite* commandée par le fils même du ministre, le capitaine de corvette de Rosamel, venait annoncer l'arrivée imminente de l'*Hercule*. Celui-ci était le

1^{er} avril, à huit heures, en vue de Cayenne ; mais d'un tirant d'eau trop fort, il jetait ses ancres à quatre lieues au large ; le gouverneur expédiait aussitôt deux bateaux à vapeur pour assurer le débarquement du prince et de sa suite. Tout cela avait pris du temps et de Joinville ne foulait le sol de la Guyane française qu'à six heures du soir.

Le débarquement eut lieu à la cale du Magasin Général où se tenait en bataille un piquet de cent hommes, soit quarante miliciens, vingt artilleurs et quarante soldats du bataillon de la marine. Le maire, les adjoints, l'ordonnateur, le procureur général, les membres du conseil privé, encadrant le gouverneur, reçurent le prince en présence de la cour, du tribunal et des juges de paix. Le piquet ayant fait un « par file à gauche » savant, le cortège se forma rapidement et, par la Grande Rue, gagna l'Hôtel du gouvernement, passant devant les troupes faisant la haie et au milieu du populaire acclamant le jeune fils de Louis-Philippe. A huit heures, un dîner réunit autour du prince les principaux fonctionnaires de la colonie.

Le lendemain, 2 avril, fut une journée bien remplie : le matin, revue des troupes, détachements d'artillerie et du 2^e d'infanterie de marine, inspection des casernes, visite de l'hôpital et réception des enfants des écoles avec la sempiternelle petite fille au bouquet et aux boucles crépées.

« Dans l'après-midi, écrit M. du Campier à son ministre, le prince monta en voiture et nous l'accompagnâmes au jardin de naturalisation de Baduel, d'où nous effectuâmes notre retour à la ville par des chemins boisés et bien ombragés. »

De Joinville ayant exprimé le désir de voir « des Indiens », le bateau à vapeur, le *Coursier*, l'emmena avec une suite nombreuse à 25 lieues de Cayenne sur

l'Approuage ; ce voyage prit toute la journée du 3, et le lendemain, des pirogues bien armées conduisirent les voyageurs aux carbets de la tribu des Indiens Noragues. Ceux-ci offrirent au prince, comme l'on dit en Afrique, un grand tam-tam d'honneur. De retour à Cayenne le royal visiteur dut subir discours et banquet « où les manières bienveillantes du prince, déclarait un journaliste guyanais, ont transformé la réunion en fête de famille. Au cours de ses conversations avec les notables, le prince s'est déclaré frappé de la richesse du sol et n'a pu que regretter de voir la colonie réduite à de si faibles moyens d'action. » Parole, hélas, toujours d'actualité !

Le 5 avril, à trois heures, le prince s'embarquait sur la corvette la *Favorite*, l'*Hercule* ayant rallié la Martinique depuis plusieurs jours, au milieu des acclamations de tout Cayenne, pendant que les troupes présentaient les armes et que les canons des forts scandaient les vivats de leurs salves réglementaires. Peu après, la *Favorite* n'était plus qu'un point dans la direction de la Martinique et le passage du prince prenait figure dans le cœur des Guyanais « d'un ineffaçable souvenir. »

Ce fut encore un « intérimaire » le lieutenant-colonel Rostoland, gouverneur par intérim de la Martinique, qui reçut, le 11 avril 1838, à Fort-de-France, le prince de Joinville, venant de Cayenne. La corvette prit son mouillage entre l'*Hercule*, arrivé depuis le 7, et la frégate *Didon*, alors que sur la rade et dans les forts les salves retentissaient. Le prince, sautant dans son canot-major, accompagné d'un... député devenu son aide de camp, M. Hernoux, officier de marine de son état, prenait contact sur le rivage avec les autorités civiles et militaires et la foule martiniquaise.

Le cortège, passant tout le long de la Savanne, par-

venait rapidement au gouvernement où le prince reçut les corps constitués. Quelques instants après, monté sur un cheval bai brun, de Joinville passait en revue sur la Savanne les troupes de garnison, la milice et les pompiers, puis, toujours en cavalcade le cortège princier allait visiter le Fort-Saint-Louis, le Fort-Bourbon et l'Arsenal. Un déjeuner intime de cinquante couverts fut offert ensuite par le colonel Rostoland qui alla accompagner le prince sur la *Favorite* ; celle-ci, incontinent, appareilla pour Saint-Pierre.

Hélas ! aucune des maisons qui virent passer dans les rues de Saint-Pierre de la Martinique, en un matin d'avril 1838, le prince de Joinville à cheval et suivi d'un « nombreux et brillant cortège », ne subsiste. Détruite la place Bertin, et les boulevards qu'il parcourut jusqu'à l'hôtel Poincy, où il logea et où la colonie avait fait pour... 1.886 fr. 64 de dépenses d'aménagement ; effondré le jardin public, où une revue eut lieu, et disparu le pensionnat tenu par les dames de Saint-Joseph que le fils de la reine Adélaïde visita. Après ce fut le tour de ville obligatoire ; pas moins de soixante-quinze convives avaient été réunis par le gouverneur pour le banquet, et la note à payer s'éleva à 3.378 fr. 70.

Ce banquet fut donné à six heures du soir, dans l'hôtel de l'Intendance où se tint ensuite le « cercle ». « Le prince dont l'affabilité ne s'est pas un instant démentie et qui offre dans toutes ses manières un ensemble parfait de grâce et de dignité s'est promené dans le vaste salon de l'Intendance, mêlé à la foule, exprimant à tous ses regrets de n'avoir pu prolonger davantage son séjour. » Et le journaliste de l'époque de rapporter un mot du prince dont le temps n'a en rien terni l'opportunité. « Je suis convaincu que les

intérêts de la marine française sont étroitement liés à ceux des colonies. » A neuf heures, Joinville regagnait son bord. Malgré la nuit l'*Hercule*, la *Favorite*, la *Didon*, la *Naiade* manœuvraient bientôt pour lever l'ancre et mettre le cap sur la Guadeloupe.

Le 13 avril, à cinq heures, l'escadre du prince parvenait en rade de Basse-Terre. Rapidement, le vieux Fort-l'Olive, le Fort-Richepanse et la corvette *Thisbée* saluaient de vingt et un coups de canon l'arrivée de cette division navale. Tout Basse-Terre était là et fut fort désappointé d'apprendre que le prince ne descendrait à terre que le lendemain à dix heures. Mais les Guadeloupéens se rattrapèrent vingt-quatre heures après ; le gouverneur, M. Jubelin, le maréchal de camp inspecteur général, le maire attendaient à la cale du commerce le canot de l'*Hercule*. « Quel magnifique spectacle ! Sur la rade se trouvaient les superbes navires, chefs-d'œuvre de l'art et soutiens de la gloire du nom français, parés de leurs mille pavillons ; une multitude de pirogues sillonnaient la mer en tous sens. Une milice nombreuse, car personne ne manquait à l'appel, la troupe de ligne en parfaite tenue bordaient la haie jusqu'à l'hôtel du gouvernement. Blancs et noirs, libres et esclaves étaient accourus des campagnes pour prendre part à la fête, de sorte qu'une foule, dont on ne s'était jamais fait d'idée à Basse-Terre, encombrait le rivage et les rives voisines. Les fenêtres étaient garnies de dames ».

Et ce fut la traditionnelle revue, la visite de la ville, celle du pensionnat de Saint-Joseph « dont la reine est la protectrice, et le banquet au cours duquel l'excellente musique du prince exécuta des morceaux qui éveillèrent chez les convives le doux souvenir de la mère-patrie ».

La division navale devait partir pour la France le

17 avril au matin, mais dès huit heures, la foule se rua vers l'*Hercule*. « Les dames souffrirent du mal de mer en allant au vaisseau. Mais la musique du prince qui se mit à jouer des contredanses, les en débarrassa bien vite. Elles acceptèrent les mains que leur tendaient les galants officiers de l'*Hercule*, des quadrilles furent à l'instant formés ».

Le gouverneur pouvait, dès le 18 avril, rendre compte au ministre amiral de Rosamel « que pas un incident, pas une parole n'étaient venus troubler cette visite et que l'accueil de la population avait été si pur, si cordial que le prince en avait les larmes aux yeux ».

CORSAIRES SANS-CULOTTES

En avril 1794 la Convention expédiait à la Guadeloupe deux frégates, la *Pique* et la *Thétis*, et le brick *l'Espérance* pour accompagner un convoi de quatre voiles portant 1.150 hommes, réquisitionnaires plus ou moins mal équipés. Ce bataillon, qui s'était dénommé le bataillon de sans-culotte, devait dans l'esprit du Comité de Salut Public, constituer l'armature des forces à créer aux Antilles car, sinon, on ne concevrait pas l'encadrement considérable reçu à son départ de l'île d'Aix : le général de division Aubert, le général de brigade Cartier, l'adjutant général Rouyer, sans compter un chef de bataillon, le commandant Boudet, l'adjutant-major Paris et le capitaine d'artillerie Pelardy. De plus, le convoi en question portait en ses flancs une force latente dont la vigueur ne devait pas tarder à se révéler : le commissaire de la République une et indivisible, Victor Hugues.

C'est à Victor Hugues que la Guadeloupe dut sans conteste et malgré l'énorme disproportion des forces britanniques et françaises, la libération de toute présence ennemie sur son sol. L'épopée de l'expédition de 1794, l'extraordinaire audace du commissaire Victor Hugues qui, constatant que l'île était occupée par plus de quatre mille hommes des troupes de Sa Ma-

jesté George d'Angleterre, que ses eaux étaient surveillées par quatorze grosses unités de la marine royale britannique sans compter une vingtaine de bâtiments plus légers, n'hésita pas à débarquer ses sansculottes et à prendre d'assaut le Fort Fleur-de-l'Épée, sont légendaires.

Non moins épique fut la lutte incessante que nos Français, accrochés à terre, durent soutenir pour se maintenir puis, sous l'impulsion de Victor Hugues, opérer un des plus extraordinaires rétablissements d'une situation quasi perdue et devenir à leur tour assaillants. Malgré la fièvre jaune, malgré les attaques anglaises, malgré les efforts des éléments coloniaux encore fidèles à l'ancien état de choses, malgré un dénuement presque absolu, coupé de tout contact avec la métropole, l'ex-boulangier marseillais, devenu successivement terrible accusateur public auprès du Tribunal de Rochefort et commissaire de la République aux Antilles, Victor Hugues, allait en quelques mois transformer la Guadeloupe arrachée aux Anglais en un formidable réduit. L'île ne tardait pas à donner à son appel les vivres nécessaires, les armes, les hommes. Victor Hugues avait hérissé les côtes de batteries puissantes, ses forces blanches et de couleur atteignaient un effectif de dix mille hommes ; femmes et enfants, comme tous ceux qui ne pouvaient porter les armes, devaient travailler soit à la terre soit dans les ateliers de la patrie. On avait bien proclamé en débarquant la libération de l'esclavage, mais on avait soumis tous les Français à une discipline de fer. Vaincre ou mourir n'était point une formule creuse à la Guadeloupe sous le proconsul. Celui-ci usait, du reste, d'un argument extrême : la guillotine. Régime draconien, monstrueux mais qui, si terrible et sanglant qu'il fût, galvanisa toute une population, la

fanatisant et transformant bientôt la colonie, la seule encore où flottait le drapeau français en une sorte de brûlot dont les éclairs et les flammes glaçaient de terreur les forces anglaises de la mer des Caraïbes.

Si la personnalité de Victor Hugues est bien l'âme même de cet extraordinaire redressement, une part, cependant, doit être faite aux héros de tous grades, à ces réquisitionnaires républicains, à ces créoles et ces hommes de couleur qui pendant cinq ans ne cesseront d'être sur la brèche. Et parmi ces vaillants les corsaires qui surgirent des anses guadeloupéennes sont les dignes émules de Surcouf et de ses compagnons.

L'Histoire est bien une science ; en douterait-on que les corsaires républicains de la Guadeloupe apportent la preuve que les mêmes causes produisent les mêmes effets en histoire comme en chimie. Au moment où l'Île-de-France, isolée, entourée par les flottes anglaises devient un nid de frelons dont Robert Surcouf mène la danse et dirige la guerre de course, à l'autre bout du monde, aux Antilles, la Guadeloupe voit s'élançer de ses rivages d'aussi audacieux corsaires. Ainsi, en des heures pareilles, en des circonstances identiques, sous l'empire de l'impérieuse nécessité de vaincre ou de mourir, de périr étouffé sous l'étreinte anglaise ou de rompre coûte que coûte la maille mortelle, des populations dotées des mêmes éléments créoles et de couleur, animées du même amour de la patrie, fournissent des marins qui, transformés en corsaires, auront vite toute la sauvage ardeur de leurs aïeux les flibustiers. Incontestablement, corsaires de l'Île-de-France et corsaires de la Guadeloupe sont frères ; ainsi les mêmes éléments ethniques, la similitude de situation furent le creuset mystérieux qui déterminèrent l'apparition du drapeau noir, orné de blancs tibias, de la course sans merci sur l'Anglais,

maître des mers, mais non vainqueur du courage de nos corsaires. Et la mer des Sargasses et l'Océan Indien virent planer à la crête de leurs vagues les voiles de nos corsaires et palpiter nos trois couleurs.

Les corsaires guadeloupéens accomplirent maints exploits et leurs prises fournirent à l'île les moyens les plus certains d'une prospérité inconnue depuis les temps fabuleux des Frères de la Côte. Non seulement ils permirent d'approvisionner en armes et en vivres la colonie assiégée, mais ils prirent des cargaisons d'or, de produits rares qu'ils écoulerent avec bénéfice même aux Anglais. L'armement en course ne tarda pas à être une fructueuse industrie et on y vit le sans-culotte Hugues s'y intéresser très directement. C'est à l'aide de goélettes dotées d'un équipage assez réduit de quinze à trente hommes que des « capitaines » plus que courageux comme le vieux Langlois, dit Jambe de bois, Lamarque, Lapointe, Grassin, Jean Callot, Thomas, Pascal, s'attaquaient aux frégates britanniques de 50 à 60 bouches à feu. Deux corsaires se détachent du lot par plus d'allant encore et par un incontestable ascendant sur les équipages : Antoine Fuet, dit le capitaine Moëde et Joseph Murphy.

La chronique de la guerre de course dans les eaux antillaises sous le proconsulat de Victor Hugues est riche en pittoresques exploits et qui valent bien ceux des Frères de la Côte. Ces derniers étaient de joyeux lurons et, ma foi, leurs descendants républicains ne l'étaient pas moins. Ils adoraient le jeu et si leurs cartes ne portaient plus les effigies classiques de saint Charlemagne monarque ou d'Esther reine ainsi que les quatre valets, mais des figures traduisant leur foi républicaine, ils les abattaient avec une égale ardeur sur les tables des cabarets de la Pointe-à-Pitre et des bourgs maritimes. Les corsaires de la République

s'étaient en quelque sorte réservé un quartier de la ville où le proconsul lui-même n'avait pas le droit de pénétrer : le Palais Royal. C'était à la fois un vaste casernement et une sorte d'étrange phalanstère, une véritable cour des miracles, où s'appliquaient par l'intermédiaire d'une juridiction particulière à la confrérie les « coutumes » des gens de la course. Ce « Palais-Royal » était aussi un tripot où se gaspillaient rapidement les parts de prise. Formé de plusieurs bâtiments, de jardins et de cours, cet emplacement s'étendait « de la demeure de M. Durand à la rue de la Liberté d'un côté et à la rue Bebiau par derrière ». Pour les élections des capitaines de course, car pour chaque expédition, et suivant encore la « coutume des Frères de la Côte », le chef était désigné par le suffrage des corsaires, c'était à « l'Hostellerie du bas du bourg » que se faisait la dite opération.

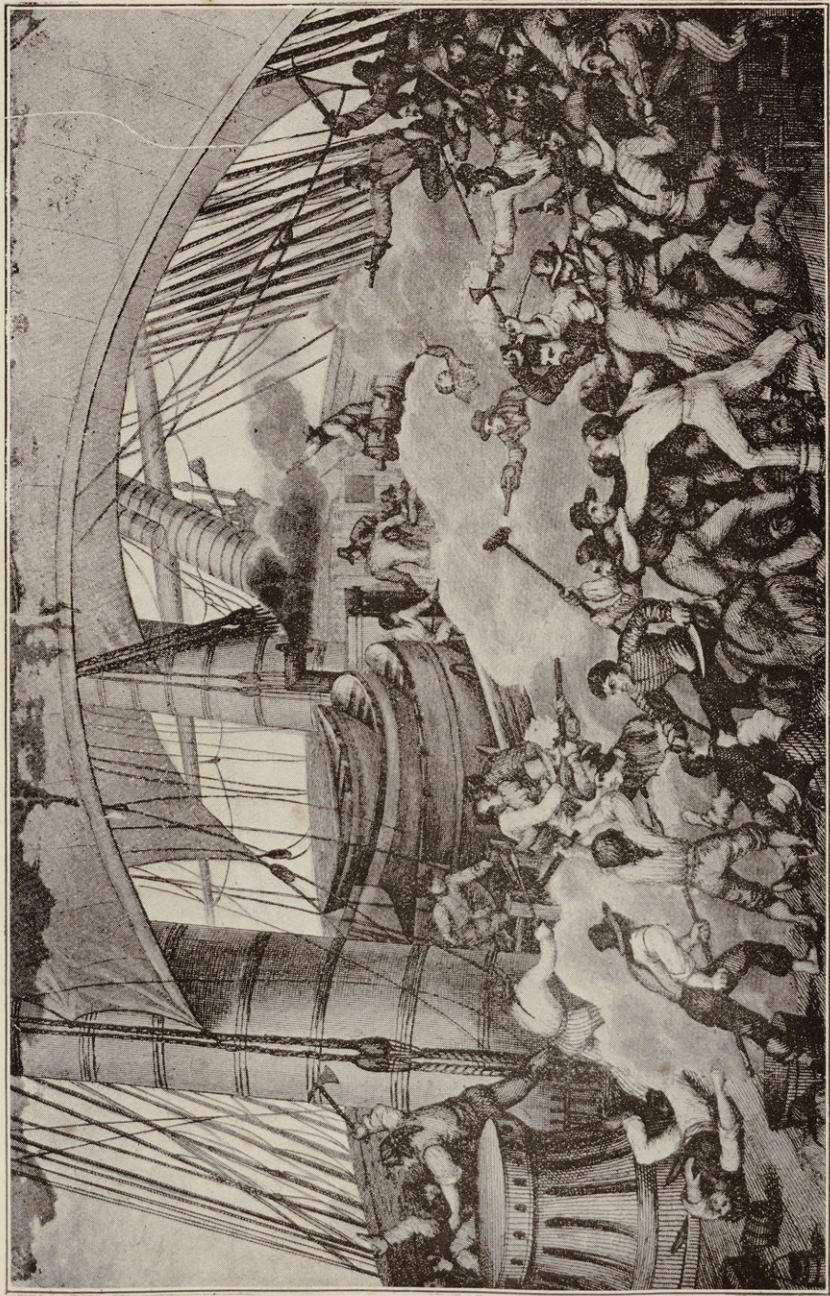
Les corsaires de la Guadeloupe se plaisaient à d'étranges fantaisies vestimentaires quand ils descendaient à terre. A bord, la tenue, par contre, était simple : un pantalon de toile, une chemise échancrée et un bonnet de marin, rouge plus ou moins pisseux, et orné, comme il seyait alors, d'une belle cocarde nationale ; dans la ceinture était glissé par son crochet spécial un pistolet, alors que, accroché le plus souvent par quelque filin de laisse, un sabre d'abordage ou une bonne hache battait les cuisses. Point de chaussures et aucun ornement superflu, barbes parfois, souvent des favoris et toujours les cheveux en cadenettes. Mais à terre, c'était une autre histoire ; les corsaires faisaient les fraudeurs et au retour d'expédition, c'était à qui achèterait les costumes les plus mirifiques ; toute la défroque de l'ancien régime trouvait preneurs : chapeau à plumes, vestes galonnées, gilets à fleurs, dentelles et rubans mêlés à des vête-

ments créoles aux tons les plus chauds. Les plumets tricolores s'arrachaient à des prix fort élevés. Cependant, et c'est là où résidait la suprême élégance pour un corsaire guadeloupéen digne de ce nom, il fallait être dépareillé : ainsi avait-on un habit galonné et un superbe tricorne qu'il était nécessaire de porter un pantalon de toile, déchiré, plein de taches de goudron et marcher pieds nus. Au contraire, à une culotte de nankin, à des bas de soie et à des escarpins accompagnés d'une fine épée à poignée d'argent ciselé devait correspondre une veste décolorée, sans boutons et une chemise souillée de sang.

La flotte corsaire se composait presque uniquement de goélettes armées et fabriquées par les moyens de l'île et de quelques prises retapées ; un canon de chasse, quelques pièces aux sabords, deux pierriers en arrière, constituaient l'artillerie du bord. Ces goélettes guerrières portaient des noms d'allure très conventionnelle, la *Carmagnole*, le *Sans-Culotte*, la *Tyrannicide*, la *Guillotine*, d'autres avaient repris les appellations chères aux flibustiers de jadis : le *Sans-Pareil*, le *Furet*, le *Prends-Tout*, la *Légère*, le *Poignard*, le *Poisson Volant*.

Équipages et capitaines étaient d'une hardiesse sans égale, osant aborder les solides frégates britanniques. On citait, entre autres, le cas du capitaine Lamarque qui, avec un équipage de seize mathurins, capturerait une belle corvette, la *Lilly* ; celui de Grassin qui avait enlevé un solide cutter anglais la *Barbara* et celui de Lapointe qui avec une barque pontée avait eu l'audace de s'attaquer deux fois en moins d'une semaine à la grande frégate de 60, la *Galatée*, accompagnée de la corvette *Fog*.

Un des chefs les plus aimés des corsaires était le capitaine Antoine Fuët qui avait à son actif la prise



ABORDAGE DE CORSAIRES SOUS LA RÉVOLUTION.



aux Anglais des îles Saint-Martin, Saint-Eustache, Sainte-Lucie, la Trinidad et Saint-Vincent. C'était le Surcouf des Antilles et on le connaissait dans toute la mer des Caraïbes sous le surnom de capitaine Moëde. C'est à la suite d'un singulier combat qu'Antoine Fuët avait gagné ce titre.

En mars 1795, Antoine Fuët avait armé une goélette, la *Thérèse*, pour croiser vers la Terre Ferme, c'est-à-dire les lieux classiques de la flibuste, au delà de Cuba. Le hasard lui avait permis de s'emparer d'un brick portant un chargement de monnaies d'or de modèles anciens que l'on expédiait en Espagne pour la refonte, pièces démonétisées et connues sous le nom de moëdes. Prise exceptionnelle et qui allait singulièrement renflouer le Trésor de la République à la Guadeloupe, trésor assez atteint d'une dure impécunité. Le capitaine Antoine Fuët courait sur l'Est avec toute sa voilure, la *Thérèse* cinglait donc sans chercher d'autres proies sur la mer océane vers la Pointe-à-Pitre. Les vents étaient favorables et les voiles gonflées à souhait.

Sur les dix heures la vigie annonça du haut de son tonnelet perché à la place réglementaire qu'elle voyait à bâbord un vaisseau marchant vers la route de la *Thérèse*. Le capitaine Antoine Fuët tenant, en raison de la nature de sa cargaison à ne faire aucune rencontre, ordonna de « serrer le vent » et sous l'appel de son grand foc, la goélette, appuyant sur tribord, tentait de s'éloigner de la vue du bâtiment signalé. Mais celui-ci augmentait sa voilure et se rapprochait, gagnant de vitesse le petit vaisseau français. Jusqu'à deux heures la poursuite se continua, mais le brick ne cessait de se rapprocher. La *Thérèse*, penchée sur tribord, ayant mis toutes ses voiles, petits huniers et brigantines compris, se hâtait, son étrave faisait sau-

ver en de longs bonds les poissons volants alors qu'en poupe un sillon d'écume blanchissait les eaux glauques. Le brick, arrivé à la distance voulue, arraisonnait la goélette suspecte par un coup de canon de sa pièce d'avant, augmentant encore sa voilure il ne tardait pas à dépasser le petit bâtiment d'Antoine Fuët et à manœuvrer pour lui couper la route.

Il faut accepter le combat. Antoine, sur sa dunette, le porte-voix à la main, active le branle-bas et, appuie bord sur tribord puis, abattant brusquement ses voiles, met la *Thérèse* en face du flanc du brick anglais qui a hissé son pavillon. Fuët répond à ce geste en faisant grimper à sa drisse en saccades légères et semblables à autant de joyeux bonds le pavillon rouge des corsaires et l'étendard tricolore. Dans les batteries, suants et haletants, les gars s'agitent autour des pièces. Sur les ponts, les corsaires sont couchés par terre, prêts à bondir, alors que dans les huniers, agiles et rapides, les bons tireurs s'agrippent et se préparent à faire feu sur les « goddams ». Les voiles claquent, à demi repliées, alors que, aux cordages, se balancent des poulies ; les sifflets de commandement modulent leurs trilles aigus. On entend, venant du brick ennemi, le son aigre des fifres, indiquant les manœuvres commandées.

Selon l'habitude des corsaires, Antoine Fuët attendait pour commencer son feu que les sabords anglais aient craché leur première décharge. L'homme de barre a l'œil fixé sur le capitaine qui a revêtu son grand uniforme, en l'espèce un habit bleu au col échancré serré à la taille par une ceinture rouge, des culottes de peau et d'élégantes bottes. La première bordée passa en rafale, trop haut et ne coupa que quelques cordages ; la fumée n'était pas dissipée que la *Thérèse* avait envoyé sa riposte aussi bas que pos-

sible, vers la ligne de flottaison. Puis en même temps, sur un geste d'Antoine, elle avait tourné, présentant son avant à l'anglais au moment où une seconde bordée était tirée par lui ; quelques boulets seuls balaient de bout en bout le pont, faisant sauter les bordages et blessant deux hommes. Virant encore, la *Thérèse* déchargeait ses pièces de bâbord. Et un long duel au canon s'engagea entre les deux bâtiments.

Le feu durait depuis cinq heures, les voiles de la goélette et du brick ne formaient plus que des lambeaux de toile roussie, il y avait longtemps que les bastingages avaient cessé d'exister, le mâât d'artimon de la *Thérèse* était rompu et plusieurs pièces démantelées roulaient, arrêtées parfois par quelque corps inerte. Il y avait longtemps aussi que les gabiers ne se fusillaient plus d'un bord à l'autre ; d'un moment à l'autre la sainte Barbe de la goélette pouvait sauter et disperser ainsi dans les airs marins et bâtiment. Partout des voies d'eau laissaient, malgré étoupes et sacs pressés, les flots pénétrer. Le brick tenait mieux et Antoine Fouët sentait qu'il fallait donner sans tarder le signal de l'abordage, mais qu'il était nécessaire de lui envoyer auparavant quelques bons boulets républicains bien placés dans les œuvres vives.

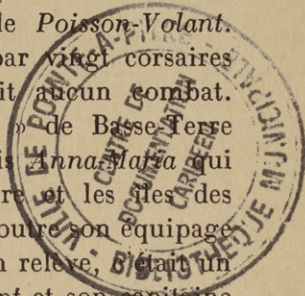
C'est à ce moment décisif que le maître canonnier lui faisait dire que les coffres à boulets étaient complètement vides. Que faire ! S'approcher de l'anglais et lui jeter les grappins était une manœuvre prématurée car la goélette était menacée de sombrer avant. A toutes forces il fallait canonner l'ennemi. Antoine Fuët, noir de poudre, n'hésite pas : à défaut de plomb, c'est de la mitraille d'or qui va pleuvoir sur le brick. Qu'on défonce les barils de moëdes ! Et qu'on charge les pièces avec les douros espagnols ! En quelques minutes les barils sont hissés sur le pont, défoncés et les

écumaires refoulent congrument les jaunets dans les gueules de bronze ! La meilleure pièce, la « Carmagnole », est ainsi chargée tant que possible. L'éclair de la mèche et le coup partait, pointé par le capitaine lui-même. L'étrange mitraille porte en plein et bien mieux abat le mât de misaine du brick ! « Maintenant, les gars, allons reprendre notre monnaie ! » s'écrie Fuët. La *Thérèse* dérive, accoste et c'est la ruée des corsaires sur le pont britannique ; c'est le combat brutal à coups de pistolets, de grenades, de sabres et de haches. L'équipage anglais, surpris, résiste un instant mais, très affaibli par le combat d'artillerie, flotte ; ses chefs sont tombés et c'est la lutte corps à corps, sans merci. On se bat autour de la dunette, dans l'entrepont, dans les batteries alors que la *Thérèse* coulait, coupant ainsi tout espoir de retraite possible. Bientôt le drapeau britannique est amené et le silence succède au tumulte ; les matelots anglais sont morts ou mourants ; des corsaires il ne reste que six êtres effroyables, couverts de sang et de poudre, qui acclament Antoine Fuët au cri de : « Vive le capitaine Moëde. » Si ce dernier ne put pas ramener les barils de douros enfermés dans les cales de la *Thérèse*, au mouillage de Basse-Terre, du moins, il y conduisit le brick anglais d'où ses marins survivants retirèrent, soit des cadavres anglais, soit des madriers du vaisseau, une cinquantaine de mille livres et surtout Fuët rapporta de cet étrange combat le surnom de « Moëde » sous lequel il était connu dans toutes les mers antillaises.

Le capitaine Joseph Murphy était, de son côté, en 1795, un jeune homme de vingt-trois ans qui s'était fait corsaire en fermant son dictionnaire de latin par amour de l'aventure plus que par haine des Anglais. Son audace était d'autant plus surprenante que le jeune capitaine était d'aspect un peu langoureux ; tou-

jours fort soigneux de sa personne, il n'aurait jamais voulu monter sur sa dunette sans gants à crispins et sans armes étincelantes. Il s'était fait construire une grande goélette fort habilement grée et excellente marcheuse, qu'il avait baptisée le *Poisson-Volant*. Armé de quatre pièces et monté par vingt corsaires résolus, le *Poisson-Volant* n'évitait aucun combat. Il était célèbre au « Palais-Royal » de Basse-Terre pour avoir pris le transport anglais *Anna-Maria* qui servait de liaison entre l'Angleterre et les îles des Antilles. Bien armé et ayant à bord outre son équipage des marins et des soldats envoyés en relève, c'était un gros morceau pour le *Poisson-Volant* et son capitaine de vingt-trois ans. Nos corsaires en vinrent pourtant à bout aux cris de : « Vive la République ! », mais la capture n'était pas terminée encore qu'un vaisseau anglais de six essaya de l'arracher des mains de Murphy. Il fallut six heures de combat pour repousser cette attaque.

Ce qui porta au comble la renommée de Murphy comme corsaire hardi fut un de ces gestes épiques où l'humour tient sa place à côté de l'héroïsme pur et qui étaient fort en honneur parmi les descendants des flibustiers des Antilles. Murphy et son *Poisson-Volant* était donc en chasse du côté de la Pointe-Noire de la Guadeloupe lorsque la vigie signala la présence d'un gros vaisseau qui, faute de vent, était en panne ; point de flamme et l'aspect le plus marchand possible. Murphy fait mettre son canot à la mer et en faisant force de rames atteint bientôt le dit vaisseau dont l'équipage semblait dormir sous la lourde torpeur d'un après-midi tropical ; personne sur le pont, la dunette quasi vide, les voiles flasques soupirant après la brise du soir. Le canot du *Poisson-Volant* peut bientôt venir accoster par tribord, les grappins sont



levés et les gars, pistolets à la ceinture et sabres en main, debout sur le bastingage vont s'élancer sur le pont du vaisseau à demi endormi et dont ils supputent déjà la riche cargaison. Soudain, c'est le strident éclatement des sifflets de marine, faisant surgir de toutes les écoutilles marins et soldats alors que tombe une toile peinte qui camoufle les flancs d'une belle frégate dont les trente canons sont à dix mètres du *Poisson-Volant*. Joseph Murphy ne s'en élance pas moins sur le pont anglais avec ses vingt braves mais ils sont désarmés en un clin d'œil. Du haut de la dunette, l'amiral Cloberg Christian et ses officiers assistaient à cette scène en fumant de solides pipes de tabac virginien. Qu'allait-il faire de ses prisonniers, tombés du ciel en quelque sorte ? Pour marquer le peu de cas qu'il donnait à cette rencontre, l'amiral ordonnait de mettre les Français dans leur barque et de hisser cette dernière entre le grand mât et le mât de misaine.

On peut juger des rires de l'équipage effectuant cette manœuvre, se plaisant à des saccades et à de brusques sauts qui n'étaient guère du goût de nos corsaires plus que penauds. Un peu de brise ayant soufflé, la frégate anglaise fila quelques lieues jusqu'au travers de Basse-Terre. L'amiral Cloberg Christian de descendre la chaloupe des corsaires à la mer. Joseph Murphy n'y comprenait rien et y perdait ce qui lui restait de latin.

Une fois à l'eau, nos corsaires bordent leurs avirons et se mettent à nager vers la terre. Pour cela, la barque passe sous la poupe de la frégate. A ce moment précis, la frégate se couvre de pavillons et à la cadence rituelle, les éclairs de vingt et un coups de canon illuminent ses sabords, alors qu'au mât de misaine montait le pavillon tricolore. Nul doute, les « god-

dams » saluaient la République une et indivisible ! Très calme, debout à l'arrière de sa chaloupe, Joseph Murphy ôte son chapeau, arrête la nage et ordonne de lever les avirons selon les règlements de la marine de guerre lorsqu'un canot reçoit le salut. Au vingt et unième coup, Murphy se rassied, fait border à nouveau et ordonne une cadence régulière « comme s'il venait d'assister à la chose la plus naturelle du monde ».

On retrouva le *Poisson-Volant* le lendemain, mais Murphy fut le seul corsaire guadeloupéen qui reçut les honneurs réglementaires de la part d'une belle frégate de Sa Majesté britannique. Il est vrai qu'il était allé les chercher non sans une certaine audace.



DEVANT TAMATAVE

SOLIDARITÉ ANGLO-FRANÇAISE EN 1840

Sous Louis-Philippe la coopération franco-britannique sur la côte Est de Madagascar fut effective car elle se traduisit par un fait d'armes : le combat de Tamatave, livré le 15 juin 1845 par les bâtiments français le *Berceau* et la *Zélée* et par la corvette de guerre anglaise le *Conway*, sous le commandement du colonial de marque Romain Desfossés, capitaine de vaisseau, commandant la station navale de Bourbon et de Madagascar.

Depuis 1840 environ des commerçants français et anglais s'étaient installés à Tamatave, Mauriciens ou Réunionnais pour la plus grande partie. Le gouvernement hova, dont la duplicité ne cessait de s'avérer dans ses rapports avec les étrangers, avait attiré ces traitants puis, brusquement, se mit à pratiquer à leur égard une politique d'hostilité et de persécution. A la Réunion, au reçu de ces informations alarmantes, on résolut d'agir avec rapidité ; il n'y avait pas deux heures que Saint-Denis connaissait ces nouvelles que la *Zélée*, capitaine Fiéreck, mettait voile sur la côte malgache ; le *Berceau*, où Romain Desfossés avait hissé son pavillon, partit vingt-quatre heures plus tard.

La hâte avec laquelle on expédia la *Zélée* ne fut

pas inutile car la corvette anglaise *le Conway*, venant de Maurice, n'arriva que deux heures avant le *Berceau*. Le capitaine Fiéreck avait déjà pu offrir un asile aux traitants des deux nations. Il était grand temps car les chefs hovas déclaraient que le décret d'expulsion lancé par la reine Ranavalo était immédiatement exécutoire. Romain Desfossés, une fois sa corvette arrivée, tâchait, mais en vain, d'avoir une entrevue avec le gouverneur hova. La situation était grave : douze commerçants britanniques et onze français allaient être chassés de Tamatave et auparavant ruinés. D'un autre côté, les officiers britanniques et les nôtres, envoyés pour aider les Européens à s'embarquer, se voyaient interdire l'arrivée à la plage par des détachements hovas.

Un court conseil se tint sur le *Berceau* entre le capitaine Kelly de la marine britannique, Romain Desfossés et le commandant de la *Zélee*. Allait-on agir par la force pour délivrer, en somme, les Européens de Tamatave ? Ce faisant, les officiers réunis dans le carré du *Berceau* craignaient d'exposer à de graves dangers les Français et les Anglais qui résidaient encore « sur d'autres points de Madagascar, depuis le Fort Dauphin jusqu'à Vahemar ». On se décida pour la manière douce : une protestation franco-anglaise fut envoyée à la reine alors que les trois vaisseaux s'embossaient à trois cents toises des forts de Tamatave ; les « expulsés » purent, enfin, apporter leurs effets personnels sur la plage où les matelots, montés sur les embarcations, opérèrent l'embarquement de ces bagages. Mais au moindre incident qui pouvait éclater l'affaire prendrait, il était facile de s'en rendre compte, mauvaise tournure.

Le capitaine Romain Desfossés ne pouvait pas ne pas prendre à cœur sa mission. C'était navrant, en

effet, de voir des commerçants européens qui depuis des années avaient travaillé à Tamatave, créant un mouvement de trafic intéressant, bâtissant des immeubles, constituant des magasins et des entrepôts, être brutalement expulsés. Les Hovas firent l'impossible pour empêcher cependant le départ de ces gens par des sévices nombreux, refusant à l'un d'eux de lui laisser emmener une chèvre qui allaitait son enfant et allant jusqu'à piller de nuit les magasins et l'habitation d'un nommé Bédos qui était venu coucher à bord de la *Zélée*.

Le 14 juin, Romain Desfossés, tout en activant l'embarquement des Européens de Tamatave, essaya encore de régler « diplomatiquement » le différend. Il envoyait à terre, dans ce but le second de la *Zélée* qui parlait sakalave, mais celui-ci revint à bord déclarant « qu'il n'avait pu descendre ni obtenir du chef de la garde qui bordait la plage qu'on reçût ses lettres : le gouverneur et le grand juge étaient à la campagne et n'avaient que faire des lettres des Français. » — Le chef de la petite escadre expédiait alors un officier anglais avec de nouvelles lettres pour les autorités hovas, même résultat négatif ; un commerçant à qui, en désespoir de cause, ces lettres avaient été expédiées prétendit, cependant, pouvoir les faire parvenir à destination.

« Durant tous ces essais de conciliation, les embarcations françaises et anglaises, armées en guerre, opéraient en commun et sans distinction de pavillons ni de personnes tant sur les bâtiments de guerre que sur quelques caboteurs de Bourbon ou de Maurice qui se trouvaient sur la rade, l'embarquement de tout ce que les traitants pouvaient enlever de leurs établissements¹. »

1. Rapport du commandant de la station navale de Bourbon et de Madagascar au ministre de la Marine. 16 juin 1845.

L'évacuation était opérée par les Européens seuls, obligés de traîner leurs objets ou leurs effets jusqu'à la place, aucun indigène n'ayant été autorisé par les Hovas à les aider. Les marins, d'autre part, ne devaient à aucun prix, quitter leur embarcation. A la nuit, les résidants de Tamatave « étaient tous en sûreté mais ruinés pour la plupart ».

Le capitaine de corvette Romain Desfossés avait rempli la première partie de son programme : sauvegarder la vie des Européens menacés. Pour y parvenir il avait dû subir maints affronts, aussi était-il « à bout de toute patience, de toute longanimité ». Le capitaine Kelly était, de son côté, dans le même état d'âme, d'autant plus qu'il avait reçu une missive du gouverneur Bazakafidy l'informant que « les décisions de la reine étaient sans appel ». L'heure de la contre-offensive avait sonné et une protestation en bonne et due forme contre la mesure d'expulsion fut rédigée en triple expédition, en anglais et en français, et les deux textes paraphés par Romain Desfossés et Kelly.

Le lendemain 15, deux officiers, l'un britannique, l'autre français, allèrent porter cette protestation, mais durent revenir. Le capitaine Kelly, embarquant sur son canot, allait alors à terre et, ayant pu enfin, atteindre le gouverneur, lui demandait une réponse dans deux heures :

C'était un ultimatum ; la situation devenait critique. D'une part, les trois corvettes en ligne, face aux trois forts et aussi proches du rivage que le permettait leur tirant d'eau, soit six cents mètres. D'un autre côté, deux batteries à barbette, un fort principal et un millier de combattants dont quatre cents hovas réguliers. C'était un arabe de Zanzibar qui avait construit le fort au lendemain de l'attaque de l'amiral Goubeyer en 1829. « Ce fort, bâti en pierre est protégé

par une double ceinture en terre, plus élevée que son parapet et qui en est séparé par un fossé de dix mètres environ de largeur sur six mètres de profondeur ; il est circulaire et se compose d'une galerie couverte et casematée, percée de sabords dans l'épaisseur de sa muraille extérieure comme un navire, ne laissant sur la cour intérieure qu'elle domine, que de rares et petites ouvertures. L'enceinte extérieure en terre est percée de larges embrasures qui correspondent à celles des galeries couvertes et qui permettent de diriger le feu partant de ces dernières sur la rade et sur la campagne. » C'est devant cet ouvrage que le *Berceau*, battant pavillon du capitaine de corvette Romain Desfossés était ancré.

A midi, le commandant du corps expéditionnaire faisait savoir à ses équipages que l'heure de la poudre allait sonner. Les compagnies de débarquement s'équipaient et bientôt se rangeaient près des rambardes. Les expulsés français demandaient à accompagner nos mathurins et nos soldats d'infanterie de marine comme volontaires. Romain Desfossés accordait « cet honneur » et faisait distribuer armes et munitions à ces braves.

La proue dans le sable, la chaloupe du *Berceau* se balançait, attendant la réponse du gouverneur Bazakafidy. L'air était lourd, deux heures « piquaient » et ce ne fut pas sans une certaine appréhension que l'on vit un hova remettre au quartier-maître de la chaloupe le pli attendu. Vivement enlevée, la chaloupe borda en quelques instants le *Berceau* et le quartier-maître sautant à bord remettait, chapeau bas, au « commandant » la missive. Romain Desfossés, le capitaine Kelly à côté de lui, décacheta et fit traduire la lettre dont les termes étaient : « Nous avons reçu votre lettre, et nous vous déclarons clairement que

nous ne pouvons changer la proclamation que nous avons donnée comme loi de Madagascar. Je vous salue. — Bazakafidy, commandant gouverneur de Tamatave. » *Alea jacta est!* Aux canons de faire entendre l'ultime raison.

Le capitaine Kelly, effectuant un salut militaire impeccable et pivotant sur lui-même, descend dans son canot qui l'emporte vers le *Conway*. Aux drisses du *Berceau* montent et flottent les signaux. Les sabords sont ouverts et cinq minutes après la réception de la lettre éclate, nette et impérative, la sonnerie : « ouvrez le feu ». La bordée des batteries du *Conway* et du *Berceau* roule, terrifiante, et alors les parapets du fort volent en éclats. Les batteries de la *Zélée* tirent sur le fortin sud. Les trois corvettes sont toutes enveloppées de fumée qu'éclairent les flammes des bouches à feu. C'est maintenant un feu roulant, les pièces tirant individuellement. Chez les Hovas on répond à notre attaque et c'est un « renégat espagnol » qui dirige le feu non sans une certaine habileté.

Les bâtiments n'eurent cependant pas beaucoup de peine pour éteindre les batteries hovas ; en effet, un quart d'heure de bombardement suffit pour mettre le feu à l'intérieur de la « batterie » nord et après trois heures de feu les deux forts ennemis manifestaient ouvertement des signes de faiblesse. Le moment de l'assaut était venu. Romain Desfossés et le capitaine Kelly arrêtaient immédiatement un plan d'attaque : « 100 marins et 68 soldats du *Berceau*, 40 matelots et 30 soldats de la *Zélée*, 80 matelots et soldats du *Conway* furent embarqués simultanément et avec un ordre parfait dans quatorze embarcations qui, un quart d'heure après se formèrent entre le *Berceau* et la *Zélée* sur une ligne parallèle à la plage : les Anglais à droite, le *Berceau* au centre et la *Zélée* à gauche. »

Ce fut le capitaine de la *Zélée*, le lieutenant de vaisseau Fiéreck, qui commanda les trois cents gailards. A son signal, comme pour une régates, les avirons des quatorze embarcations tombèrent dans l'eau et « l'escadre » à rames fut enlevée à une cadence si régulière que toutes les chaloupes heurtèrent en même temps le sable de la plage. En quelques minutes, marins et soldats sont formés en bataille ; au centre de la ligne, menaçants, les deux obusiers du *Berceau*, montés sur roues, étaient traînés à la bricole. Devant la plage, un rideau de palétuviers qui s'étendait devant le fort principal, masquait des tirailleurs malgaches. Leur feu, mal ajusté, n'empêche point la formation de la ligne de combat. Fiéreck levant son sabre crie : « En avant ! » Les clairons sonnent la charge et au pas de course toute la ligne s'ébranle vers les retranchements. Les hommes de la *Zélée* culbutant les premiers ouvrages, pénètrent bientôt dans la batterie sud, enclouent trois pièces et renversent les autres, puis, dans un corps à corps vigoureux, refoulent les Hovas sur le fort principal, essayant d'y pénétrer avec eux. L'enseigne Bertho, une hache à la main, s'efforce de défoncer la porte quand une sagaie le cloue au sol, mortellement atteint ; quelques secondes après c'est le sous-lieutenant Monod, de l'infanterie de marine qui tombe. Les hommes du *Berceau* et du *Conway* se sont attaqués, de leur côté, directement au fort principal ; là aussi les défenses extérieures sont enlevées avec brio, « mais dans le fossé qui sépare les deux enceintes, commença une lutte opiniâtre, corps à corps, dans laquelle Anglais et Français ont rivalisé de dévouement et de résolution ».

Sur le rempart, attaché à « une gaule », parce que deux fois abattu par notre tir, flottait le drapeau hova.

Des matelots anglais et français « malgré une vive fusillade, montant les uns sur les autres hissent un jeune « élève de première classe » sur le parapet pour lui permettre d'arracher ce pavillon « qui fut ensuite loyalement partagé entre Anglais et Français ».

Devant l'élan des marins, les Hovas ne purent tenir et s'enfuirent dans les casemates. Il aurait fallu les attaquer au canon, mais malheureusement les deux obusiers du *Berceau* ne purent point tirer, « les étoupilles ayant été mouillées dans l'opération du débarquement ». Par ailleurs, les cartouches manquaient et le lieutenant de vaisseau Fiéreck, blessé à la tête, était ramené sur la *Zélée*. Romain Desfossés, descendu à terre, prenait alors la direction de l'attaque ; jugeant la leçon suffisante il faisait battre le rappel sur la plage. Les sections se reformèrent, blessés et morts furent embarqués et une halte d'une heure permit de tout évacuer sans la moindre réaction de la part de l'ennemi.

Pour compléter la leçon, le capitaine de vaisseau Romain Desfossés ordonnait de se mettre en colonne pour aller s'embarquer à la pointe Hastée, en longeant la ville de Tamatave. Clairons sonnans on défila. « Je fis mettre le feu à quelques misérables cases en paille ainsi qu'à un magasin de la douane. Je ne voulus pas consentir à la proposition qui me fut faite de brûler toute la ville. »

A sept heures du soir, au moment où la nuit tropicale allait descendre avec sa rapidité coutumière, il n'y avait plus un Européen à Tamatave. L'escadre alliée avait reçu pas mal de boulets, le *Berceau* avait son petit mât de hune brisé, la *Zélée* aussi, mais surtout le nombre des morts était élevé : seize Français et quatre Anglais, quarante-trois blessés français et douze

britanniques, tel était le bilan de cette journée. L'enseigne Bertho, le lieutenant Noël et le sous-lieutenant Monod, du 3^e régiment d'infanterie de marine étaient tombés au champ d'honneur. Tout le monde avait fait plus que son devoir.

« J'oserai plus tard demander à Votre Excellence, pour quelques-uns des dignes et zélés serviteurs qui m'entourent et qui acceptent depuis un an avec tant d'abnégation les privations et les écrasantes fatigues que je leur impose, le prix du sang versé ou d'utiles services rendus : je me borne ici à dire à Votre Excellence que dans cette circonstance comme toujours tous ont dignement fait leur devoir. »

Quand l'aube du 16 juin se leva sur les palmiers de Tamatave, tout était silence et dans la ville et dans les forts ; en rade, les trois corvettes étaient toujours à l'ancre. Pour bien marquer que la dure leçon infligée et qui coûtait plus de deux cents morts aux Hovas, avait été faite pour « réparations à des actes contraires à la dignité de notre pavillon et pour des violences et des spoliations exercées à l'égard de nos traitants », Romain Desfossés exécuta l'opération suivante : il descendit à terre avec quarante matelots, entra à Tamatave, fit emporter « un grand nombre de barils de salaisons appartenant à un de nos traitants » et les fit embarquer sur le *Berceau*. Cette opération dura deux heures, aucun coup de fusil ne fut tiré, les Hovas restant cachés dans leurs casemates. Romain Desfossés tint à quitter le dernier Tamatave, revenant lentement au rivage en fumant « une bonne pipe de marin ». — A cette vue, les trois corvettes pavoièrent et acclamèrent le commandant de la station navale de Bourbon.

Le 17, l'escadre appareillait et Français et Anglais se rendirent les saluts. « Au moment de se séparer

comme pendant leur réunion, officiers, soldats et matelots des deux nations n'ont cessé de se donner les témoignages les plus empressés de haute estime et de cordiale sympathie ». Entre gens de cœur on s'entend toujours et si nos anciens fraternisèrent en la rade de Tamatave, nous l'avons fait aussi sur « l'ensemble du front » de 1914 à 1918.

LE NAUFRAGE DE LA « VILLE D'AMSTERDAM »

EN LA COSTE DE CAREMBOULLE, DE L'ISLE MADECASSE

Lorsque, majestueux, toutes voiles dehors, les vaisseaux hauts pontés et aux flancs desquels luisaient, dans la pénombre des sabords, les gueules des bouches à feu, viraient au sortir des passes du Texel Stroom pour cingler vers le cap de Bonne-Espérance en route pour les grandes Indes, c'était l'Aventure qui se dressait là-bas à la ligne d'horizon. Le gabier, en perdant de vue les paisibles moulins à vent des polders et les eaux calmes du Zuiderzée, ne savait, en ces jours du xvii^e siècle, si le navire et l'équipage reverraient jamais les basses terres où papillonnaient les coiffes dorées des Frisonnes aux yeux bleus. On n'allait vers les îles merveilleuses d'où on espérait revenir avec des cargaisons d'épices, de poudre d'or, de bois rares, d'essences précieuses, qu'en se répétant tout bas la prière du matelot : « A Dieu vat ! »

C'était l'heure de demander, en bons huguenots, au Père et au Fils de veiller sur la nef, de la protéger contre les flots, les flibustiers, les pirates maures et l'esprit du Malin ! Mais on ne tardait pas à refouler ses angoisses en supputant d'avance les gains qui, sous la forme d'espèces sonnantes et trébuchantes, se-

raient versés par ces messieurs les syndics de la Compagnie. Et alors que le soleil se levait vers la Manche verte et écumeuse, le pavillon orné du lion des Flandres claquait hardiment hissé en proue, désormais seule image du pays paternel.

Il advenait parfois, après que le bâtiment parti depuis déjà trois mois d'Amsterdam la brumeuse, avait quitté l'établissement hollandais du Cap, où on s'était ravitaillé en eau et surtout en fruits frais pris dans ces grands jardins établis sur les flancs de *Table Mountain* par le génie horticole des Néerlandais, que le calme plat de la mer des Indes donnait des loisirs à l'équipage. Les anciens, assis sur quelques cordages, narraient alors aux jeunes quelques-unes des aventures survenues dans ces parages. Dans ces histoires la terre quasi mystérieuse encore de « l'isle de Saint-Laurent », ou autrement dite de Madagascar, jouait un rôle principal et terrible.

Les vents soufflaient dur sur la côte Est de la grande île, et nombre de vaisseaux qui, à cette époque, se dirigeaient par la longue route du Cap, étaient drossés vers les rivages frangés d'écume du pays des Madécasses. Plusieurs y firent naufrage. Les survivants des équipages étaient massacrés pour la plupart ; d'aucuns mouraient d'épuisement et fort rares étaient ceux qui, à l'aide de mauvaises pirogues ou grâce à une heureuse circonstance, parvenaient à rentrer au Cap. La côte de Caremboulle selon l'orthographe du temps, de Karambouly, selon le terme malgache, était donc particulièrement redoutée des navigateurs hollandais.

De Flacourt dans son *Histoire de la Grande Isle de Madagascar* « publiée à Troyes chez Nicolas Oudot et se vendant à Paris chez Pierre Bien-Fait, au Palais, dans la grande salle, au quatrième Pilier, à l'image de Saint-Pierre » donne la description suivante de cette côte :

« Après le Mandreï (le Mandrari) suit la province des Ampatres (d'Ampatrana) qui contient vingt lieues de longueur le long de la côte de la mer et douze lieues de large depuis la mer jusqu'au pays des Machicores (Masikoro) : c'est un pays sans rivières et sans eaux jusqu'à Mananbouve (Mananbovo), excepté quelques mares çà et là ; il y a tel village qui est éloigné de l'eau de trois ou quatre lieues. La côte est toute droite sans aucune anse jusqu'aux « Caramboulles ». Ce rivage d'aspect fort revêché dans sa rectiligne était, au surplus, habité par une population inhospitalière : « les étrangers y sont très mal venus », nous dit encore de Flacourt.

Aussi dans les histoires que les vieux matelots racontaient aux moussaillons et aux novices, alors que l'alizé gonflait le cacatois et qu'à bâbord, le profil de la côte madécasse se dessinait à l'horizon, les aventures survenues aux naufragés dans ces parages constituaient un thème fort riche.

On contait souvent aux jeunes l'histoire du naufrage de la *Ville d'Amsterdam*, une patache de la Compagnie Van Verre qui portait une relève de soldats pour Java, et qui échoua par grosse mer, en 1606, sur cette côte de Caremboulle. La *Ville d'Amsterdam*, percée comme une écumoire, ne tarda pas à se disloquer sous l'assaut des lames, mais les quatre cents hommes qui en formaient l'équipage et les passagers purent prendre pied en terre ferme non loin de la rivière de « Mananbouve ». Cependant la rive manquait d'eau douce, la forêt était loin et le soleil implacable. Un campement fut organisé à l'embouchure du Mananbouve avec des toiles à voiles, des avirons et les débris de la *Ville d'Amsterdam*. On s'installa et pendant qu'une partie des naufragés abattait les arbres d'alentour et sciait les bois nécessaires à la construc-

tion d'une longue barque, sur les instructions des charpentiers du bord, d'autres établissaient un fortin mi-en terre, mi-en bois. Quelques-uns, pénétrant dans l'intérieur, achetaient aux indigènes ces petits bœufs malgaches aux longues cornes et à la bosse amusante et les ramenaient au fortin pour les parquer dans de proches pâturages. Mais les indigènes ne se gênaient pas, la nuit venue, de razzier les bêtes qui leur avaient été achetées l'après-midi. Aussi, nos naufragés durent-ils à plusieurs reprises opérer des marches de représailles dont la fumée de l'incendie des villages, « lieux enclos de pieux et d'arbres épineux en sorte qu'il est impossible d'y entrer autrement que par la porte », marquait les étapes.

La barque fut terminée après quelques semaines de travail, mais comme on ne pouvait songer, on le conçoit sans peine, à y embarquer tout le monde, il fut décidé que ne monteraient à bord que cent hommes et tous les officiers. On promit à ceux qui restaient de venir les chercher aussitôt que possible, c'est-à-dire, au minimum, dans cinq ou six mois.

Les jours se passèrent sur la grève de Mananbouve à lutter contre la faim, les sauvages et les moustiques. Des trois cents naufragés, demeurés sur la côte de Caremboulle, beaucoup ne tardèrent pas à succomber aux fièvres ou à tomber sous les sagaies malgaches. Les survivants, las d'attendre, car le délai de six mois était depuis longtemps expiré, résolurent de quitter ces lieux maudits et se divisant en deux bandes cherchèrent à gagner les uns le Nord et les parages de l'île Sainte-Marie, les autres les établissements du Sud.

Mais la marche à travers la brousse ne fut guère chose facile, par suite de l'hostilité des indigènes. « Ceux des Ampâtres, nous indique de Flacourt à ce

sujet, se mettoient en embuscade dans les bois et les tuoient par trahison pour avoir leurs vestements et leur argent, dont ils avoient grande quantité car, avant que la barque partît, les officiers leur répartirent grande somme d'argent, jusqu'à donner à chacun d'eux 200 et 300 pièces de 8 réaux ; mais comme ils furent en mésintelligence les uns avec les autres, ils périrent tous par trahison, en divers lieux où ils s'écartèrent : c'est de là qu'il y a tant d'argent en ce pays, et principalement aux Ampâtres, Caremboulle et Mahafalles ».

Cette retraite des Dix-Mille ne fut qu'une longue suite d'épreuves, car la nature des tropiques fut cruelle autant que les sauvages aux pauvres enfants du Néerland. « Les Hollandais ont été réduits à une telle misère qu'ils étaient contraints, par la faim et la soif, de presser certains arbres tendres qui rendent grande quantité de lait, ainsi que le réveille-matin en France ou tithymale, qu'ils en laissaient distiller plein leur main, puis le buvaient, et ainsi ils étaient subitement étourdis, en sorte que la plupart sont morts de cela ».

Aucun d'entre eux ne revit les rivages de la Hollande ; le seul « rescapé » fut un Français qui, avec un autre camarade, Français également, parvint à atteindre Fairjahira, dans l'Anosy et à entrer, avec son compagnon, au service d'un grand chef hova Andi-ramaiikara. Celui-ci les utilisa comme contremaîtres, et, l'un d'eux étant mort, le chef hova ne put empêcher le second de s'embarquer en 1657, sur le navire du capitaine de Regimont, qui revenait en France, après son raid dans la mer Rouge, bien connu des historiens. Mais le capitaine de Regimont ayant péri notre Français se fit admettre par de la Roche Saint-André sur la *Maréchale* qui le ramenait en France.

L'EXPÉDITION DE LA ROCHE SAINT-ANDRÉ AUX ISLES DE L'EST (1657)

Les commerçants nantais s'intéressaient beaucoup, vers 1656, aux essais de colonisation poursuivis dans l'Océan Indien et notamment à ceux de Flacourt à Madagascar. Grand armateur le gouverneur de Nantes, le duc de la Meilleraye, lançait en octobre 1656 deux bâtiments, l'un de 500 tonneaux qui reçut nom la *Duchesse*, l'autre de 450 tonneaux, qui fut baptisé la *Maréchale*. Le duc réunit à Paimbœuf une petite escadre composée de ces deux bâtiments, d'une autre frégate, le *Grand-Armand*, et d'une flûte de 200 tonneaux et en confia le commandement au capitaine de La Roche Saint-André.

Cette escadre devait faire une longue croisière et toucher l'île de Madagascar et nos établissements de Sainte-Marie. Partis de Paimbœuf, les navires du capitaine de la Roche Saint-André jetaient bientôt l'ancre dans la rade de Saint-Martin-de-Ré pour faire leur plein de biscuits et d'eau. L'escadre ne comportait pas moins de huit cents hommes, tant soldats que matelots ; c'était le sieur de la Roche Saint-André en personne qui commandait la *Duchesse*. Quant à la *Maréchale*, son capitaine était un jeune noble de l'entourage du duc de la Meilleraye, le sieur de Coulon, avec

deux cent cinquante hommes d'équipage ; le *Grand-Armand* était dirigé par un capitaine dieppois, dénommé de Regimont ; un breton pure race, de Kergadiou, avait reçu le commandement de la flûte. Quatre prêtres, répartis sur les différentes unités, composaient l'aumônerie de la petite flotte. De Flacourt relate à ce sujet qu'un de ces prêtres, le sieur Gauldron, quelques jours après le départ, « étant sur la proue de la *Duchesse*, au lieu que l'on nomme la poulaine, à faire ses nécessités, tomba en mer et se noya ». Dans son journal de bord jusqu'ici inédit et que nous avons pu consulter, le capitaine de la Roche Saint-André ne fait que mentionner purement et simplement la noyade.

La guerre régnant entre la France et l'Espagne, l'escadre ne se fit aucun scrupule d'arraisonner, au large du cap Finisterre, un petit bâtiment hidalgo et de le vider de son contenu de vin d'Espagne, de raisins secs et de figues. Arrivés aux Canaries, les vaisseaux du duc de la Meilleraye donnèrent la chasse à un bâtiment battant pavillon anglais ; cette capture assura aux équipages un supplément de 380 pipes d'excellent vin des Canaries et un bâtiment tout neuf : la *Duchesse* prenant eau, le sieur de La Roche Saint-André fit relâcher à Sierra-Leone à la fin de décembre 1655.

Il faut croire que la vie n'était pas drôle pour les équipages, car en rade de Sierra-Leone une dizaine d'hommes se sauvèrent à terre. De la Roche Saint-André dans l'espérance que les indigènes lui ramèneraient les déserteurs, expédia une colonne qui brûla deux villages et terrorisa les habitants ; mais les fugitifs avaient pris la clef de la brousse et oncques ne les vit revenir.

C'est à Sierra-Leone que le commandant de l'es-

cadre prit connaissance des ordres définitifs du duc de la Meilleraye ; ils sont simples, et de Saint-André les indique en ces termes : « Notre commission porte d'aller au Brésil faire la guerre aux Portugais ».

De Flacourt est plus explicite : « Les ordres commandent de faire voile de droite route à la côte du Brésil afin que, s'ils trouvent quelques navires portugais, ils s'en saisissent, d'autant qu'ils avaient droit de représailles sur les navires de Portugal ».

Mais le duc de la Meilleraye avait armé son escadre pour faire quelque peu la course, c'est pourquoi il ordonnait au sieur de la Roche Saint-André d'atteindre la rivière de La Plata en vue d'enlever deux galions espagnols. Ces bâtiments devaient être chargés d'argent venu du Pérou. D'autre part, cette opération faite, l'escadre devait essayer un coup de main sur « Buenasacrès », où « les gens sont très riches ». C'était en somme une expédition de piraterie en règle que les armateurs nantais avaient organisée. Mais, comme nous le verrons par la suite, le capitaine de La Roche Saint-André n'eut pas lieu de s'en féliciter outre mesure.

Avant de se lancer dans l'estuaire de la Plata, le commandant de l'escadre pria le capitaine de Regiment qui pilotait le *Grand-Armand* et qui était le promoteur de l'idée du coup de main sur « Buenasacrés », de prendre la tête. Mais celui-ci dut avouer qu'il n'avait jamais navigué dans ces parages et qu'il ne les connaissait que d'après les rapports des marins de Dieppe. De La Roche ne voulut pas s'engager et fit virer de bord. De Flacourt nous dit, à ce sujet, dans son *Histoire de la Grande-Ile* : « En quoy le sieur de La Roche a beaucoup manqué, car infailliblement il eut rencontré ces deux galions à demi chargés ou tout chargés, faibles d'équipage et

d'hommes, lesquels arrivèrent au commencement de l'année 1656, vers le mois de mai, à l'île San Juan de Porto-Zicco (Rico), n'osant pas se hasarder d'aller en Espagne, faibles comme ils étaient, à cause des Anglais qui attendaient la flotte d'Espagne qui revenait des Indes Occidentales. Il y avait en argent dans les deux navires, huit millions de livres. »

Peu après le sieur de La Roche abandonnait tout projet de descente dans la rivière de La Plata ; il enlevait alors le commandement du *Grand-Armand* à Regimont pour le passer à son beau-frère, le chevalier de Sourdis. Puis, comme l'escadre passait par le travers de la Martinique toujours traînant après elle le bâtiment anglais enlevé aux Canaries, de La Roche fit vider les cales et envoyer les fûts de vins qu'elles contenaient aux boucaniers martiniquais qui furent ravis d'échanger ce pinard contre quelques ballots de tabac. L'arrivée de ce « pétun » transforma pour quelques jours les voiliers en vapeurs, tant les matelots tirèrent avec ardeur sur leur brûle-gueule. Continuant sa route l'escadre regagna Sierra Leone. De là, on leva l'ancre pour le Cap de Bonne-Espérance, en route vers Madagascar.

Cette partie du voyage fut fort longue. Les malades étaient nombreux, et le journal de bord porte sans cesse ces mots : « ce soir est mort un matelot » et ajoute, suivant le cas, romain ou de la religion, c'est-à-dire catholique ou protestant. La mer était dure, et par exemple, on peut lire dans le dit journal « ce 17 février : nous avons passé dans la nuit le tropique de Capricorne sans beaucoup de brouillards et de grains ; à la grâce de Dieu. » Le 25 mars, le cap de Bonne-Espérance est atteint, et dans la baie de la Table, l'escadre rencontrait huit grands navires hollandais. Mais dans quel triste état étaient les bâtiments du

sieur de La Roche ! Deux cents hommes étaient morts de maladie ; la *Duchesse* faisait eau de toutes parts. Quelques jours de repos au Cap permirent de remonter le moral des équipages et d'aveugler les voies d'eau.

De La Roche Saint-André arrête alors son plan ; il ira avec les bâtiments en bon état faire « un voyage de course en mer Rouge ». Le capitaine de Regimont auquel confiance était rendue, devait avec le *Grand-Armand* rallier l'escadre à Sainte-Marie de Madagascar après avoir pris « connaissance de l'état de Fort-Dauphin. » Malheureusement le *Grand-Armand* perdit sa route et ne put rejoindre Sainte-Marie que deux mois après ! On peut deviner dans quel état se trouvait son équipage décimé par le scorbut. Quant à de La Roche Saint-André, il eut aussi beaucoup de peine à parvenir à Sainte-Marie de Madagascar, s'étant trompé de route et étant monté jusqu'en mer Rouge.

Une fois l'escadre réunie, on décide de débarquer à Fort-Dauphin le sieur de Rivan avec cent soldats et de « dégrader » la *Duchesse* de moins en moins bonne à la navigation. Il en est de même du *Grand-Armand* que son voyage supplémentaire de deux mois avait rendu aussi impropre que la *Duchesse*. Dégradé encore le bâtiment anglais. Il ne restait plus que la *Maréchale* sous les ordres directs de La Roche Saint-André et sous ceux de son réel capitaine, le sieur de Coulon, familier du duc de la Meilleraye.

Le raid naval de la *Maréchale* dans la mer Rouge ne fut guère heureux et les prises se réduisirent à... quelques boutres indiens et un vaisseau arabe ! Mais quand il n'y a pas de foin au ratelier les chevaux se battent. De La Roche Saint-André et Coulon se disputèrent. De retour à Sainte-Marie, la *Maréchale* ne put que constater la quasi disparition des équipages lais-

sés à terre et que la fièvre avait décimés. Comme l'écrivit de La Roche, « les maladies continuent horriblement ». On embarque tout le monde sur la *Maréchale*, et l'on gagne Fort-Dauphin. A peine à terre, de Régimont meurt à son tour. « Ce 27 novembre le pauvre M. de Régimont est mort sitost descendu à terre ; le déplaisir de voir dégrader son vaisseau le *Grand-Armand* lui a avancé ses jours ! » Un capitaine sans vaisseau c'est un corps sans âme !

Il faut décidément rentrer en France fin janvier 1657. On retape la *Maréchale* et l'on part le 27 février pour le cap de Bonne-Espérance. La baie de la Table fut atteinte le 26 mars. Ce ne fut qu'en mai que la *Maréchale* se trouva en vue de Sainte-Hélène ; le 25 mai, de La Roche Saint-André signale dans son journal : « C'est pour la quatrième fois que Dieu m'a fait la grâce de passer la ligne sans beaucoup de difficultés, ayant toujours eu beau temps et en ayant grand besoin, vüe le mauvais vaisseau dans lequel nous sommes ». Mais le beau temps ne dure pas. « Brouillards et pluies de telle façon que nous sommes tous mouillés. Dieu ait pitié de nous ! »

Et juin, et juillet se passent à bourlinguer vers les côtes de France ; en août la *Maréchale* navigue dans les eaux européennes. Enfin, le 28 août, l'île Dieu est signalée par la vigie, et le 1^{er} septembre la *Maréchale* arrivait « par la grâce du Souverain pilote, après tant de maladies et de risques, dans la radde de Nantes, dont soit à jamais loué Dieu ».

Le duc de la Meilleraye dut accueillir assez fraîchement le sieur de La Roche Saint-André ; celui-ci n'avait pas rempli la mission qui lui avait été confiée et rentrait « sur lest » ; de l'escadre il ne restait que la *Maréchale*, tellement fatiguée qu'il fallut la démolir. De La Roche Saint-André n'avait fait qu'une

bonne prise, celle du vaisseau anglais enlevé au large des Canaries. Hélas ! cette prise ne rapporta rien au capitaine, au contraire ; faite en novembre 1655, elle n'était pas valable, l'état de guerre entre l'Angleterre et la France ayant cessé par le traité de paix signé à Londres le 24 octobre 1655. Certes, de La Roche Saint-André était en droit d'ignorer ce détail, mais les armateurs anglais auxquels appartenaient le vaisseau plaidèrent devant l'Amirauté et le conseil du roi reconnu, par un arrêt, le bien fondé de cette requête. Le pauvre de La Roche Saint-André fut condamné à verser 300.000 livres d'indemnité. Il en fut ruiné pour toujours, d'autant plus qu'il s'était engagé dans un long procès contre le sieur Coulon devant les syndics maritimes.

Le manuscrit du voyage aux *Isles de l'Est* rédigé par le sieur de La Roche Saint-André porte, à la première page ces simples lignes qui en disent long : « Seul souvenir qui reste à la famille du seigneur de La Roche, chef d'escadre ».

LA POLICE DES NOIRS SOUS LOUIS XVI EN FRANCE

Le développement de la Traite des Noirs dans nos diverses possessions d'outre-mer eut pour conséquence la venue en France d'esclaves qui, en vertu des principes juridiques d'alors, étaient réputés libres, puisque l'esclavage n'était pas admis en notre pays. Mais officiers ou colons ne tardèrent pas à revenir dans la Métropole avec leurs domestiques de couleur ; de plus, comme nul ne l'ignore, il était de bon ton d'avoir de jeunes noirs à son service ; le célèbre Zamore de madame de Pompadour est connu de tout le monde. Des édits, celui du 8 octobre 1716 et celui du 15 décembre 1738, avaient réglementé la question ; en vertu de ces textes les « habitants des colonies » étaient autorisés à envoyer en France leurs nègres « pour y être instruits dans la religion catholique et y apprendre un métier ». Juridiquement ces esclaves devenaient libres du fait de leur séjour en France, en fait on ne les affranchissait pas « pour le fait » et plus souvent encore on s'en transmettait la propriété par une vénalité scandaleuse. Les autorités s'émurent de ces faits et cela d'autant plus que le séjour des noirs dans les villes du royaume et surtout dans la capitale causait les plus grands désordres et que, lorsqu'ils retour-

naient dans les colonies, ils y portaient un esprit d'indépendance et d'indocilité et devenaient plus nuisibles qu'utiles. Une réglementation s'imposait pour enrayer l'arrivée des esclaves amenés sous une raison ou sous une autre dans la Métropole. Tel fut l'objet de la *Déclaration du Roi pour la Police des Noirs* du 9 août 1777, que complétèrent l'Arrêt du Conseil d'État du Roi du 11 janvier 1778 et l'Arrêt du même Conseil, daté du 5 avril 1778, concernant les mariages des Noirs, mulâtres et autres gens de couleur.

Le roi et M. de Sartine tiennent d'une façon toute particulière à une stricte observation de ces règlements. Nous avons retrouvé dans les archives du ministère des Colonies, carton Police des gens de couleur transportés en France, I, 1771, la lettre suivante adressée par le lieutenant de police Lenoir au Ministre de la Marine :

Paris le 4 décembre 1777.

« Monsieur,

« Vous désirez d'être informé de la manière dont la Déclaration pour la Police Noire est exécutée de la part des princes du Sang, des personnes de distinction et des étrangers. J'ai ordonné, en conséquence, des informations à ce sujet ; on m'a rapporté que plusieurs s'étaient conformés à l'Arrêt du Conseil du mois de septembre dernier et comme M. le M. le Secrétaire des Commandements de M. le duc de Chartres m'avait demandé, il y a quelque temps, ce qu'il y avait à faire à ce sujet et que je lui avais indiqué que la marche était tracée par la loi, je me suis depuis adressé à lui pour savoir ce que le Prince avait résolu ; M. Fontaine vient de me marquer que Mgr le duc de Chartres a deux nègres, l'un nommé Aladin, âgé de

35 ans, l'autre nommé Scipion âgé de 7 ans. Il m'a ajouté que madame la Duchesse avait un nègre nommé Narcisse, que leurs Altesses Sérénissimes les regardaient comme libres et qu'ils étaient traités en conséquence.

« Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« LENOIR. »

L'application de la réglementation de 1777 permit de faire constater diverses difficultés qui firent l'objet d'un avis du Comité de Législation en réponse à deux questions posées par le Roi, à savoir : 1° quelle est la condition civile des noirs et mulâtres demeurés en France ? 2° quelle conduite le gouvernement doit-il tenir relativement à cette sorte de gens ? Sur le premier point le Comité déclarait « que les esclaves arrivés en France postérieurement à la publication du 9 août 1777 ne sont plus esclaves et ne peuvent l'être en France » et que, *a fortiori*, « les esclaves amenés en France avant la publication de la Déclaration du 9 août 1777 et non enregistrés dans les délais prescrits sont libres aujourd'hui s'ils se trouvent encore dans le royaume ». Mais il est bien entendu que ces esclaves devenus libres demeurent affranchis même s'ils retournent dans la colonie.

Sur le second point le Comité de Législation est convaincu que le renvoi des nègres et des mulâtres aux colonies est préférable, car « leur séjour en France corrompt la population et les mœurs tandis qu'il prive nos colonies d'une multitude d'hommes qui leur seraient utiles ». Le Comité constate avec regret « qu'on n'a pas tenu la main à ce renvoi » et qu'il en est résulté « un véritable abus ». Peut-on alors, se demandent les Conseillers, prendre les mesures né-

cessaires pour refouler les nègres et mulâtres ? N'oublions pas que nos « habitants » réclamaient des esclaves et non des gens de couleur et qu'un rapatriement de nègres libres aurait déterminé « un surchargement de noirs dans un temps où les colonies ont moins d'occasion de les employer tandis que les vivres et les vêtements sont chez elles chers et rares ». Une seule solution s'imposait : ordonner aux Amirautés de France de ne plus accepter aucune déclaration de liberté et arrêter ainsi « l'immigration noire dans la Métropole ». Cette immigration représentait, selon les évaluations contenues dans le dossier que nous avons parcouru, 3 à 4.000 individus des deux sexes.

LE CAPITAINE D'ARTILLERIE DE ROSTAING AU SIÈGE DE MADRAS

Depuis deux ans déjà, les hostilités avaient repris entre Anglais et Français, lorsque parut, devant l'Île-de-France, le 29 janvier 1746, une escadre de cinq vaisseaux, partie de Lorient pour renforcer la marine du roi dans les mers des Indes. La Bourdonnais attendait avec impatience l'arrivée de ces unités; ses moyens étaient fort réduits et de plus la colonie manquait d'armes et de munitions, à la suite du naufrage du *Saint-Géran*, où aurait péri la Virginie de Bernardin de Saint-Pierre. La Bourdonnais avait décidé que ces renforts lui serviraient à porter un coup droit aux Anglais, en lançant une expédition sur la côte de Coromandel. Dans ce but, et pour éviter toute indiscretion, ordre avait été donné aux différentes forces navales de se rassembler dans la rade de Sainte-Marie-de-Madagascar; fin mars 1746, la concentration était faite et M. de La Bourdonnais quittait Port-Louis à bord de l'*Achille*.

A peine l'*Achille* arrivait-il devant Sainte-Marie-de-Madagascar, qu'une tempête s'éleva, disloquant la flotte, dont les bâtiments durent courir des bordées au large. La mer en furie brisait tout, et les vents déchaînés rompaient les mâts; l'*Achille* « ras comme

un ponton, devenu le jouet des vents et des flots, éloigné de huit lieues d'une côte de laquelle il désirait, sans espérance, pouvoir se relever, roulait panne sur panne et embarquait de l'eau de toutes parts ». La situation était grave et, comme l'écrit le commandant d'artillerie de Rostaing, dans une relation parue en 1766 à Bruxelles, « on fut contraint de traîner par force, aux pompes, une partie de l'équipage qui se comptait déjà comme perdu sans ressource ». On dut briser les écoutilles, jeter à la mer coffres, malles, boulets, mitrailles et même les canons de huit livres du gaillard. La tempête, qui avait commencé le 4 avril au matin, ne s'apaisa que le 6 au soir ; il était temps d'ailleurs. Vivement, l'équipage débarrassait le pont de l'*Achille* des multiples débris qui l'encombraient et, un à un, les peureux remontaient de leurs cachettes, mais le maître-coq manquait à l'appel ; à force de le chercher, on découvrait enfin le gâte-sauce caché au fond du fourneau de sa cambuse.

Les flots avaient fait dériver le vaisseau monté par M. de La Bourdonnais jusqu'à la baie d'Antongil ; La Bourdonnais y fit jeter l'ancre, et donna l'ordre aux bâtiments de l'escadre de venir le retrouver sur ce coin de la côte malgache. Le roitelet du pays, dénommé par M. de Rostaing, Adrien Baba, alléché par quelques barils d'alcool, facilita le ravitaillement et permit aux charpentiers du bord de remâter, grâce aux ressources de ses forêts, le bâtiment. L'endroit était malsain, et les fièvres décimèrent nos charpentiers. Pendant ce temps, les autres vaisseaux arrivaient, la *Renommée*, la *Marie-Joseph*, le *Saint-Louis*, le *Duc-d'Orléans*, la *Favorite*, etc., seul le *Neptune* manquait au rendez-vous, ayant coulé.

Ce ne fut qu'après quarante-trois jours de relâche, le 22 mai, que l'escadre levait l'ancre, mettant le

cap sur les Indes ; arrivé à la hauteur de l'île de Ceylan, de La Bourdonnais chargeait la frégate l'*Insulaire* de prévenir Dupleix de l'arrivée de la force navale. Deux jours après l'*Insulaire*, toutes voilures dehors, apportait des dépêches de Pondichéry ; elles n'étaient guère bonnes, et Dupleix y relatait notamment que le courrier de l'Isle de France pour Mahé, la frégate l'*Expédition* avait été attaquée par un gros vaisseau. La frégate avec ses douze pièces et ses quatre-vingts hommes s'était fait couler bas. D'autre part, le courrier de France, l'*Élisabeth*, pris en chasse devant Karikal, s'était fait sauter plutôt que d'amener le pavillon, et le *Pondichéry*, échoué devant le poste danois de Trinquebar, avait résisté jusqu'au moment de sombrer. Dupleix faisait savoir, en outre, à M. de La Bourdonnais, qu'une escadre anglaise, commandée par l'amiral Peyton, croisait dans les parages de Ceylan.

Le 6 juillet 1746, les vigies françaises signalaient les voiles britanniques, et le combat s'engageait à dix heures. L'*Achille*, rapide comme son parrain, aborda le premier et tira mille coups de canon, « faisant environ quarante coups par pièce dans l'espace de deux heures » et les deux escadres luttèrent toute la nuit. Le lendemain matin, l'*Achille*, tous ses mâts atteints, toutes ses vergues endommagées, se disposait à reprendre le combat, quand le vent s'étant élevé, les bâtiments anglais appareillèrent à toutes voiles. Fatigués, manquant de vivres, n'ayant que de mauvaises voilures, les Français se décidèrent à gagner Pondichéry. Pendant ce temps, les bâtiments anglais allaient se retaper à Ceylan.

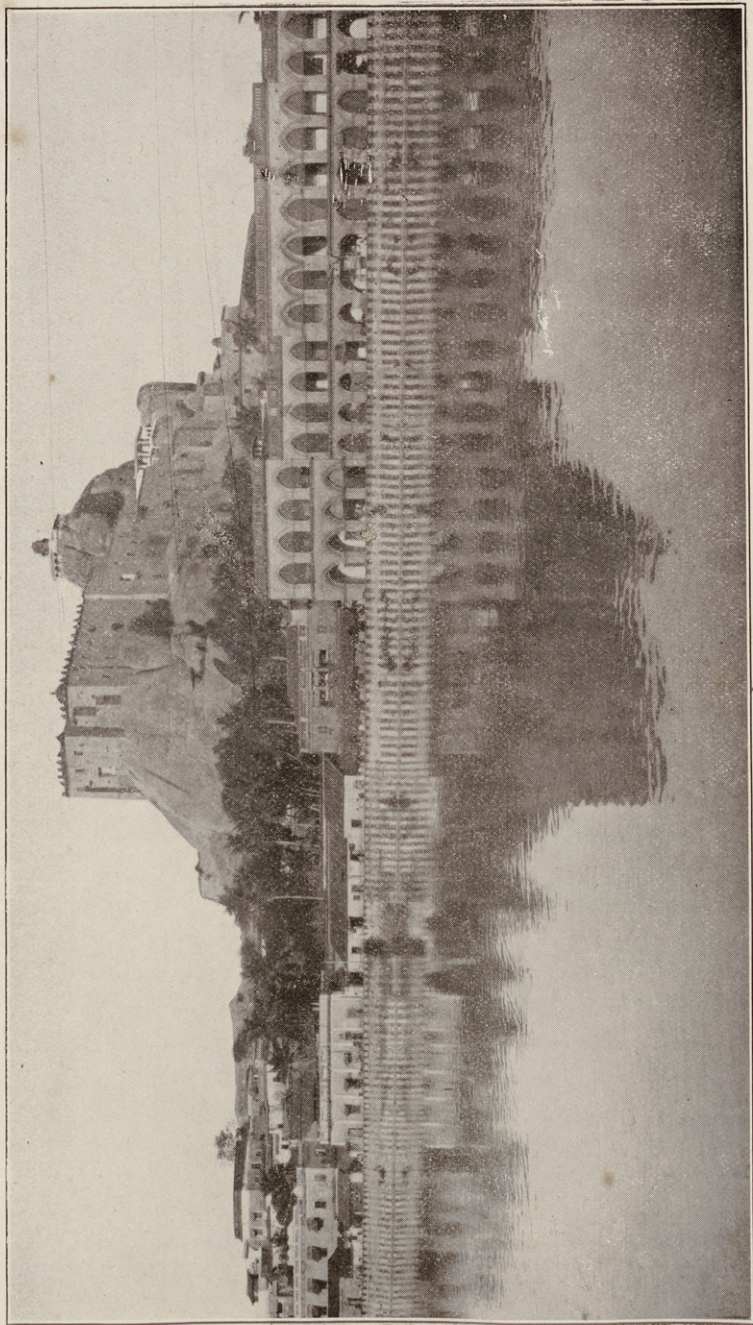
M. de Rostaing profita du séjour de l'escadre à Pondichéry pour se reposer de ses fatigues ; c'était un officier de terre, peu habitué au climat et à la mer. Un mois après, au début d'août, l'escadre était prête

à reprendre la campagne. La Bourdonnais espérait aller relancer Peyton dans sa retraite et y brûler son escadre ; mais l'Anglais, prévenu, avait quitté Ceylan. Poussant alors jusqu'à Nagapatan, le gouverneur alla se plaindre aux Hollandais de « la protection particulière et marquée qu'ils accordaient aux Anglais, dans leurs ports et leurs comptoirs des Indes ».

Les vaisseaux de La Bourdonnais étaient encore à l'ancre à Nagapatan, que les vigies signalaient l'escadre de l'amiral anglais ; l'état-major était à table, chez le gouverneur hollandais : « Nous remerciâmes nos hôtes de leur dîner et nous volâmes à bord, où nous fûmes reçus avec des acclamations de joie et des cris réitérés de « Vive le roi ! », que la vue de l'ennemi excitait parmi les équipages ». Mais si le moral était bon sur les bâtiments français, ceux-ci étaient moins rapides que ceux des Anglais, qui s'échappaient bientôt.

Le vrai but de l'expédition montée à l'île de France par La Bourdonnais n'était pas de donner la chasse à Peyton, mais d'assiéger Madras. Notre officier d'artillerie, M. de Rostaing, avait été chargé de la direction des batteries destinées à réduire la défense. Le 12 septembre 1746, les troupes françaises étaient débarquées près de Madras. M. de Rostaing faisait établir une bonne batterie dans le jardin de la Compagnie d'Angleterre, et les canonniers anglais n'osaient tirer qu'avec respect sur ce jardin, le gouverneur leur ayant demandé de lui « épargner la douleur de voir cribler et détruire par le feu même de sa ville une belle maison bien ornée et meublée magnifiquement ». Par contre, les troupiers de M. de Rostaing pillèrent les caves, ce qui « mit beaucoup de monde hors de combat ».

Le bombardement de la place dura neuf jours,



MADRAS.

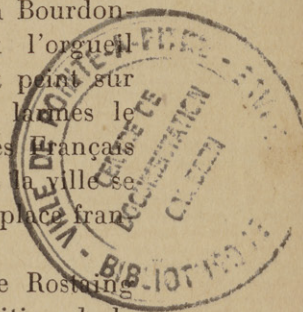
Étang dans lequel les français se précipitèrent pour aller assiéger le fort. Le bruit de l'eau réveilla les sentinelles qui alertèrent les soldats anglais.

quand, le 21 septembre, les Anglais se rendirent sans que nous eussions perdu un seul homme. Les « goddams » firent bien de se rendre, car « l'heure H » avait été fixée au 22 septembre, à la pointe du jour. L'attaque générale devait consister à passer de la Ville Noire à la Ville Blanche l'une et l'autre se joignant dans la même enceinte. La Ville Blanche était l'établissement des Anglais, et l'autre, celui des marchands, Mores, Arméniens, Juifs et des autres nations de l'Asie, que l'extrême opulence de ce comptoir et la richesse du commerce qui s'y faisait avaient attirés.

Ainsi, en quelques heures, sans perte de vies, La Bourdonnais enlevait Madras, que les Anglais appelaient le Londres indien. L'orgueil britannique recevait un dur camouflet. « Quelle situation pour le gouverneur, pour le conseil et pour tous les habitants, de venir nous recevoir à la porte de leur ville, et en présenter les clefs avec leurs épées à M. de La Bourdonnais. Tout ce qui caractérise le mieux l'orgueil humain, l'abattement et le désespoir, était peint sur leur visage ; ils payèrent d'un tribut de larmes le punch dont ils arrosaient nos santés. » Les Français se montrèrent bons princes et l'entrée dans la ville se fit avec la même tranquillité que dans une place française où on irait établir une garnison.

Ce ne fut que le lendemain que M. de Rostaing connut les véritables conditions de la reddition de la place ; quand il les lut et en vit la faiblesse, il refusa de la signer. L'histoire coloniale a enregistré l'erreur de La Bourdonnais à ce sujet, et la colère de Dupleix à cette occasion fut une des causes de cette brouille des deux grands chefs, si fatale à notre maintien dans les Indes.

Quelques jours après, un terrible ouragan s'abattit sur la côte de Madras et se déchaîna sur l'escadre



ancrée devant le port ; les vaisseaux durent couper leurs câbles et appareiller. Tous, sans exception, furent démâtés dans ce terrible coup de vent, qui dura jusqu'au lendemain midi. Ceux dont les mâts résistèrent périrent corps et biens. Ainsi l'on perdit sans ressources le *Duc-d'Orléans*, avec 250 hommes dont huit à dix seulement échappèrent au naufrage et la *Marie-Gertrude*, frégate de douze canons, dont il ne se sauva qu'un officier et quelques noirs. Si la force de l'ouragan eut continué une heure de plus, tous les vaisseaux, sans en excepter un seul, étaient engloutis. La Bourdonnais expédiait de Rostaing, le lendemain, au secours de l'équipage du *Bourbon*, qui venait d'être jeté à la mer et qu'une bande de « Mores » attaquait. Notre artilleur partit avec 90 hommes et parvint à dégager ses compatriotes. M. de Rostaing, fatigué par ces épreuves, demandait alors à rentrer à l'Île de France. Parvenu à Pondichéry, il s'embarquait sur le *Sumatra* et arrivait à Port-Louis le 12 décembre 1746.

De la belle escadre qui, au printemps, avait cinglé vers les Indes, il ne restait que l'*Achille*, le *Lys*, le *Phénix*, et la *Renommée*, tous quatre endommagés. Averti de la belle conduite de M. de Rostaing, au cours de cette expédition, le roi lui envoyait la croix de Saint-Louis ; cette récompense était méritée, car, élève à l'école d'artillerie de Metz à dix ans, sous-lieutenant d'artillerie en Allemagne pendant les campagnes de 1732 à 1735, commandant l'artillerie des Indes orientales à vingt-cinq ans le capitaine avait emporté d'assaut le principal fort de Mahé en 1745. Chevalier de Saint-Louis et nommé directeur de l'artillerie de l'Île de France, de Rostaing défendit admirablement la colonie lors de l'attaque anglaise de 1749, mais à cette époque, son rôle d'artilleur colonial était fini et il

obtenait de reprendre place dans son arme d'origine et de servir dans la métropole.

Le chevalier de Rostaing fit d'ailleurs en France une belle carrière encore ; colonel du régiment d'artillerie de Grenoble en 1765, maréchal de camp en 1780 et lieutenant général en 1791, il mourait en 1793, après soixante-deux ans de service effectif.

COMMENT UN HONNÊTE COMMERÇANT FRANÇAIS
SE VIT CONTRAINT A DEVENIR CORSAIRE
SOUS L'AN V DE LA RÉPUBLIQUE.

Lors de la prise de Chandernagor par les troupes anglaises, en 1793, le citoyen Jacques Doublé fut fait prisonnier dans le comptoir voisin et hollandais de Sinchura. Les Britanniques laissèrent libre sur parole notre compatriote qui se trouvait ainsi dans la même situation que cinq autres commerçants français et sous la garde des Hollandais. Ceux-ci s'évertuèrent à bien traiter leurs hôtes forcés, allant même jusqu'à leur avancer des fonds pour leur permettre de continuer leurs affaires et assurer leur subsistance. Jacques Doublé obtint même du gouverneur hollandais l'autorisation « de monter à Patna, sachant qu'il n'est pas digne d'un homme, surtout d'un Français, de vivre de subsistance quand il peut travailler ; s'il ne peut être utile à sa patrie qu'il tâche de ne luy être pas coûteux¹. »

Jacques Doublé partit donc pour Patna avec ses enfants et « sa femme française » et alla s'établir à « Bagga, dans la province de Bouthole » auprès d'un

1. Nous avons retrouvé dans les Archives Coloniales, carton C, Indes 1792, la relation du sieur Doublé, écrite au Directoire de Paris. — M. B.

Rajah « ex-maître de cipayes » qui n'avait pas oublié qu'il avait servi sous notre drapeau. Ce Rajah accorda à notre prisonnier de guerre une « concession » de cinq mille arpents de terre avec « la faveur de faire bâtir une manufacture d'indigo ». Notre Français réussit parfaitement et fit prospérer durant deux ans sa manufacture. Il réussit trop bien aux yeux des Anglais qui, jaloux, se faisaient délivrer par le Rajah « une permission de le prendre » ; il faut croire que la cavalerie de Saint Georges agit avec efficacité auprès du Rajah « ex-maître de cipayes », car le 26 juin 1795, un officier britannique, le lieutenant Wilson, avec une compagnie de cipayes anglais, se rendit à Bagga et mit la main au collet de Jacques Doublé, « sans égard pour ses enfants et sa femme qui venait d'accoucher ». « Ils me forcèrent, narre notre héros, de les abandonner à la discrétion du Rajah ; ils ne me donnèrent pas deux heures pour arranger mes affaires et ne me laissèrent emporter avec moi que de quoi me faire vivre pendant le voyage ». Ce voyage, dont le but était Calcutta, dura quarante-huit jours ; Doublé dut faire à pied et sous l'effroyable soleil de l'Inde ces étapes. Parvenu à la forteresse de Calcutta, les autorités anglaises reconnurent que leur capture n'était pas valable, le sieur Doublé étant un prisonnier des Hollandais et non du roi George. Du reste, ce qui importait aux Britanniques c'était d'avoir anéanti l'œuvre réalisée par ce Français à Bagga et surtout détruit par ce coup de force son influence grandissante auprès du Rajah local. On renvoya donc, toujours escorté de cent vingt cipayes, Jacques Doublé à Sinchura où le brave gouverneur hollandais s'efforça de pallier à l'infortune de son prisonnier.

Jacques Doublé était, certes, fort mal en point, malade, épuisé, et, de plus, dévalisé. « Dans les quarante-

huit jours de marche, les cipayes anglais m'avaient volé le peu d'argent que j'avais pris pour vivre en route ; je m'en plaignis à l'officier ; cet infâme me répondit avec mépris et en me livrant à la discrétion de ces gens qui me mirent debout pendant plus de trente heures dans un bazar sans manger ni boire et l'officier amplifiait sur les outrages que je recevais de ces gens en me disant que le plus mauvais des cipayes anglais était plus honnête et valait mieux que le meilleur Français ».

Pendant que Doublé effectuait sa marche forcée vers Calcutta, le Rajah de Bagga, pour se faire bien voir des autorités anglaises, s'empara de l'indigoterie et chassa la famille de notre Français. On peut comprendre les angoisses de cet homme qui, malgré tous ses efforts, ne pouvait parvenir à correspondre avec les siens qu'il savait réduits à la misère. Doublé alla loger au bord du Gange, à Sirampour. Mais la ville fut prise à son tour par les Anglais ; une seule solution s'imposait donc à notre commerçant : passer à l'île de France sur un vaisseau neutre pour y demeurer jusqu'à la paix. Mais c'est alors qu'un événement imprévu surgit : l'arrivée auprès de Doublé de sept Français qui s'étaient échappés du Fort de Calcutta, les dénommés Ducimetière, capitaine de la marine marchande ; Marcheneau, maître d'équipage ; Albert, pilote du Gange ; Cruchet, charpentier ; Marion, Monsué, Coutures « corsaires ». C'étaient des gaillards énergiques qui proposèrent incontinent à Doublé de s'emparer d'un vaisseau anglais et de rejoindre ainsi l'île de France. Notre prisonnier sur parole, qui en avait gros sur le cœur à l'égard des Britanniques, se décida à « sacrifier tout ce qui lui restait pour armer » l'expédition et la mener à bonne fin.

Mais ici intervint une influence féminine et je laisse

à Doublé le soin d'en narrer l'origine : « Pardonnez, « je vous supplie, très honorables citoyens (les direc- « teurs de Paris) si je vais vous faire un détail peu « digne de vos grandes occupations, mais j'écris « comme je parle, avec vérité et simplicité. Il y avait « dans mon voisinage une femme anglaise, veuve « d'un capitaine qui venait d'être tué dans une action « contre les Rabilhas ; son mari ne lui avait laissé « qu'un enfant âgé d'un an. Son mécontentement « des gens de sa nation l'avait fait se retirer à Siram- « pour, étant donc voisins nous liâmes notre malheu- « reux sort ensemble et notre mécontentement contre « sa nation. » Doublé mit la dame anglaise dans la confiance de ses projets et, ma foi, lui proposa de l'emmener à l'Île de France ; celle-ci accepta. On affréta « pour 90 roupies » un petit bateau indigène ; le départ eut lieu de nuit, on passa sans encombre devant le Fort de Calcutta, puis on jeta l'ancre devant le petit comptoir d'Acazeru. C'était le 28 octobre 1795 ; mais si on avait passé à travers la première maille de surveillance anglaise, le plus difficile restait encore à accomplir : trouver le bâtiment qui pourrait conduire nos gaillards à l'Île de France. Le hasard les servit ; ils n'étaient pas depuis vingt-quatre heures à Acazeru « qu'un navire anglais vint mouiller à une lieue de nous et proche de terre » et tout pouvait en faciliter la prise, absence de vaisseaux de guerre dans la baie, effet de surprise, nécessité d'en finir. « Nous nous réitérâmes notre serment de sacrifier tout, en observant cependant que le sang et le pillage ne nous feraient pas honneur et que si nous avions le malheur d'être pris pendant la traversée nous aurions au moins le droit de réclamer de réciprocité ».

Jacques Doublé, de commerçant modeste qu'il était, se muait donc en capitaine de corsaires ; son plan d'at-

taque fut fort simple, il voulait avant tout « éviter le sang » : notre flibustier manquait encore d'entraînement. Donc, ayant fait armer ses compagnons et les tenant cachés dans la cale, il fit habiller son Anglaise « dans son beau costume » et lui-même, le mieux vêtu possible, monta sur le pont de la barque indigène, ses pistolets dans ses poches et à la main trois enveloppes « en forme de lettres », ayant l'air ainsi « de personnes en partie de plaisir ». On mit le cap sur le vaisseau britannique ; en route, un bateau pêcheur rencontré donna quelques précisions intéressantes : l'anglais devait rester en rade cinq à six jours, son équipage comportait douze ou quinze Européens et autant de cipayes, plus une trentaine de lascars. La partie était, on le conçoit, loin d'être égale et aux difficultés d'un pareil abordage s'ajoutait le fait fort embarrassant du « dévergage » des voiles ; les manœuvres de départ avec huit hommes ne seraient guère faciles en effet, même en admettant la mise en fuite de l'équipage. Mais le vin était tiré, il fallait le boire.

La barque continua donc de s'avancer, « il était alors dix heures du matin, beau temps, la mer un peu houleuse et le courant très fort ». Arrivé à portée de pistolet, Jacques Doublé sort ses prétendues lettres de sa poche « en demandant le nom du vaisseau, celui du capitaine, qui étaient ces messieurs européens que l'on voyait sur le pont ». Puis, Doublé pria le capitaine de lui faire le plaisir de remettre ses lettres à Madras et d'avoir l'obligeance « d'un peu de thé pour son épouse ». Le capitaine interpellé de la sorte invita fort poliment son interlocuteur à monter à son bord avec la dame : « Si ma liberté et celle de mes compagnons ne m'eût pas été aussi chère, les offres honnêtes de ce capitaine m'auraient désarmé et je n'aurais pu

lui porter un coup mortel s'il eût fallu venir à cette cruelle extrémité ».

Jacques Doublé fit rapprocher sa barque et les filins lancés du vaisseau lui permirent de se mettre bord à bord. Sa compagne fit parfaite figure car, comme il le déclare, « pendant le temps qu'on nous jetait des cordes j'avais la satisfaction d'observer la ferme contenance de mon Anglaise qui m'aurait raffermi le cœur si j'avais été susceptible d'en manquer ». Celle-ci avait comme mission la garde des bateliers de la barque et sut parfaitement accomplir les ordres reçus. Une fois « bordé », Doublé lança un vigoureux : « Aux armes, citoyens ! » Aussi « à ce signal de ralliement, si cher à tout bon citoyen français, la petite troupe qui attendait avec impatience, pleine de joie et d'espérance, ne fit qu'un bond du bateau dans le vaisseau ; tous jaloux d'y être le premier monté, de sorte qu'aucun de nous ne put être taxé d'être monté le dernier ». Les Anglais furent si surpris de la brusque irruption de ces huit gaillards armés jusqu'aux dents qu'au bout de dix minutes les corsaires étaient les maîtres du bord, les lascars s'étaient jetés à l'eau avec quelques cipayes ; quant aux Européens, ligottés, ils étaient mis hors d'état de toute défense et pas une goutte de sang ne fut versée. Le plan de Jacques Doublé s'était réalisé point par point. Il ne restait plus qu'à hisser les voiles, et, ma foi, ce fut plus dur pour nos huit mathurins que l'abordage lui-même. Mais, en une heure, on put larguer. Et la dame anglaise ? Pour empêcher les bateliers de s'enfuir, elle tint elle-même le plus gros filin, puis, l'attaque terminée, elle monta par l'échelle à bord du vaisseau « tenant son enfant dans les bras » avec « la cocarde nationale et le cœur d'une vraie républicaine française ».

Voilà donc le navire fendant les eaux limoneuses

de la baie ; sous la menace du pistolet le capitaine anglais dut piloter son bâtiment hors des Brasses et les lascars assurer les manœuvres. Doublé, faisant armer le grand canot de sa prise, y mettait bientôt le capitaine et neuf Anglais avec toutes les provisions nécessaires pour aller jusqu'à Calcutta. Seul le capitaine en second fut maintenu à bord avec les lascars et après trente-cinq jours de navigation nos gaillards abordaient à l'Île de France « sans autre disgrâce que la diète ». Mais la joie d'être libre remplaçait bien l'absence d'une table bien garnie.

Dès l'ancre jetée devant Port-Louis, c'était le 4 décembre, l'équipage victorieux fut acclamé, l'Assemblée coloniale le reçut et le félicita, mais Dame Administration veillait. Constatant qu'il n'y avait point de décret ou de loi qui accordassent aux prisonniers de guerre le droit de conserver leurs captures, les autorités maritimes, après avoir donné à Doublé et à ses compagnons soixante piastres de gratification, mirent la main sur le navire capturé.

Jacques Doublé et ses camarades se virent obligés de protester auprès du Directoire et c'est cette protestation que nous avons retrouvée dans les Archives coloniales ; ils y réclament simplement qu'on leur verse le prix du vaisseau dont le gouvernement anglais avait offert 14.000 livres de rançon et pour Doublé « un emploi au Bengale à la paix pour y aller rejoindre son infortunée famille ».

Nous n'avons pu trouver trace de la réponse du Directoire à cette supplique, datée du 28 Nivôse, An V.

Le capitaine Ducimetière n'avait pu se joindre à temps à la petite troupe et écrivait de Sirampour ces lignes à Jacques Doublé : « Mon cher et bon ami, recevez, vous et Madame, mes félicitations sincères sur la belle conduite que vous avez tenue pour vous emparer

du schooner. Vous auriez étouffé de rire en lisant le rapport sur la gazette. Le pilote n'a pu assurer si Madame était anglaise. Quant à vous, un bâtiment portugais a dit ici qu'il supposait que vous avez fait une seconde prise ».

Ainsi la renommée consacrait corsaire le commerçant Jacques Doublé. Ces louanges tournèrent-elles la tête à ce manufacturier indigotier, finit-il dans quelque abordage dans l'Océan Indien, revint-il, au contraire, aux Indes après la paix d'Amiens ? Retrouva-t-il sa femme française ou épousa-t-il la dame anglaise dont il nous a laissé le nom, « Lally Fichte, née à trois milles de Londres » ? Les archives consultées par nous sont muettes sur ces différentes questions. Mais cette véridique histoire prouve une fois de plus qu'un homme poussé à bout est capable de tout, même d'enlever avec huit hommes un schooner de deux canons et soixante hommes d'équipage.

UNE AMBASSADE HINDOUE A VERSAILLES EN 1788

Versailles avait fondé, durant la guerre d'Indépendance, des espoirs sur une reconquête des Indes à la faveur des événements qui frappaient alors la Grande-Bretagne. L'envoi à Pondichéry du bailli de Suffren, le débarquement du vieux de Bussy, les accords passés avec Haïder-Aly, sultan du Mysore, le farouche ennemi des Anglais, l'activité de nos « partisans » établis chez les princes hindous, constituaient un ensemble de faits rétablissant en quelque sorte en France la « tradition indienne ». La paix de 1783 arrêta les opérations militaires aux Indes, mais n'interrompit pas les contacts et nous voyons le successeur d'Haïder-Aly, le célèbre Tippou-Sahib, désireux de reprendre la lutte contre la « Vieille Dame de la Tour de Londres », la Compagnie des Indes, essayer d'obtenir de la France des secours efficaces.

Tippou-Sahib se décidait donc, au printemps de 1787, à envoyer à Versailles une ambassade extraordinaire, chargée de demander au « Grand Sultan Français » aide et protection. Le gouverneur de Pondichéry facilita au prince hindou la réalisation de ce projet en mettant la corvette l'*Aurore* à la disposition des trois ambassadeurs du Mysore, Mohamed Dervich, Akbar-Aaly et Mohamed Osman. L'*Aurore* leva l'ancre le 22 juillet 1787 et, après avoir touché

successivement l'Île de France, le Cap, l'Île de l'Ascension, parvenait à Gorée le 3 avril 1788 ! Les voyages à la voile étant lents, de Gorée on passa à Malaga, le 29 mai et, enfin, le 9 juin, les forts et les montagnes rouges de Toulon étaient en vue.

Versailles, averti de l'ambassade, avait donné l'ordre à Toulon pour que les « grands honneurs » fussent observés à l'égard des envoyés de Tippou-Sahib. On leur fit visiter l'Arsenal et ce ne fut que le 21 juin qu'ils quittèrent notre port de guerre. Les premiers jours de juillet les virent à Paris ; ils y furent tout de suite « l'actualité du jour » ; leurs turbans, leurs robes, leurs sabres recourbés, leurs propos, tout était pour le Parisien objet de commentaires ; on les vit à la Comédie, au Palais-Royal et aux Champs-Élysées. Mais ce ne fut que le 10 août « qu'ils reçurent audience du Roy » et durent se rendre à Versailles.

Le protocole d'alors les fit coucher au Grand Trianon et c'est de là qu'ils gagnèrent le palais royal à dix heures « par la Grande Grille » ; dans la cour étaient rangés la garde montante et descendante, gardes suisses en habits rouges, gardes-françaises en habits bleus ; les tambours battent aux champs et les carrosses parviennent à la Cour des Princes, où une compagnie des gardes de la Prévôté de l'Hôtel, avec baudriers serins, rend les honneurs. Il appartenait à la Marine d'être l'introductrice de ces hôtes venus de pays lointains ; aussi est-ce le commissaire général de la Marine, Delaunay, qui, par l'escalier des Princes, les conduisit à la Salle des Cent Suisses, bordée de sa haie d'hallebardiers helvétiques, et de là à un salon d'attente.

Mohamed Dervich, Akbar Aly et Mohamed Osman étaient accompagnés d'un personnage fort connu aux Indes, le colonel Gentil, ex-généralissime des troupes

mogoles du nabab Choudja-ed-Doudja, aventurier courageux et fort honnête « partisan français », qui guerroya dans les armées du Grand Mogol. Gentil, retiré en France depuis 1780, parlait fort bien l'hindoustani ; c'était incontestablement le « truchement rêvé » en l'occurrence.

Nos ambassadeurs furent introduits, au bout de quelques instants, dans le Salon d'Hercule. Un trône y avait été dressé, adossé à la grande cheminée ; Louis XVI y avait pris place, entouré du comte d'Artois, du duc d'Angoulême, du prince de Condé, du duc de Bourbon, du duc d'Enghien et du prince de Conti. A gauche et à droite, dans l'embrasure des portes, deux estrades avaient été élevées ; dans celle de gauche, la reine, Marie-Antoinette, accompagnée du duc de Normandie et de Madame Élisabeth de France s'assirent, dans celle de droite s'installèrent Madame Adélaïde et la comtesse d'Artois. Sur « le repos, entre les cinq premières marches et les trois dernières banquettes, se tenaient les ministres et secrétaires d'État ; en arrière du trône, en grande tenue de cérémonie, les « grands officiers de Sa Majesté ».

Pour arriver au Salon d'Hercule, les Ambassadeurs durent passer par l'appartement de la Reine, la galerie et les grands appartements. Ces pièces étaient garnies de courtisans, que les gardes du corps contenaient avec peine. Le marquis de Nantouillet, maître de cérémonie, guidait les envoyés de Tippou-Sahib, qui « marchaient sur la même ligne et, en avant, le commissaire général Delaunay, le sieur Ruffin et le colonel Gentil, interprètes ». Devant la porte du Salon d'Hercule, le cortège s'arrêta et fit une première révérence ; s'avançant jusqu'au milieu de la pièce, une seconde révérence eut lieu et, enfin, une troisième au bas de l'estrade. Le Roi se leva alors et

salua ; les lettres de créance ayant été remises, les trois Ambassadeurs présentèrent à Louis XVI, « selon l'usage de leur pays », vingt et une pièces d'or sur des mouchoirs. Mohamed-Dervich, qui avait un peu perdu la tête d'émotion, bredouilla son discours que l'interprète Ruffin répéta en français, discours où était exposé le désir de Tippou-Sahib de « resserrer de plus en plus les liens qui subsistent depuis trente ans entre la France et le Mysore. Louis XVI remercia les Ambassadeurs de leurs compliments et ajouta : « Je n'oublierai jamais la fermeté, la valeur de feu Haïder-Aly, notre fidèle allié, et je reconnais avec satisfaction les mêmes vertus dans Tippou Sultan, son fils ; il m'a donné de grandes preuves de sa constance et de son amitié ! Il doit être assuré de la mienne. »

Les trois Ambassadeurs, après s'être profondément inclinés, descendirent « à reculons », soutenus heureusement, tant ils étaient émus, par trois chambellans. « Arrivés, toujours en arrière, jusqu'à la porte du salon, ils se sont arrêtés et ont fait demander au Roi la permission de jouir un moment du spectacle majestueux de cette pièce splendide. » Ramenés avec le même cérémonial au Palais du Grand Trianon, les Indiens ne cessaient de dire leur émerveillement. L'un d'eux, Akbar-Ali, ne put s'empêcher d'en écrire sur-le-champ une pièce en vers persans.

Dans ta cour tu parais, ce que paraît aux cieus,
A son brillant lever, un soleil radieux.

Le « second Ambassadeur » fut fort courroucé contre le « premier », qui avait écarté son fils de la réception. « Vous êtes bien méchant d'avoir empêché mon fils de voir un si beau spectacle. Ce n'est pas pour moi que j'ai entrepris le voyage de la France, à mon âge de 75 ans, c'est pour lui, et vous l'avez privé de

la plus belle cérémonie qui puisse se faire. » Il est probable que ce noble Indien employa des termes plus énergiques, mais *traduttore, traditore* !

Les Ambassadeurs furent reçus à Versailles par divers personnages : le marquis de Mesme, le duc de Nivernais et le bailli de Suffren tinrent à donner des fêtes en leur honneur. La comtesse d'Artois, entourée de jolies femmes, ayant demandé à Akbar-Ali ce qu'il pensait de la France, celui-ci de répondre : « Madame, nous regardons la France comme un magnifique jardin, dont vous êtes les fleurs. » On conduisit les envoyés de Tippou-Sahib à l'Imprimerie royale, à l'Hôtel de la Monnaie où on frappa des médailles d'argent en leur présence ; on les amena à Neuilly où, dans la plaine des Sablons, eut lieu la classique revue pour « souverains et envoyés extraordinaires », à Sèvres, où ils virent faire des vases genre indien, à la Manufacture des Gobelins. Mais ce qui frappa le plus nos voyageurs ce fut la grande fabrique de papiers peints du sieur Reveillon !

Qu'obtinrent les délégués de Tippou-Sultan sur le terrain plus positif de l'alliance franco-mysorienne ? Ma foi, pas grand'chose ; Versailles, en 1788, avait bien d'autres soucis d'ordre intérieur que celui de s'occuper des affaires des Indes et on ne tenait pas, par ailleurs, à indisposer la Cour de Saint-James. Tippou-Sahib avait demandé l'envoi de trois mille hommes de troupes françaises, se chargeant entièrement de leur entretien ; il offrait en retour le monopole du trafic extérieur du Mysore au commerce français. On jugea à Versailles que si, pratiquement, la chose était possible, nous donnerions à l'Angleterre un très réel sujet de conflit. Bref, les Ambassadeurs indiens ne purent obtenir que de fort vagues protestations d'amitié, et ce fut tout.

Mohamed Dervich, Akbar-Ali, Mohamed Osman, reprirent donc la route des Indes, en octobre 1788 ; ils s'embarquèrent sur la frégate la *Thétis*, qui les amenait, fin février 1789, à Pondichéry. Le gouverneur d'alors, le comte de Conway, qui passa ensuite à l'Île de France, officier général peu souple et connaissant mal les affaires indiennes, reçut fort mal les arrivants, leur assignant comme résidence une maison située à quelques kilomètres de Pondichéry. Les Ambassadeurs partirent en mai pour Seringapatam, où vivait Tippou. Le Sultan, déçu du peu de résultats de l'ambassade, n'accueillit qu'avec froideur ses envoyés extraordinaires ; bien plus, les trois personnages, ne cessant de vanter la puissance de la France et la magnificence du Roi, finirent par agacer le monarque asiatique. Le Sultan restait avant tout un Indien europeanophobe et le récit des splendeurs versaillaises n'avait, comme conséquence, qu'excité sa jalousie de potentat volontaire. C'est pourquoi, au cours d'une partie de chasse au tigre, Tippou faisait tuer Akbar-Ali et Mohamed Osman pour « cause de francophilie » !

Cette expérience n'empêcha pas Tippou-Sahib de se laisser endoctriner, quelques années plus tard, par un aventurier diplomate et escroc, qui, durant la Révolution, l'avait persuadé de le laisser conduire auprès de « l'impératrice la République » une ambassade. Cet escroc s'appelait Rigaud et était de son métier capitaine corsaire ! Celui-ci se faisait fort de ramener 6.000 soldats à chapeaux tricornes. En fait, il abandonna les délégués de Tippou à l'Île de France, n'emportant avec lui que les fonds avancés par le Sultan de Mysore. Il est vrai que le capitaine Rigaud avait fondé un « club jacobin » à Seringapatam, planté un arbre de la liberté et tonné contre les tyrans, exception faite du « citoyen Tippou ».

L'ATTAQUE ET LA PRISE DE NOTRE ÉTABLISSEMENT INDIEN EN 1793

Nommé le 6 octobre 1789 commandant en chef des établissements français de Pondichéry, le général Desfresne eut l'intuition, dès son arrivée dans son gouvernement, que, tôt ou tard, les Anglais attaqueraient une fois de plus notre colonie indienne. Le traité de Paris ne nous avait rendu en 1763 qu'une ville démantelée ; les soldats du gouverneur de Madras, Pigot, avaient rasé avec le plus grand zèle toutes les défenses de Pondichéry ; la ville elle-même, objet des soins de Dupleix, ne fut longtemps qu'un amas de décombres noircis, tant la pioche et le feu avaient fait leur œuvre. Si l'énergique gouverneur Law de Lauriston était parvenu à relever les ruines du siège de 1761, il n'avait pu, conformément aux clauses du traité de 1763, établir que des fortifications de fortune. La précarité de ces dernières n'empêcha pas l'héroïque défense de 1778, assurée par de Bellecombe, avec quatre cent cinquante braves. Le traité de Versailles de 1783 avait bien obligé les Anglais à nous restituer nos cinq comptoirs des Indes, mais la capitulation de 1778 comportait une destruction complète des ouvrages existant encore et, au moment où la Révolution surgit, Pondichéry n'était en somme qu'une ville

quasi ouverte et pour ainsi dire à la discrétion de la forte garnison anglaise de Madras.

Le général Defresne, qui avait débuté dans la carrière des armes comme enseigne au régiment du Lionnais en 1757, puis servi successivement comme capitaine au régiment du Maine (1767), comme major au Royal Comtois (1778), comme colonel au régiment de l'Isle Bourbon depuis 1784 et pris part durant la guerre d'Indépendance aux expéditions antillaises de Saint-Christophe et de Saint-Eustaphe, était fort entendu de son métier. Aussi apporta-t-il tous ses soins, à peine débarqué à Pondichéry, à la mise en défense de la ville, grâce à l'exécution d'une série de travaux. « Ces travaux, écrit-il au ministre de la Marine, ont consisté en 1790 dans l'achèvement du bastion de la petite batterie, dans la construction du flanc droit et de la face droite du bastion Saint-Laurent et de la courtine entre ce bastion et abris de la petite batterie. On a achevé en 1791 le bastion Saint-Laurent et il a été construit une batterie à chaque estacade pour rendre la place inaccessible par le bord de la mer. Tous ces ouvrages ont coûté tout au plus 50.000 livres. »

Le Ministre répondait en février 1792 au général Defresne : « Je ne vois aucun inconvénient à ce que vous vous occupiez de faire construire peu à peu ces ouvrages et leur protection en observant toutefois de ne pas excéder les dépenses qui ont eu lieu pour cet objet en 1790 et 1791. » Le Trésor national avait alors besoin de beaucoup de ménagements.

Mais le général Defresne avait d'autres difficultés à vaincre en outre pour espérer pouvoir faire face à une attaque britannique en cas de guerre entre l'Angleterre et la France; il lui fallait maintenir l'ordre dans la colonie et conserver à la garnison l'esprit de discipline nécessaire. La tâche était difficile, les évé-

nements révolutionnaires eurent dans nos cinq comptoirs de l'Inde d'immédiates et parfois fort fâcheuses répercussions. Le décret du 13 août 1790 qui supprima le privilège de la Compagnie des Indes ne fut pas sans entraîner une complète rupture de l'équilibre économique et social de nos Établissements indiens car, si entachée d'erreurs que fût la gestion de la Compagnie, celle-ci possédait une tradition, un personnel et une expérience des choses et des hommes de l'Inde qui présentaient bien des avantages. Aussi à Pondichéry comme à Chandernagor, à Karikal comme à Mahé, la disparition de la Compagnie amena un trouble profond dans le commerce, des luttes politiques surgirent dans ces petites possessions et qu'aggravèrent l'incompatibilité des principes égalitaires avec l'organisation des divers éléments ethniques peuplant nos comptoirs. A Paris même ne vit-on pas le décret de la Convention du 10 octobre 1793, relatif à la vente des marchandises de la Compagnie des Indes, être une des raisons de la condamnation de Fabre d'Églantine.

Aux Indes, la Révolution eut donc ses « folles journées », au cours desquelles assemblées et comités naissaient et disparaissaient. Karikal s'insurgeait contre Pondichéry et, à Mahé, la municipalité arrêtait le commandant de sa garde nationale ; à Chandernagor, le gouverneur de Montigny passait en territoire anglais à Madras et s'en revenait avec d'autres émigrés établir un siège héroï-comique des partisans de « l'assemblée générale ». Pondichéry fut également touché par la tourmente révolutionnaire, une insurrection éclata dans le « quartier noir » ; en avril 1792 le bataillon de cipayes se révolta.

Le général Defresne s'était efforcé, avant tout, de conserver son ascendant sur la troupe européenne.

Celle-ci n'était pas nombreuse, elle comprenait, en effet, un bataillon d'infanterie provenant de la garnison de l'île de France et une compagnie d'artillerie, en tout 600 hommes dont une centaine environ à l'hôpital. Ces troupes étaient encadrées par des officiers de l'ancienne armée royale, soit des régiments de ligne, soit du corps de l'infanterie de marine. Relativement bien en main, ces cadres et ces soldats représentaient l'élément d'ordre et cette attitude n'était pas sans irriter les factieux qui cherchèrent à maintes reprises à créer des incidents entre civils et militaires. C'est ainsi qu'une patrouille constata, dans la nuit du 5 au 6 février 1792, que le pavillon de la place qui flottait au bout d'un grand mât avait été enlevé. Le commandant en chef Defresne fit placarder sur les murs de la ville une vigoureuse protestation : « Mandons aux tribunaux et à la municipalité, aux troupes et à tout citoyen européen et indien de faire tout ce qui dépendra d'eux pour découvrir les auteurs de cet enlèvement. » La municipalité assemblée déclara que c'était un crime de lèse-patrie mais certains membres du Conseil ne cachèrent pas que l'on était peut-être bien en présence d'un geste des officiers, manifestant ainsi la tiédeur de leur sentiment républicain ; cette fable était basée sur les dires d'une diseuse de bonne aventure hindoue, maîtresse d'un caporal. On alla jusqu'à faire arrêter un officier, M. de Roquefeuille, « qui, depuis quelque temps avait la tête altière » et venait de quitter Pondichéry avec tous ses effets pour aller rejoindre, en qualité de partisan, le Nizam Ali et le corps de l'aventurier Raymond. On fouilla ses bagages mais on n'y trouva aucune trace du pavillon ; officiers et soldats furent indignés d'avoir été suspectés de manquer de respect au drapeau.

Un incident plus grave se produisit entre militaires

et civils, lors de la formation de la garde nationale, conformément aux décrets de l'assemblée. La garde nationale de Pondichéry devait comporter une compagnie européenne et une indienne ou « topas » selon le terme d'alors. Le 2 décembre 1792, les troupes étant rassemblées sur la place d'armes pour entendre la lecture du décret, les hommes du bataillon de l'Île de France et du détachement d'artillerie « déclarèrent qu'ils étaient prêts à donner la droite à une garde nationale composée d'Européens, mais ne pouvaient céder cet honneur à des hommes de couleur ». Officiers, sous-officiers, chasseurs et artilleurs signèrent une protestation. Cette attitude détermina, on peut le penser, un gros émoi dans l'assemblée, à la municipalité et parmi les « citoyens de couleur » ; les autorités protestèrent auprès de Defresne et certains allèrent jusqu'à parler « du renvoi des troupes de ligne ». La troupe, de son côté, ne fut pas moins émue de ce projet qu'elle jugeait être à son égard une « grave insulte ». Les hindous, de leur côté, voulurent se constituer en « volontaires nationaux », mais l'assemblée de Pondichéry n'osa accéder à ce vœu comme non réglementaire. Bref, les esprits demeuraient tendus et la discipline ainsi que l'ordre général étaient bien difficilement maintenus. On comprend que Defresne demandait alors au ministre Bertrand de Molleville un congé de convalescence, ou même, à défaut, sa retraite. On fit droit à sa requête et, en février 1792, arrivait à Pondichéry, comme intérimaire, le colonel de Clermont qui commandait le régiment de l'Île de France.

Il n'est pas improbable que Pondichéry eût connu les tristesses d'une guerre civile si l'Assemblée Nationale n'avait, le 18 août 1791, sur le rapport de ses comités de Marine et des Colonies, décrété l'envoi de deux commissaires civils aux Îles de France et Réu-

nion. Leur mission était de maintenir l'ordre et la tranquillité publique, de faciliter leur organisation, de veiller à l'exécution des décrets. Leur action devait s'étendre à nos Établissements de la côte de Coromandel et du Bengale. Du reste, un décret du 12 janvier 1792 portait à quatre le nombre des commissaires « au delà du cap de Bonne-Espérance », deux d'entre eux, les sieurs Dumonier et Lescallier devant se rendre aux Indes.

Le 1^{er} octobre, le commissaire Lescallier débarqua à Pondichéry et, sans délais, prit contact avec la municipalité, l'assemblée et le gouverneur Defresne en instance de départ. Le commissaire civil, mis au courant de l'indiscutable effervescence qui régnait parmi les troupes, fit rétablir tout d'abord la cour martiale et les conseils de discipline. Cette mesure était nécessaire et produisit un effet salutaire : « Je dirai, écrit le citoyen Lacoste, commissaire ordonnateur de guerre, que le soldat en général était parfaitement subordonné et obéissait à la loi, que si l'un d'eux s'en écartait il était aussitôt dénoncé par ses camarades, traduit à la cour martiale et jugé avec une rigueur que souvent j'ai été obligé d'atténuer. »

En quittant la France, Lescallier avait été averti qu'il serait fort difficile d'éviter une guerre avec l'Angleterre et avait reçu l'ordre d'activer les travaux de défense de Pondichéry, d'augmenter l'effectif des troupes et, en un mot, d'assurer à la colonie les moyens de repousser une attaque ennemie. Ces prévisions n'étaient que trop exactes car, en mai 1793, une corvette anglaise entra à Madras, annonçant la rupture avec la France et portant aux autorités de la Compagnie des Indes l'ordre de s'emparer des établissements français.

Comment sauvegarder Pondichéry ? C'était là une



INDE FRANÇAISE — COSTUMES.

Éléphant caparaçonné.

Cipaye.

Indiens

question angoissante car les fortifications de la ville, qui comprenait non seulement la cité européenne mais encore une vaste banlieue, avaient un développement de 3.600 toises et la garnison ne représentait guère qu'un millier d'hommes, dont 590 soldats du régiment de l'Île de France. Les défenses elles-mêmes étaient « en terre ou plutôt en sable, absolument imparfaites et délabrées ». L'artillerie était notoirement insuffisante, les magasins de vivres quasi vides et le trésor plus que réduit. Le gouverneur Clermont et le commissaire civil Lescallier s'étaient déjà employés à pallier à cet état de choses ; à la fin mai, le gouverneur avait saisi l'assemblée coloniale de sa volonté de lutter avec énergie. « Je me souviendrai de la glorieuse défense qu'a faite autrefois Pondichéry ; nous devons tous nous souvenir que nous avons juré de mourir à notre poste. » Ces paroles guerrières n'eurent, nous le verrons, qu'une portée relative. Une réunion extraordinaire de l'assemblée, où assistaient le gouverneur, le commissaire Lescallier, l'administrateur Mattet, permit de prendre certaines mesures de première urgence.

L'énergique Lescallier, le corps ceint de l'écharpe tricolore, tout frais débarqué de France et encore animé de l'audace de la jeune révolution, fit décréter un emprunt national qui, levé sans délai, donna 25.000 pagodes d'or soit 225.000 livres ; habitants, fonctionnaires et « quelques indigènes » avaient souscrit ; mais ce total était faible. Lescallier ordonna que l'on fit « rentrer toutes les sommes dues au Trésor à divers titres dans la « Caisse nationale mise sous la sauvegarde de la Nation ». Toutes ces ressources étaient encore bien insuffisantes vu les circonstances et les besoins. L'assemblée, toujours sur la proposition du commissaire civil, fit porter au Trésor quelques cou-

verts et objets d'argent qui se trouvaient dans les palais du gouvernement ; les candélabres, les ciboires, les torchères d'argent des églises de la ville prirent le même chemin.

Pour augmenter l'effectif de la garnison, une compagnie d'artilleurs fut organisée avec des éléments de la garde nationale ; par ailleurs, quarante matelots, provenant des vaisseaux marchands immobilisés dans le port, furent versés dans cette compagnie. L'ingénieur Pheline reçut une centaine de « topas » ou coolies pour réparer, dans la mesure du possible, fortifications et batteries ; le capitaine d'artillerie Dherlier travailla nuit et jour avec ses hommes à préparer ses bouches à feu, à les remonter, à établir des plateformes sur les remparts, à créer des centres de munitions. Les fantassins s'exerçaient pendant ce temps à maintes manœuvres de défense. Aussi, lorsque le 3 juin la nouvelle de la guerre fut officiellement annoncée par une salve, un vigoureux cri de « Vive la France ! » retentit à travers la cité :

Le 7 juin, un conseil suprême réunit autour du gouverneur toutes les autorités. Il y fut décidé que chaque jour, l'état de siège ayant été décrété, le gouverneur et les principaux commandants s'assembleraient en une sorte de conseil de guerre. Une question se posa : quel serait le rôle des deux commissaires civils, les citoyens Lescallier et Dumonier ? Ceux-ci déclarèrent se placer sous les ordres du gouverneur, « se bornant à l'assistance et aux conseils qui étaient à leur portée et à faciliter la terminaison de plusieurs affaires civiles et d'administration ». Puis donnant l'exemple du devoir, Lescallier et Dumonier se dépouillant de leur costume brodé et de leur chapeau à plumes, s'engagèrent comme simples gardes nationaux. Ce qui n'empêcha pas Lescallier, infiniment

plus allant que son collègue, d'être l'âme du conseil de guerre journalier.

Hélas, cet esprit civique ne régnait pas partout et l'on vit les officiers de la garnison réclamer avec insistance un relèvement de solde, prévu il est vrai par un récent décret ; mais cette requête, en l'occurrence, était assez peu de saison. On eut un peu de peine à créer un petit corps de cavalerie, « très utile pour parcourir et reconnaître les environs de la place ». Cette troupe était formée de vingt-deux dragons, noirs et blancs, qui devaient fournir leur monture.

Le 24 juin, devant les troupes rassemblées, eut lieu la bénédiction des drapeaux de la garde nationale, mais « cette cérémonie patriotique fut attristée par l'événement de la prise d'un navire français à notre vue ». Ce navire, le *Citoyen*, capitaine Marchand », fut capturé à deux lieues au sud de Pondichéry par une belle frégate anglaise qui avait pour mieux s'approcher « arboré pavillon et flamme de France ». Le bruit courut en ville que la dite frégate était commandée par lord Cornwallis en personne.

Le 25 juin, le gouverneur remit au régiment européen et aux cipayes leurs drapeaux. La cérémonie se fit dans l'église et, sur le champ de manœuvre, la troupe jura de défendre les emblèmes, les chefs de corps « prononcèrent des discours patriotiques » et le gouverneur, en une vigoureuse harangue, affirma qu'il défendrait vaillamment Pondichéry. La défense de la ville était prête, désormais il n'y avait qu'à attendre l'attaque britannique.

Dès les tout premiers jours de juillet, Pondichéry fut bloqué par mer ; le 11 juillet, l'ennemi apparut sur les collines de Serimbé, au nord-ouest, et y établit son camp. Les Anglais n'entreprirent aucune action militaire et des émissaires hindous firent savoir

que le colonel Floye, commandant ces forces, attendait l'arrivée de lord Cornwallis. Les indigènes avaient peu à peu quitté la ville; seuls y demeuraient les troupes, les Européens et quelques salariés de l'État; parmi les coolies recrutés pour les travaux du génie les désertions étaient constantes. Et cette ville de 40.000 âmes semblait quasi déserte. Les Hindous avaient abandonné leurs maisons tant par crainte du siège que par les sévices des soldats blancs qu'un nouveau colonel, le sieur de Touffreville, rappelé de Karikal où il avait fait maintes folies, laissait faire. Par contre, la tenue de l'artillerie demeura parfaite; sous tous les climats, cette arme savante à l'uniforme sombre sut toujours tenir son rang.

Le départ des indigènes permit de piller méthodiquement les maisons et de remplir ainsi les magasins. Pendant ce temps, les tentes de l'armée anglaise augmentaient sans cesse. L'inquiétude étreignait les citoyens de Pondichéry, surtout les gardes nationaux qui, pour être dans le civil de braves commerçants ou employés, n'avaient guère des âmes de foudres de guerre. Monter la garde, patrouiller en deçà des glacis de la place, vivre sur le qui-vive n'enchantait pas tous les citoyens. On murmurait et il fallait que Lescaulier et Clermont remontassent sans cesse le moral aussi bien à l'arrière qu'à l'avant en déclarant que Pondichéry avait maintenant des défenses bien supérieures à celles du siège de 1778 et que, d'ailleurs, ils savaient que « la Convention avait décidé un plan de défense des colonies orientales ». Les autorités militaires et civiles étaient persuadées que sous peu des secours allaient venir de l'Île de France. En fait, la défense n'avait pas les moyens qu'avait possédés M. de Bellecombe, les pièces de canon étaient en nombre inférieur, les approvisionnements en poudre ne dé-

passaient pas « 400 milliers de poudre » et l'union sacrée ne régnait parmi l'élément blanc que sous la forme d'un symbole assez vague. Aussi donnait-on créance à la possibilité d'une défense honorable, soit, mais, conseillait-on, une fois le minimum fait en vue de l'obtention des honneurs de la guerre, le mieux était de capituler.

Le gouverneur de l'Île de France, l'actif et habile général Malartic, avisé de la déclaration de guerre, avait expédié à Pondichéry, le 21 juin, la frégate la *Cybelle*, avec ordre de simplement jeter au gouverneur Clermont des lettres et des instructions et savoir si les Anglais de l'Inde se préparaient à une descente sur l'Île de France. Quant à Pondichéry et à ses citoyens, Malartic « témoignait au gouverneur de cet Établissement son regret de ne pouvoir se consacrer plus directement à sa gloire et à ses succès ». La fugitive apparition de la *Cybelle* au large et les nouvelles qu'elle apporta ne furent pas de nature, on le conçoit, à relever le moral des habitants et de la garnison.

Heureusement que l'ennemi n'était guère entreprenant et on pouvait penser que l'Anglais se contenterait d'un blocus, comptant sur le général Famine pour occuper Pondichéry. Cependant, le 2 août l'adversaire entreprit la construction « d'une batterie à ricochet dans la partie nord-ouest ». Le 3, un parlementaire fit remettre au gouverneur une lettre du contre-amiral Cornwallis où le commodore conseillait, pour éviter une effusion de sang inutile, de rendre la place « vu la grande supériorité des forces anglaises et la petitesse de la garnison. » Cornwallis ne cachait pas qu'il avait reçu de Londres mission de « déposséder les Français ». On répondit à cette missive par la négative.

La poudre se mit à parler, du moins du côté des

assiégés, car du côté des Britanniques c'était le silence absolu. Nos vingt-deux dragons « sortaient tous les jours. Ils s'étaient souvent vus de près avec l'Anglais, aucun n'avait été blessé » ; après le siège, « Contet, sous-lieutenant, a dit qu'ils avaient ordre de ne pas tirer ; probablement cet ordre était réciproque car cette petite troupe ayant rôdé partout par trois ou quatre hommes seulement et s'étant approchée souvent jusqu'à portée de pistolet des Anglais n'a reçu aucun échec. Deffeu, l'un des officiers, m'a dit que dans les sorties ou patrouilles qu'il faisait il se rencontrait souvent avec les officiers de la cavalerie anglaise et qu'ils se saluèrent. A la fin du siège un dragon noir fut pris ; un autre jour, L'Étang, capitaine de cette cavalerie, en sortant de dîner de chez le gouverneur, monta à cheval pour aller reconnaître les ouvrages de l'ennemi, il est pris un quart d'heure après sa sortie, le cavalier qui l'accompagnait s'échappa. »

Le refus de capituler exaspéra-t-il les Anglais ? C'est probable car, dès le 13 août, ils se mirent à pousser leurs travaux. La défense tira « plus de mille coups de canon » pour enrayer cet effort et nos artilleurs parvinrent à démolir la batterie « d'enfilade du nord-ouest ». Le 14, l'Anglais « avança fort un boyau dans la partie nord ». Une contre-attaque s'imposait ; le capitaine du génie, Phéline, la réclama, proposant de conduire lui-même cette sortie et montra au conseil de guerre que « c'était un moment décisif à saisir ». Mais ni le gouverneur ni les autres membres du conseil n'osèrent ordonner une sortie et, cependant, paraît-il, la troupe sur les remparts réclamait une attaque vigoureuse. Phéline, profitant de la période des pluies, fit alors tendre une inondation sur tout le front ouest de la place.

Dès le 15, les batteries anglaises se mirent à tonner

et partout, malgré l'inondation, malgré le feu de nos pièces, les Britanniques poursuivaient leurs travaux d'attaque. « De notre côté il paraît que l'on a fait beaucoup de mal aux Anglais, qu'on leur a tué plusieurs officiers, l'ingénieur en chef Mausle, beaucoup de soldats européens, un grand nombre de cipayes et un bien plus grand nombre de travailleurs noirs et de coolies. »

Cornwallis comptait plus, par ailleurs, sur une prompte démoralisation des assiégés que sur l'effet de son feu. C'est ainsi que Pondichéry reçut des bombes de petit calibre qui laissaient échapper « une gravure portant l'effigie de Louis XVI sur l'échafaud, avec ces mots au bas, en langue anglaise : « Je meurs innocent. » D'autres bombes apportèrent si l'on peut dire des extraits de la *Gazette de Madras* « contenant des nouvelles désastreuses pour la France ». On reçut aussi une lettre d'un sieur Anselme, déserteur, adressée au citoyen Bury, commandant de la garde nationale et négociant de son métier ; Anselme informait son correspondant « qu'un parti considérable avait tiré du Temple la Reine et le Dauphin, qu'il y avait des armées considérables de royalistes en Bretagne et en Normandie que l'on portait jusqu'à deux cent mille hommes, que ces deux provinces et plusieurs autres s'étaient déclarées pour le Roi ; tout tend à une contre-révolution en France : voilà l'état de ce malheureux royaume autrefois si florissant ». Des exemplaires de la *Gazette de Madras* étaient, on ne sait trop comment, distribués dans la ville et les citoyens pondichérysiens y purent lire des détails sur l'importance de l'armée assiégeante et de ses moyens ; on y apprenait aussi que les autorités anglaises étaient toutes prêtes à recourir à la clémence, mais qu'il était à craindre que la populace et les

soldats, « dominés par le fanatisme d'une frénétique liberté, empêchent la réalisation de ces vues humanitaires ». C'étaient là des articles notoirement inspirés pour les besoins de la cause. Cette sorte de *Gazette des Ardennes* d'alors eut une influence certaine, car les « honnêtes gens » ne tardèrent pas à déclarer tout haut que seuls les factieux et la soldatesque, la canaille en un mot, étaient partisans d'une lutte à outrance mais sans issue.

Le gouverneur Clermont crut devoir demander confirmation des nouvelles données dans les gazettes au colonel Breithwaite, commandant les troupes ennemies. Fort courtoisement celui-ci fit savoir qu'il n'avait pas osé « les faire tenir au gouverneur directement par la répugnance qu'il avait lui-même de donner de mauvaises nouvelles et par la crainte qu'il avait eue qu'on eut pu regarder cette communication comme une ruse de guerre ».

Clermont, ci-devant de Clermont, commandant sous Louis XVI le régiment royal de l'Île de France, au reçu de cette réponse, fut profondément ébranlé, persuadé qu'il était que Louis XVII était alors sur le trône de France. Abandonné des Français des Mascareignes, isolé complètement de la Métropole, resté, au fond de l'âme, royaliste, le pauvre gouverneur cherchait sans le trouver quel était son devoir : se rendre ? Lutter jusqu'au bout ? Faire une sortie désespérée ? Les mêmes doutes assaillaient nos officiers, si bien que l'on a pu dire qu'en ce siècle les « coups de gazettes » firent plus de mal que les boulets. Ceux-ci commençaient pourtant à tomber drus, mais grâce aux épaulements et aux sacs à terre de l'ingénieur Phéline le feu ne causa guère de mal ; quelques boulets s'incrustèrent dans les flancs de la Pagode, effritant des toits dans la zone nord de la ville, une bombe

éclata devant le porche de l'hôtel du gouverneur, le reste se perdit dans les jardins ou ne démolit que des cases en torchis.

Le 16 août, à midi, le gouverneur réunit le conseil de guerre où il fit part d'une démarche de l'assemblée coloniale en vue d'une reddition de la place. En fait, c'était Clermont qui avait provoqué la démarche en question. Le Conseil de guerre était divisé ; interrogé par le gouverneur, le commissaire Lescallier déclara qu'il ne donnerait un avis qu'après avoir entendu le commandant de l'artillerie et celui du génie ; quant au commissaire Dumonier « il ne put parler, on lui ferma la bouche » ; malgré le tumulte, le colonel des cipayes Kerjean obtint que l'on entendît ces officiers, les plus intéressés dans l'œuvre de défense. Ceux-ci affirmèrent sur l'honneur que l'on pouvait encore tenir trois semaines. « Mais, leur cria-t-on, puisqu'on ne peut finir que par rendre la place au bout de ce terme sans pouvoir espérer de secours, pourquoi sacrifier la ville entière ? Ne vaut-il pas mieux politiquement, même pour l'intérêt de la France, conserver un comptoir aussi intéressant pour lui être remis en bon état à la paix. » Le commandant du génie, l'ingénieur Phéline répéta simplement : « Si c'est une affaire politique cela ne me regarde pas, tout ce que je peux dire c'est que, militairement, la place peut se défendre trois semaines ! » Toute la journée on discuta pour terminer par conclure que seul le gouverneur devait « prendre ses responsabilités ». Averti de cette décision, Clermont, qui n'avait pas voulu assister à la réunion, ne cacha pas son mécontentement à Lescallier qui lui affirma que même les commissaires civils ne pouvaient en l'occurrence que s'en rapporter à sa décision. « C'est bien, je prends tout sur moi ! »

Une demi-heure après, l'adjudant de place faisait

hisser sur les bastions les pavillons parlementaires et un trompette de cavalerie portait au camp anglais une lettre au colonel Breithwaite. La réponse de ce dernier fut des plus brutales :

Constatant que notre feu avait tué plusieurs officiers et soldats anglais, le colonel déclarait que l'armée vainqueur demandait vengeance ; il exigeait donc la remise « à discrétion » de la place à huit heures du matin, sinon le feu reprendra jusqu'à complète destruction.

Le gouverneur convoqua, il était dix heures du soir, un nouveau conseil ; le terme « à discrétion » effrayait les uns et les autres ; à minuit, le colonel Touffreville fut délégué auprès de Breithwaite pour obtenir une « capitulation ». Il n'en revenait qu'à l'aube avec une note du général anglais où il était dit que pour rassurer les personnes qui pouvaient être effrayées par l'expression : rendre la place à discrétion, il voulait bien expliquer ce qu'il entendait par là et y mettre de son propre gré tous les adoucissements que l'on pouvait attendre de la part d'une nation humaine et généreuse.

Les conditions de l'ennemi étaient les suivantes : remise de la place le 23 août à neuf heures, et reddition de la garnison qui serait prisonnière jusqu'à son départ pour l'Europe par le premier bateau ; les officiers, libres sur parole, conservaient leurs épées ; toutes les munitions, les vivres, le trésor, devaient être remis aux vainqueurs.

Le 23, à cinq heures, la générale est battue et ordre est donné aux troupes de se masser par bastion et ensuite d'évacuer la ville par la porte de Villenour alors que les Anglais entreraient par celle de Madras. Le soldat ignorait jusqu'à ce moment qu'il allait être prisonnier des « goddams », et l'apprenant manifesta

une vive colère ; parmi les troupes de ligne de vieux serviteurs pleuraient d'humiliation ; au bastion d'Orléans la troupe hua le colonel Touffreville, l'insultant et le traitant de lâche, d'aucuns brisèrent leurs armes, d'autres arrachaient leurs cocardes et leurs épaulettes, partout ce n'étaient que menaces contre les « pékins », les habitants et les bourgeois qui, selon le soldat, étaient les responsables d'une pareille reddition. Les officiers s'empressèrent de donner corps à cette idée afin d'éviter que la troupe ne concentrât sa colère contre le gouverneur. On eut toutes les peines du monde à empêcher les soldats de se livrer aux actes les plus graves contre les habitants. Ceux-ci se barricadaient et partout les officiers se multipliaient pour éviter la geste fatal qui eût mis le feu aux poudres. Aussi ce ne fut pas à neuf heures que l'on put faire défilé la garnison par la porte de Villenour mais à midi. A deux heures, tambour battant, baïonnette au canon, les Anglais passaient sous la poterne de la porte de Madras et, devant les bataillons ennemis en carré, le pavillon britannique monta lentement au mât du palais du gouverneur. Le colonel Floyd, nommé major de Pondichéry, se hâta d'envoyer « une garde de huit hommes à la porte de chacun des commissaires civils qu'on lui avait représentés comme des hommes dangereux, étant les apôtres, disait-on, de la Révolution française. On leur avait dit que Lescallier avait fait traduire et répandre dans le pays en langue persane, malabare et maure, la Déclaration des Droits de l'Homme et la Constitution ».

C'était bien l'idée révolutionnaire que lord Cornwallis avait résolu d'abattre sans délai aux Indes, et l'attaque de Pondichéry n'avait pas d'autre but. Il est incontestable, par ailleurs, que le gouverneur Clermont et nombre de ses officiers ne firent qu'une dé-

fense pour la forme et que les nouvelles expédiées par bombes avaient éveillé en eux des sentiments nettement antirépublicains. La meilleure preuve en fut qu'à peine les Anglais occupaient-ils la ville que l'on vit tous les officiers se réunir chez Touffreville en acclamant le Roi, épinglant à leurs parements leur croix de Saint-Louis et mettant au bras un « crêpe blanc en signe de deuil pour l'assassinat de Louis XVI ».

Ces officiers se rendirent en corps chez le gouverneur qui, à cette vue, « tira de sa poche sa croix de Saint-Louis et de Saint-Lazare et les mit à sa boutonnière ainsi qu'un crêpe blanc à son bras. Une voix ayant crié : la cocarde blanche ! chacun s'en affubla, ceux qui n'en avaient pas s'en firent avec du papier ». Puis, aux cris de : « Vive le Roi ! », on décida de faire célébrer le lendemain un service funèbre et, le 25, de fêter avec éclat la Saint-Louis. Un cortège se forma pour aller obtenir l'autorisation du gouverneur anglais ; nos contre-révolutionnaires furent, chemin faisant, acclamés par les habitants et ils ne se gênèrent pas pour molester les « officiers patriotes », leur arrachant la cocarde tricolore. Sur la place d'Armes on arracha le « palmier de la Liberté ».

Ce fut le Père Langlais, évêque *in partibus* d'Holicha qui, devant une brillante assistance, aux premiers rangs de laquelle se trouvait le gouverneur britannique, officia pour le repos de l'âme royale. Le lendemain, une messe du Saint-Esprit préluda à la fête de la Saint-Louis. Le gouverneur y décora de l'ordre de Saint-Louis deux officiers et fit même plusieurs promotions ; dans un vaste banquet on fraternisa avec les Anglais et des poètes amateurs improvisèrent des chansons de circonstance.

L'ingénieur Phéline, le capitaine d'artillerie Dher-

lier, les commissaires civils, « firent bande à part » et le brave Dherlier interdit à ses officiers de conserver la cocarde blanche. D'autre part, le gouverneur Clermont qui ne voyait nullement se confirmer les extraordinaires nouvelles de la *Gazette de Madras*, commençait à se demander s'il n'avait pas été trop loin. Aussi fit-il circuler parmi les habitants « un mémoire » portant maintes signatures, obtenues après coup d'ailleurs, et où les soussignés réclamaient la capitulation. En même temps, il rédigeait un « Exposé succinct de ma conduite à Pondichéry », puis un long travail sur les opérations du siège pour la Convention. Nous n'avons pu trouver trace de ces documents ni de la suite qui leur fut réservée.

Les incidents se multiplièrent entre officiers royalistes et républicains. Dix-sept officiers avaient repris la cocarde républicaine, d'où des rixes constantes ; au cours desquelles le sieur Leconte « officier brave mais patriote » fut blessé à mort, un autre « patriote » fut arrêté par le gouverneur anglais et incarcéré au fort de Permakor pour avoir voulu relever « l'insulte faite à la Nation ». Le colonel Floyd interdit même à tous les officiers de porter la cocarde soi-disant française. Ces incidents incitèrent l'élément républicain de la garnison prisonnière à obtenir de rentrer en France ou tout au moins de passer à l'Île de France. Les commissaires civils Lescallier et Dumonier, le citoyen Lacotte commissaire ordonnateur des guerres, le capitaine Dherlier et Phéline et quelques autres officiers frêtèrent à leurs frais un flibot danois, la *Joséphine*, capitaine Kandrin, et après trois semaines de navigation débarquèrent à Port-de-la-Montagne, ci-devant Port-Louis de l'Île de France. Quant aux officiers restés à Pondichéry, certains émigrèrent en Angleterre, le plus grand nombre entra au service de

la Compagnie des Indes et quelques-uns allèrent rejoindre les corps européens des partisans français qui, comme De Boigne chez les Mahrattes, Sombre chez les Skihs, Raymond chez le Nizam, menaient une vie aventureuse et fastueuse auprès des radjahs encore indépendants.

Lescallier rentra en France après un séjour à l'Île de France et sous le Directoire était chef du bureau des Colonies au Ministère de la Marine ; sous l'Empire il devint conseiller d'État ; quant à de Clermont, il avait préféré rester dans Pondichéry devenu anglais, n'ignorant pas qu'on l'avait accusé d'avoir pactisé avec l'ennemi, imputation difficile à prouver et qui ne s'appuierait que sur la molle impulsion qu'il donna à la défense de la ville. Il mourut, du reste, en 1795 et sa tombe est un des monuments funéraires marquants du cimetière de Pondichéry. Notre principal établissement dans l'Inde ne devait revoir le drapeau français, sinon tricolore, du moins fleurdelisé que le 4 décembre 1816.

L'INSURRECTION DU 4 THERMIDOR AN IX A SAINT-LOUIS DU SÉNÉGAL

Il y avait quinze ans que le lieutenant-colonel Blanchot commandait nos établissements du Sénégal lorsque cet officier demanda, en l'an IX de la République, à rentrer en France, alléguant, et cette requête paraît, certes, justifiée, les fatigues de ce long séjour. Avant de quitter Saint-Louis, M. Blanchot désigna pour assurer son intérim à la tête de la colonie le sieur Charbony, capitaine au bataillon d'Afrique. Mais il fallait nommer un successeur au gouverneur rentrant. Le ministre de la marine et des colonies, M. Forfait, s'en inquiéta et s'en ouvrit au général Berthier, alors ministre de la guerre. Celui-ci avait sous la main l'officier voulu, un vrai colonial qui avait fait ses preuves, le chef de bataillon Lasserre.

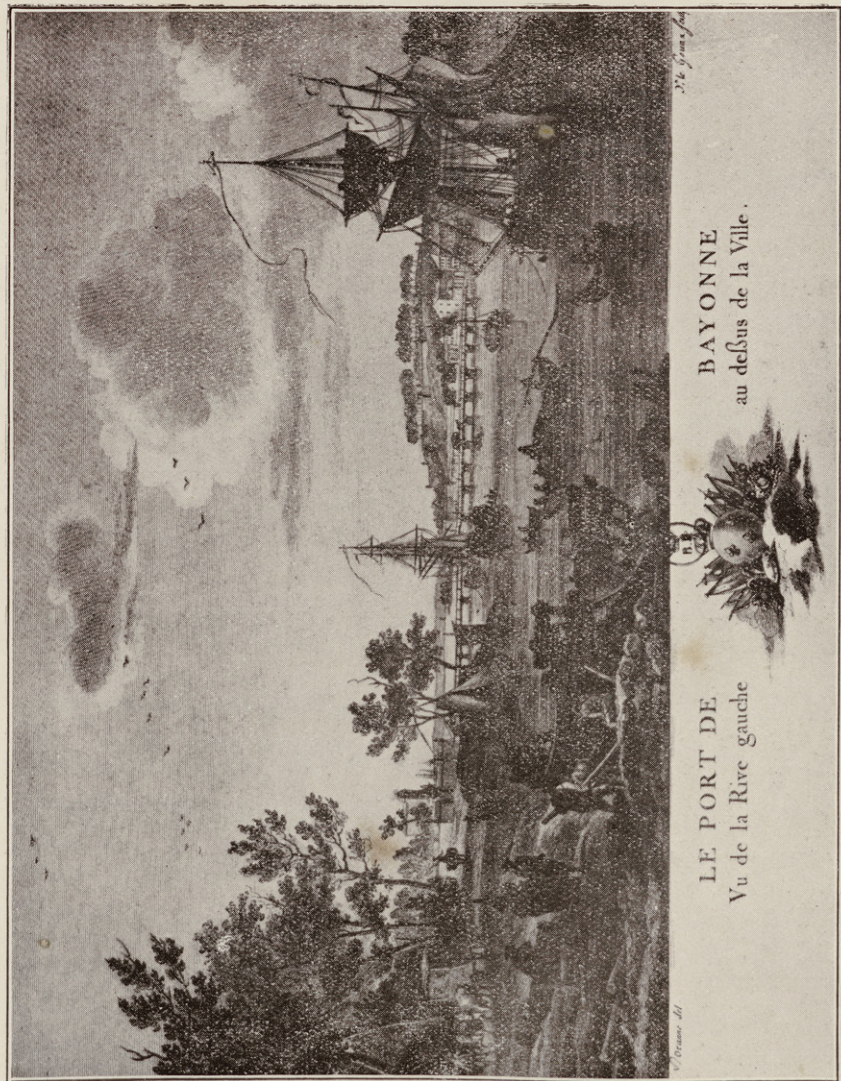
Le commandant Lasserre était bien de la trempe de nos marsouins, car il servait outre-mer depuis 1772, date où il s'était engagé « pour voir du pays » dans le régiment de Port-au-Prince ; il y fit comme sergent toutes les campagnes de la guerre d'Indépendance. Retraité, le 20 janvier 1785, Lasserre rentre en France pour y planter ses choux ; il habite une petite ville qui, dès la formation de la garde nationale, le nomme commandant ; notre citoyen soldat fait de la politique

et ne tarde pas à se faire nommer secrétaire de l'assemblée nationale au comité des pensions. Il a le pied à l'étrier et obtient en janvier 1793 un poste de commissaire des guerres, puis six mois après celui de commissaire ordonnateur.

En l'an II nous trouvons Lasserre chargé des fonctions importantes de commissaire ordonnateur en chef de l'armée du Rhin. Sur sa demande notre officier était envoyé à la Guadeloupe — il avait la nostalgie des îles sans nul doute — en qualité de chef de bataillon breveté, et peu après il obtenait, le 11 nivôse an VIII, d'être « commandant » de l'île Saint-Eustache. Il était en France depuis peu lorsque Berthier le proposait à son collègue de la marine pour prendre le gouvernement de notre Établissement du Sénégal.

Le 18 Floréal, Lasserre reçoit son ordre d'embarquement à bord d'une corvette, et le 13 Messidor, il est devant le « fleuve Sénégal ». Dès le lendemain, il faisait son entrée à Saint-Louis, mais il fut surpris de l'accueil froid et contraint qu'il apercevait, de l'accueil plus qu'indifférent qu'on lui faisait et de l'espèce d'étonnement qu'on témoignait en le voyant. Les officiers de la garnison étaient de ceux qui marquaient le plus de froideur. Lasserre se rendit vite compte que cette hostilité avait pour origine une querelle de bouton, les mécontents ne pouvant admettre « que le gouvernement n'eût pas choisi le nouveau commandant parmi les officiers du bataillon d'Afrique, la seule force militaire de la colonie ».

Notre possession comprenait alors le Sénégal proprement dit, qui, en principe, s'étendait du cap Blanc au cap Vert, l'île de Gorée, les comptoirs de Rufisque, Portudal, Ioal et Salum. « Indépendamment de ces établissements, écrivait le ministre au chef de brigade Lasserre, nous avons des droits pour former des comp-



LE PORT DE
Vu de la Rive gauche

BAYONNE
au dessus de la Ville.

M. Goussier del.

C. Ormann del.

toirs à la rivière Casamance, aux îles Bissagot et à la rivière Sierra-Leone. »

Le chef-lieu, Saint-Louis, n'avait que 8.000 habitants, la ville était concentrée dans l'île, le commerce y était prospère et le ministre ne cachait pas qu'il attendait beaucoup de la traite de la gomme.

Bonaparte, et ce détail est une preuve de plus des réels espoirs qu'il fondait sur la reconstitution d'un vaste domaine colonial, contrairement à ce que l'on pense communément, écrivait au nouveau gouverneur du Sénégal ces lignes pleines d'une prophétique vision : « Le premier consul engage fortement le citoyen Lasserre à apporter tous ses soins, son zèle et sa vigilance à conserver à la République *un établissement qui peut un jour offrir un champ d'industrie infiniment avantageux à la métropole* ».

*
* *

En débarquant à Saint-Louis le 14 messidor an IX, le chef de brigade Lasserre se trouva en présence d'une colonie fort mal en point. La Révolution avait complètement désorganisé l'œuvre de la Compagnie du Sénégal ; la garnison se composait, en tout et pour tout, de soixante-dix gaillards, hommes de couleur provenant de la Martinique, de Saint-Domingue, de la Guadeloupe. « Ces hommes, signalait à Paris le chef de brigade Lasserre, qui avaient fait partie des insurrections dans les Antilles, avaient oublié toute manœuvre et toute subordination. Ils vivaient avec des négresses et le service militaire ne se faisait nulle part. »

On comprend combien dans ces conditions une attaque anglaise était dangereuse et justement les avis ne manquaient pas qui en prévoyaient une pour la

Noël de l'an IX. Le gouverneur Lasserre résolut de mettre Saint-Louis à l'abri des insultes d'Albion. Il commença par rappeler aux soldats du bataillon les notions de la discipline et n'admit plus que, lorsque le tambour battait la générale, on soit obligé d'aller faire le tour des cases « pour tirer le troupiér de chez la négresse ». Les boubous sénégalais ayant remplacé la tenue, Lasserre obtint non sans peine que le soldat se présentât en uniforme convenable, avec des armes en état. La solde fut régulièrement payée. La troupe, une fois reprise en main, le gouverneur se hâta de remettre l'île de Saint-Louis en défense. Les batteries à demi écroulées sont refaites ; des pièces sont installées dans « l'Isle aux Anglais » et dans « l'Isle Bonaparte ». Sur le fleuve se balançait un stationnaire ; on le passe au radoub, et on le met en état d'être un élément de défense efficace. A la barre du fleuve, on établit deux redoutes ; Saint-Louis de son côté est entouré de remparts, mi-terre, mi-fascines. Pour éviter toute surprise, un système d'avertissement par pavillons est établi entre la redoute de la barre et la ville ; l'arsenal, enfin, est réorganisé, nettoyé, approvisionné.

*
**

Ces préparatifs, qui témoignaient que le laisser-aller sans-culotte était terminé, n'étaient pas du goût de certains mulâtres qui craignaient le retour de l'ordre. L'opposition contre le chef de brigade Lasserre grandit et celui-ci ayant voulu former des compagnies d'auxiliaires, on répandit le bruit qu'il s'agissait de rendre captifs les noirs. Par ailleurs, des mesures sévères contre le brigandage ayant été arrêtées, les mécontents proclamèrent que c'était là une atteinte à la liberté. Mais la préoccupation dominante de Lasserre

fut d'assurer une grande extension à la traite de la gomme ; Paris s'intéressait tout particulièrement à cette question ; d'autre part, au début de l'an, la liberté du commerce de la gomme ayant été donnée, le gouverneur, pour éviter un commerce d'achat qui aurait fait monter les prix, crut bon de constituer une Société, sorte de monopole de traite. C'était un coup direct porté aux trafiquants locaux. Ils considérèrent cette création comme un acte de tyrannie.

Trois mulâtres, les sieurs Pellegrin, Flamand et Ohara, proférèrent alors de graves menaces contre les Européens. Pellegrin, appelé devant le gouverneur pour se justifier de ces propos, injuria grossièrement le chef de la colonie. On le met à la geôle, mais ses frères et ses amis ameutent les noirs aux cris de : « Vive la Convention, vive Robespierre ! A bas les lois arbitraires ! » Lasserre fait battre le rappel et devant la ferme attitude du commandant les mutins se dispersent. L'effervescence était calmée pour quelque temps, mais les conjurés ne cessèrent d'entraver les opérations de la traite. Ils trouvèrent du renfort en la personne d'un capitaine négrier commandant une goélette de Dunkerque ; cet officier affirma qu'en France, Bonaparte venait d'être assassiné et qu'une révolution avait éclaté. Ces nouvelles déterminèrent comme on peut le penser des « mouvements » dans les ruelles de la ville. Lasserre fit consigner l'officier à son bord et arrêter quelques exaltés.

Ce fut alors qu'intervint l'action d'un certain Dubux, qui avait servi quinze ans comme soldat au bataillon d'Afrique, parlait le yolof et, commerçant marron à Saint-Louis y jouissait d'une grande influence. Il était l'audace même et révolutionnaire par goût ; l'occasion était belle pour lui de fomenter une révolte. Il l'organise donc. Un soldat, soudoyé par

Dubux, eut l'audace, le matin du 4 thermidor an X, de tirer un coup de pistolet dans le bureau du gouverneur ; la balle se perdit, mais l'effervescence grandit. Ce même jour, vers minuit, Dubux qui avait placé à l'entrée du fort où résidait Lasserre, un homme à lui, le sergent-major Nestre, pénètre avec une bande armée dans le bâtiment.

Les officiers endormis sont « mis aux arrêts ». On arrache Lasserre de son lit, on le dépouille de tout vêtement et on le traîne, le frappant à coups de crosse, à la maison du mulâtre Pellegrin, que les brigands avaient délivré. Le gouverneur s'attendait à être tué lorsqu'il fut rejoint par le capitaine Mallard, officier européen, qui venait d'essayer d'enrayer la révolte. Après de longues palabres les mutins décidèrent de « déporter en France le gouverneur ». Nos deux officiers furent jetés dans une barque et gardés à vue, enchaînés ensuite à bord de la goélette du capitaine Doré.

Les insurgés organisèrent un gouvernement provisoire et votèrent la « déchéance du gouverneur ». On se partagea les effets et la caisse de Lasserre. Les autres officiers blancs furent priés d'aller s'embarquer avec leur chef. « Leurs intentions, dit le lieutenant Feitz dans une déclaration portant l'en-tête de la 95^e demi-brigade, armée du Rhin, étaient de nous assassiner si nous avions bronché sur la moindre chose ».

★
★★

Le capitaine Doré n'osa pas se rendre en France et se contenta de débarquer les officiers et Lasserre à Gorée. Le ministère de la Marine averti de ces événements expédia d'urgence à Saint-Louis la frégate *Alerte* portant à son bord deux cents hommes et le

gouverneur Blanchot. Avant même l'arrivée de ces forces, le « gouvernement provisoire de Saint-Louis » avait cru prudent de se dissoudre. Quant au chef de brigade Lasserre il revenait à Paris fournir des explications sur ces événements.

Les bureaux de la marine accusèrent Lasserre « d'abus de pouvoir et de malversation », car ils ne parvenaient pas à admettre la constitution de la société de la traite de la gomme. Lasserre se défendit avec énergie, l'affaire fit du bruit. M. Labarthe « chef de bureau des colonies orientales et de la côte d'Afrique », publia, à ses frais, un mémoire pour défendre le point de vue du département, ne pouvant supporter « de voir ces bureaux indignement insultés et moi-même compromis ».

Les révoltes de Monsieur Lebureau sont terribles et Lasserre fut traduit devant le conseil d'État. Cette assemblée rendit, en Floréal an XII, un arrêt « renvoyant devant la cour criminelle l'ex-gouverneur. La cour en question se contenta d'un blâme, reconnaissant que l'insurrection était un crime mais que Lasserre était responsable d'avoir laissé bafouer l'autorité française ».

Le court passage à Saint-Louis du protégé de Berthier ne lui rapporta qu'une mise à la retraite anticipée. Les colonies sont terres perfides et les honneurs pleins de périls.

LE PÈLERINAGE D'UN MARABOUT SOUDANAIS

Le pèlerinage à la Mecque est bien simple maintenant pour les croyants du Continent Noir et spécialement pour nos sujets musulmans de la Côte d'Afrique. Toutes les facilités de transport leur sont accordées pour atteindre le port de Djeddah et gagner de là la Mecque puis Médine la Sainte. En pleine guerre, la France n'a pas oublié qu'elle était une puissance musulmane et le Parlement a voté les crédits nécessaires pour la construction de deux hôtelleries, l'une située à la Mecque, l'autre à Médine, destinées l'une et l'autre aux pèlerins indigents, venus des colonies françaises. Mais il y a cent ans, l'acquisition du titre de Hadj pour un Soudanais, était une entreprise d'autant plus méritoire qu'elle était difficile ; c'était un voyage à la fois fort long et fort dangereux. Nous avons eu la bonne fortune de retrouver dans les vieilles archives coloniales le récit d'un pèlerinage fait en 1816 par le marabout Hadji Bon Beker, vieux musulman du pays de Fouta Djalon et ces « notes » de voyage permettront de constater combien les progrès de la technique moderne transforment en quelque sorte un effort de sainteté en un simple voyage touristique ; ainsi se modifient chaque jour sinon les dogmes, du moins les manifestations extérieures de la foi musulmane.

Le récit du marabout Hadji Bou Beker a été recueilli et transcrit par l'interprète Rouzée puis envoyé à Paris, où semble-t-il, les bureaux du ministère de la marine étaient désireux d'avoir des précisions sur les itinéraires que pouvaient suivre les pèlerins musulmans pour se rendre dans le Hedjaz. On pensait non sans raison que c'était là un excellent moyen de se documenter sur le Continent Noir alors bien mystérieux. C'est pourquoi, et non sans une certaine joie, le successeur du colonel Schwartz, le sieur Le Coupé, commandant pour le roi et administrateur du Sénégal et dépendances, mandait, le 7 janvier 1820, au baron Portal, ministre de la marine et des colonies, qu'il avait pu se procurer le récit d'un voyage à la Mecque et qu'il lui en envoyait une traduction rédigée par l'interprète Rouzée.

Hadji Bou Beker n'employa pour atteindre la Kaaba ni le chemin de fer, ni le paquebot, ni l'autochenille, et pour cause, mais s'engagea sur les longues pistes, tantôt seul, tantôt se joignant aux caravanes ; c'est ainsi qu'il effectua son « raid » le plus pédestrement du monde, traversant le Continent africain de l'ouest à l'est depuis le Sénégal jusqu'à Souakim sur le golfe Arabique. Comme l'écrivait l'interprète Rouzée : « un Européen qui aurait effectué un pareil voyage aurait éclairé la géographie de ces contrées si peu connues mais même on peut croire qu'il aurait résolu ces grands problèmes qui exercent les savants depuis tant de siècles, comme l'embouchure du Niger, sa communication avec le Nil et la direction du Nil des Noirs. La relation du nègre Bou Beker sans offrir d'aussi grands résultats est cependant encore remplie d'intérêt ; elle est aussi un document important à l'égard de cette partie considérable de l'Afrique sur laquelle les opinions des géographes sont si parta-

gées. » Peut-être que la traduction de l'interprète Rouzée a été mise entre les mains des « précurseurs » qui pénétrèrent après 1820 dans le Centre africain.

Le pèlerin partit en 1816 de la ville de « Seno-Patel » située dans le Fouta-Djalon, et se rendit tout d'abord à la grande ville de Tjilogu, « capitale du Fouta-Toro ». C'est là que Bou Beker vit l'almanj du Fouta qui le « bénit », ce qui porte à croire que les pèlerins étaient peu nombreux et que leur voyage revêtait un peu l'allure de quelque entreprise fantastique. Quittant le Fouta notre voyageur pénétra dans « le royaume de Caguaga, habité par les Sarrakols » et s'arrêta quelques semaines à Djaujar qui était, selon le récit, une « des principales villes de ce pays. » Reprenant son bâton de pèlerin, le marabout traversa ensuite le « royaume de Kassé » et parvint à Djenné, « grande ville au nord-est de Djanjar, capitale du pays de Bagona ».

Il y avait trois mois que Bou Beker avait quitté les montagnes bleues du Fouta-Djalon. Le marabout donne sur Djenné quelques précisions : « Cette cité appartenait autrefois au roi du Karta ; mais, actuellement, elle obéit aux Maures et sa population se compose en grande partie de marchands de cette nation ; c'est un centre commercial très important, on y porte beaucoup de sel de Fichit près de laquelle il y a des salines considérables. » Après un repos pris à Djenné le pèlerin gagna Segou, étape longue et pénible, car il lui fallut, déclara-t-il à Rouzée, traverser une contrée couverte de forêts, peu peuplée et remplie de fauves ; et pendant plus d'un mois Bou Beker dut s'armer de courage et d'énergie ; enfin il atteignait la capitale du Bambarra qui selon sa description « est à cheval sur les deux rives du Djaliba », le Niger. Le

voyageur décrit le pays bambarra comme étant fertile et ne cache pas que « les cantons cultivés par les Foulbé sont, en général, les plus productifs ».

De Ségou, Bou Beker prend la route de Tombouctou.. Il aurait pu, nous dit-il, s'embarquer à bord de quelques pirogues, mais il préféra, pour donner à son voyage le maximum d'effets religieux, s'y rendre « par terre ». C'était une course pédestre de vingt-sept jours que couvrit allègrement notre pèlerin. Sur Tombouctou même le marabout soudanais ne nous donne que peu de détails. « Cette ville est située au nord-est de Segou à peu de distance de « Caïloum », branche du Djaliba. Les Maures forment la majeure partie de la population ; les Tujariks (les touareg) sont aussi très nombreux et disputent continuellement le pouvoir aux Maures ».

Notre marabout chercha à traverser le pays désertique que parcourent les « Tujariks » ; mais s'engager ainsi vers le Nord était bien dangereux, même pour un marabout soudanais ; c'était pourtant le seul itinéraire qui lui eût permis d'arriver dans le Fezzan où il aurait pu attendre la « caravane pieuse de Barbarie » et se rendre avec elle en Égypte. On déconseilla au voyageur de s'élancer vers les solitudes sahariennes, étant donné « le peu de charité des touareg et la pauvreté de leur pays ». Que faire alors sinon que de rebrousser chemin et de modifier son itinéraire de façon à passer du bassin du Niger vers celui du Nil en traversant l'Oudaï et le Darfour ? Bou Beker revint donc à Djenné puis, « marchant vers le soleil levant », parvint au bout d'un mois « à la ville de Haoussa ». « Il fit la première partie de cette route dans un canot sur le Djaliba et le reste à pied à travers les royaumes de Kabi et de Noufi. »

« Cette contrée, dit-il, n'était habitée autrefois que

par les Haoussiens ; mais maintenant les Tujariks et les Foulbes en possèdent la plus grande partie, on y voit aussi beaucoup de Maures. Les Foulbes occupent presque à eux seuls toute la partie occidentale qu'on appelle souvent pour cette raison Foulban. Les Haoussiens sont noirs comme les Djolofs ou les Sarracou-lais ; ils sont plus habiles à cultiver la terre qu'à élever les troupeaux. »

Le pèlerin Bou-Beker marcha encore un long mois, allant toujours plus à l'est, parvenant ainsi à Kassina, cité qu'il affirme comme étant le plus considérable des villes situées le long du Niger et qui était selon lui « quinze ou vingt fois plus grande que Saint-Louis » ; ce serait la « capitale de la partie orientale du Haoussa à laquelle elle donne son nom. » A Kassina, on rencontre des marchands venant des contrées lointaines, notamment des Turcs de Tripoli, ces derniers sont facilement reconnaissables à la blancheur de leur teint et à la richesse de leurs habits.

Bou Beker pénétra ensuite dans le Bornou et il signala à Rouzée que « ce royaume était traversé dans toute sa longueur par le Djaliba (le Niger) ». Il donna maints détails sur le sultan de Bornou « qui est très puissant et possède une cavalerie nombreuse et bien aguerrie ». Ce que l'on voulait savoir surtout de ce voyage c'était quelques précisions sur le cours du Niger, et l'interprète du commandant pour le roi et administrateur du Sénégal et dépendance, nota soigneusement les indications fournies.

« De la ville de Bornou, le pèlerin s'est rendu dans la Wadaé (Ouadaï) toujours marchant vers l'est. Parvenu dans ce royaume il a cessé d'avoir le Djaliba à peu de distance de sa droite. Il a interrogé plusieurs personnes sur le lieu où ce grand fleuve se termine ; tous lui ont assuré qu'il communiquait avec le Nil.

Suivant les uns il se jette dans le Nil ; suivant les autres, c'est au contraire une branche du Nil qui se jette dans le Djaliba ; d'autres, enfin, sans nier l'existence d'une communication quelconque entre ces deux fleuves, lui ont affirmé que le Djaliba prolonge son cours fort loin dans le sud et se termine en Abyssinie ».

Devenu Hadj, par suite de sa visite à la Kaaba, Bou-Beker songea à revenir, mais pour revoir les montagnes du Fouta-Djalon il ne craignit point de prendre le chemin des écoliers. C'est ainsi qu'on le vit à Jérusalem, à Saint-Jean-d'Acre, au Caire, à Alexandrie où il s'arrêta longtemps. D'Alexandrie un bateau le transporta à El-Djerzaïr, Alger-la-Blanche, où Bou Beker se plut tellement qu'il y resta... plusieurs années. Puis le saint marabout alla, à petites journées, vers Tlemcen, Fez, Meknès et se reposa dans les palmeraies de Marrakech. Enfin, il aborda le grand désert avec une caravane et vit surgir à l'horizon les gommiers du pays des Maures Bracknas et atteignit de là son pays natal.

Il est dommage que Hadj Bou Beker n'ait pas pu donner des détails plus complets sur son long voyage ; le seul fait qui l'aurait frappé c'est que « les habitants de l'Égypte l'ont souvent entretenu de l'expédition des Français dans leur pays ; toute l'Afrique musulmane, note l'interprète Rouzée, en a connaissance et en sait quelques particularités ». L'ombre de Bonaparte se projetant sur les Pyramides fut vue de toute l'Afrique islamique.

TABLE DES MATIÈRES

Le Dey en exil	7
La prise du fort de Fautahua	21
Le baron Charles Thierry de Ville-d'Avray, roi de Nouka- Hiva.	29
L'affaire des îles Saint-Paul et Amsterdam	35
La prise du « Saint-Michel » de Nantes (20 octobre 1717) .	43
Le premier gouverneur de la Guyane hollandaise : Cor- nelis van Aerssen van Sommelsdijck.	49
L'assassinat du chevalier De Mauduit, colonel du régiment de Port-au-Prince.	57
La Guadeloupe pendant les Cent Jours	67
Un voyage princier aux Antilles en 1838.	83
Corsaires sans-culottes	91
Devant Tamatave, solidarité anglo-française en 1840 . . .	105
Le naufrage de la « Ville d'Amsterdam » en la coste de Caremboulle, de l'isle Madecasse	115
L'expédition de La Roche Saint-André aux îles de l'Est (1657). .	121
La police des noirs sous Louis XVI en France	129
Le capitaine d'artillerie De Rostaing au siège de Madras. .	133
Comment un honnête commerçant français se vit contraint à devenir corsaire sous l'an V de la République	141
Une ambassade hindoue à Versailles en 1788.	149
L'attaque et la prise de notre établissement indien en 1793. .	155
L'insurrection du 4 thermidor an IX à Saint-Louis du Sénégal	175
Le pèlerinage d'un Marabout soudanais	183

E. GREVIN — IMPRIMERIE DE LAGNY — 9-1930.



6 6